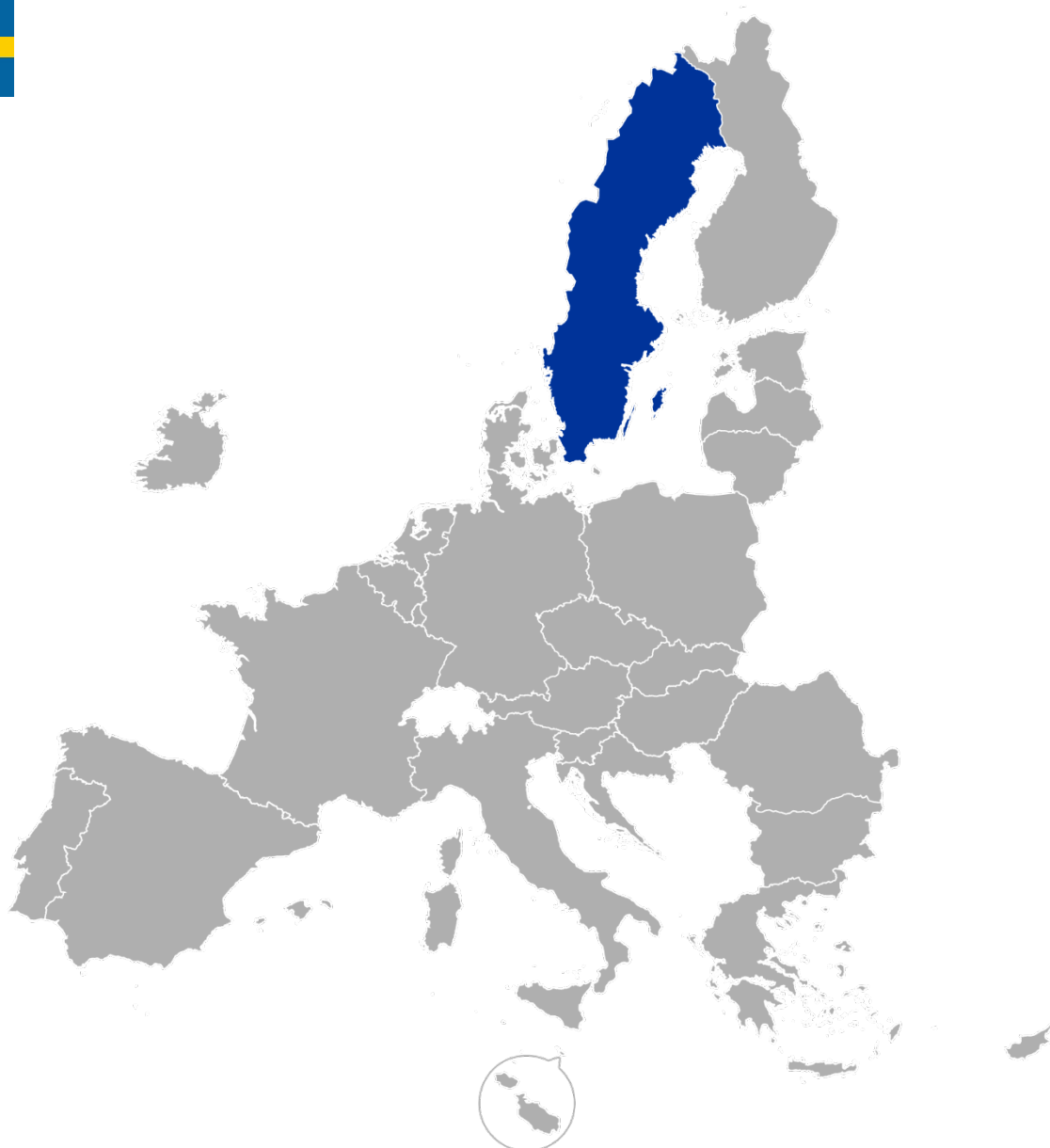




SUÈDE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



SUÈDE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que la Finlande, l'Irlande et le Portugal.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.



*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Votre gouvernement national soutient une réglementation de l'IA qui soit tournée vers l'avenir tout en étant pratique. Vous êtes favorable à ce que la proposition ne prévoie que des dérogations limitées, afin d'éviter de décourager les investisseurs et les chercheurs dans le domaine de l'IA.
- Si la Suède ne peut à elle seule être à l'avant-plan du paysage de l'IA, une UE unie le peut, en stimulant l'innovation, en établissant des normes et en renforçant son influence mondiale. Pour que cela soit possible, il faut que les développeurs d'IA disposent de mesures d'incitation plus fortes et rencontrent moins d'obstacles réglementaires au cours des phases de développement, ce qui favoriserait la création d'emplois et la croissance économique.
- Une approche fondée sur la finalité s'impose: une IA utilisée pour établir des diagnostics médicaux devrait être soumise à des réglementations plus strictes qu'une IA conçue pour effectuer les tâches administratives des entreprises. Il ne s'agit pas de minimiser des préoccupations telles que les biais dans l'IA, mais plutôt de donner la priorité aux risques les plus immédiats, à savoir ceux qui ont une incidence directe sur la vie humaine.
- En outre, déterminer le risque en fonction du secteur concerné présente également l'avantage de réduire les conflits potentiels avec les exigences sectorielles existantes prévues par d'autres réglementations, telles que les cadres régissant les soins de santé et la finance. De cette manière, la complexité bureaucratique reste à un niveau raisonnable.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Pour vous, il est essentiel que les questions relatives à la sécurité nationale, au domaine militaire ou à la défense ne relèvent pas du champ d'application du règlement sur l'IA. Les États membres sont déterminés à conserver le contrôle sur les décisions dans ces domaines, qui ne relèvent généralement pas, quoi qu'il en soit, de la compétence de l'UE. L'UE ne dispose d'ailleurs pas d'une armée européenne unifiée.
- En outre, vous affirmez que les systèmes d'IA utilisés pour la collecte de renseignements, la cyberdéfense ou les scénarios de combats ne peuvent pas être soumis aux mêmes exigences en matière de divulgation ou de réglementation que les systèmes civils, car cela pourrait compromettre le secret des opérations et les intérêts en matière de sécurité nationale ainsi que l'avantage stratégique que ces systèmes sont censés fournir.
- Vous accordez une plus grande importance à l'article 2 qu'à l'article 1^{er}. Si vous ne réussissez pas à convaincre d'autres pays de soutenir vos arguments concernant l'article 1^{er}, vous ferez tout votre possible pour que vos principales demandes à l'égard de l'article 2 soient prises au sérieux.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

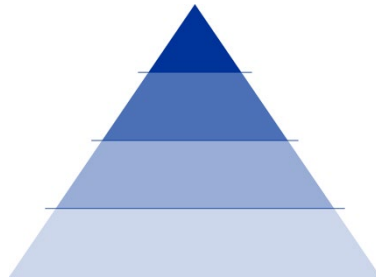
Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Risque élevé

Risque faible

Risque nul



Interdiction totale

Exigences rigoureuses (voir annexe II)

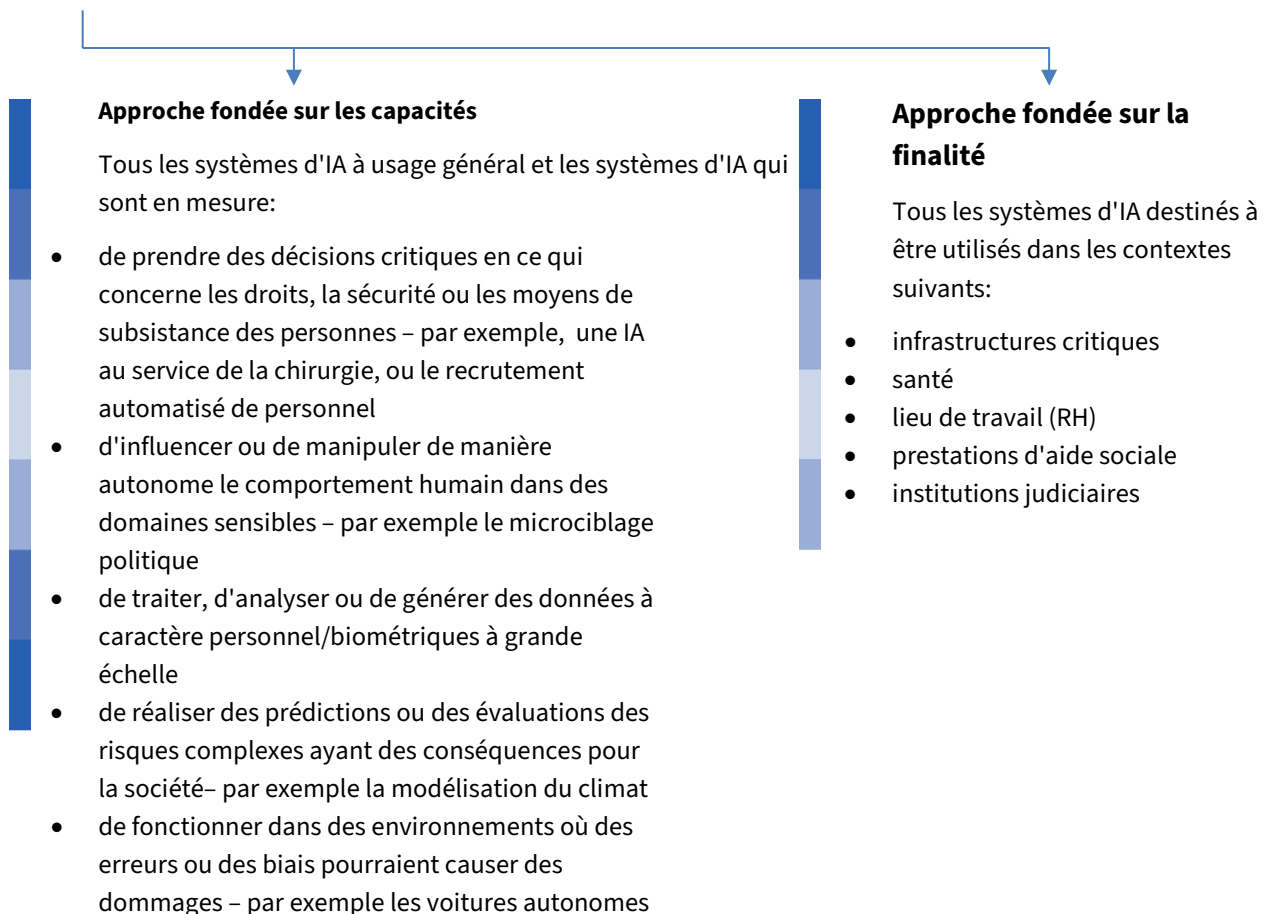
Obligation de transparence

Pas de réglementation

Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense + sécurité nationale	
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Définitions

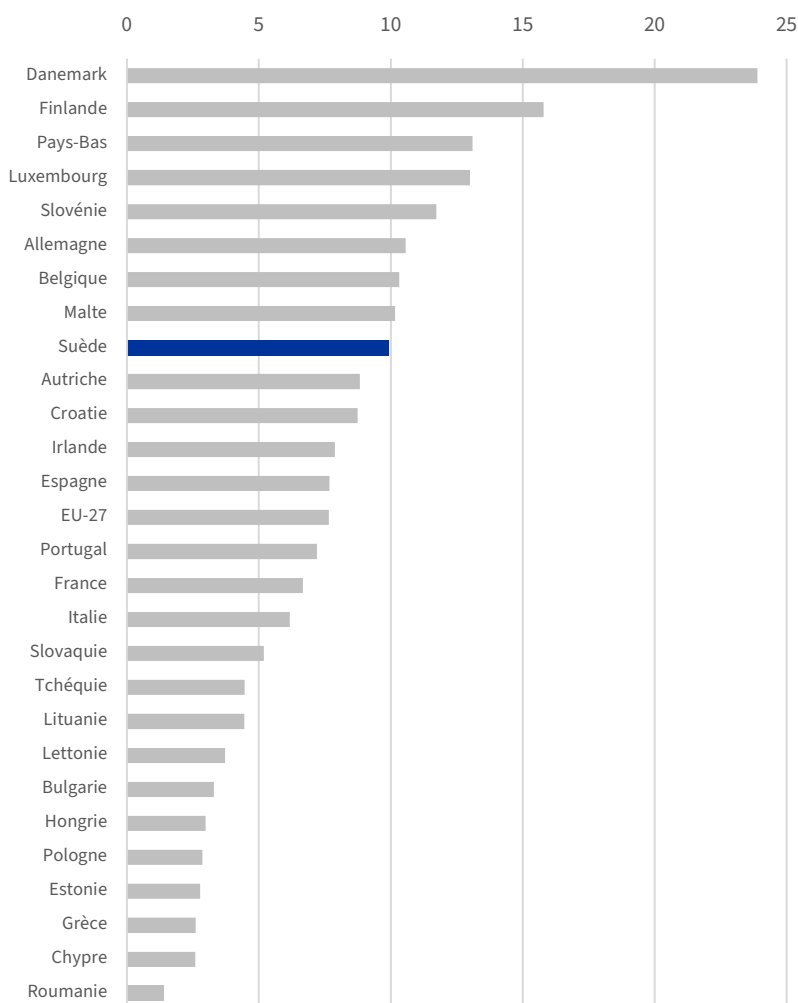
- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

	Union européenne	Suède
Population	447 695 350	10 521 556
PIB par habitant en €	38 150	51 060
Taux de chômage	6,1 %	7,7 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	10,4 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	36,5 %

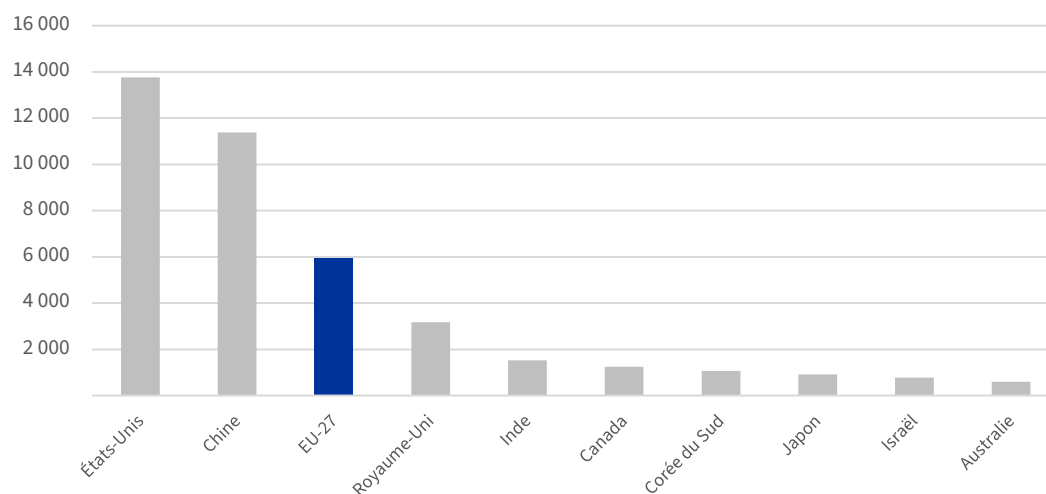
Pourcentage d'entreprises dont plus de 10 salariés
utilisent au moins un système d'IA (2021)



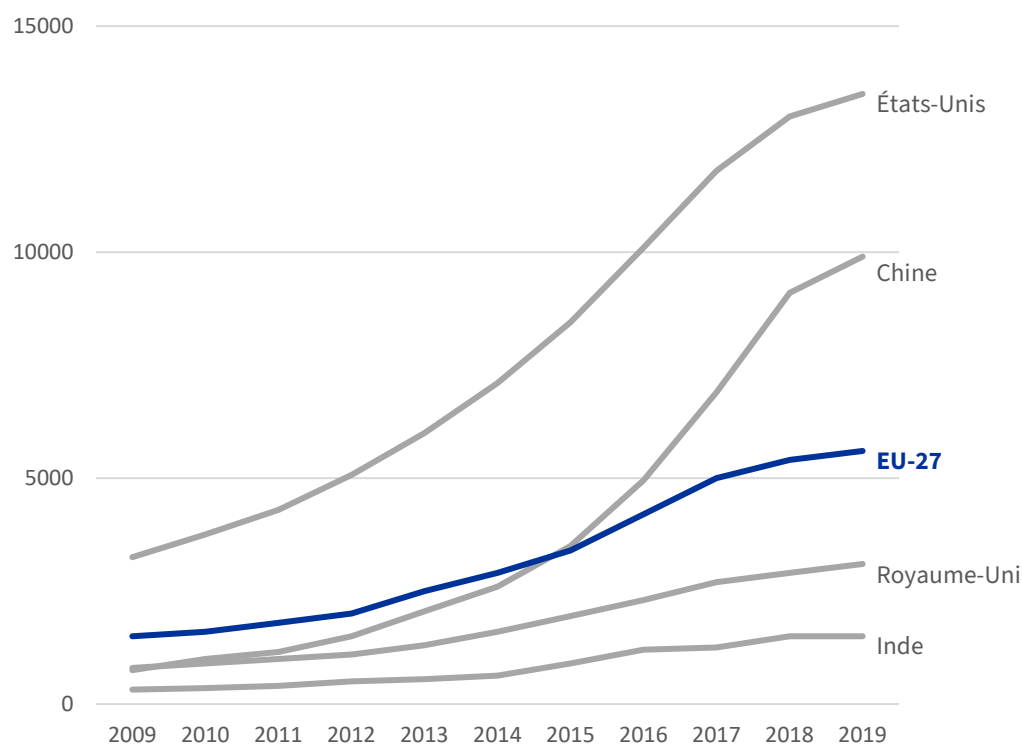
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu.

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



PRÉSIDENCE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profil des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager un accord sur une position commune du Conseil en statuant à la double majorité (c'est-à-dire au moins 55 % des États membres, représentant 65 % de la population totale de l'UE). Idéalement, c'est l'unanimité qui est recherchée, mais si cela n'est pas possible, la règle de la double majorité est appliquée. En réalité, la plupart des décisions ne sont pas soumises au vote: la présidence tente normalement de trouver un compromis qui peut convenir à toutes les délégations.



Votre rôle

Vous appartenez à la délégation de l'État membre exerçant actuellement la présidence. L'animateur ou l'animatrice du jeu vous indiquera de quel pays il s'agit.

Au sein de cette délégation, votre rôle consiste à présider les négociations officielles, tandis que vos collègues présentent les intérêts et les positions du pays en question. Vous êtes chargé(e) de superviser toutes les discussions officielles, en donnant la parole aux délégués et en respectant l'horaire prévu.

Ouverture

1. Vous **ouvrez officiellement la session**, vous accueillez l'ensemble des délégations et la Commission et vous leur expliquez l'objet de la session (maximum 1 minute). Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni à la page suivante.
2. Après cela, vous **demandez à la représentante ou au représentant de la Commission de présenter le projet**.
3. **Suivent les déclarations d'introduction des États membres** (maximum 1 minute chacun), appelés par vous dans l'ordre des demandes de parole. Invitez les États membres à indiquer clairement les points sur lesquels ils partagent des intérêts communs avec d'autres États membres.

Travaux

1. **Animez les négociations officielles qui s'ensuivent.** Les ministres ne peuvent s'exprimer que lorsque vous leur donnez la parole. Appelez les délégués dans l'ordre des demandes de parole.
2. Demandez aux délégués de ne pas répéter des arguments et positions qui ont déjà été présentés. Invitez les États membres ayant des positions similaires à s'exprimer au nom les uns des autres. **Le temps est limité!**
3. Les **négociations officielles sont interrompues pour des entretiens informels.** Vous annoncez quand commencent les entretiens informels et à quel moment la session officielle reprendra. Des entretiens informels peuvent avoir lieu sans votre supervision.

Parvenir à un accord

1. Pendant les entretiens informels, vous disposez de temps pour **élaborer une proposition de compromis**. Bien sûr, vous pouvez également demander aux États membres s'ils ont des suggestions de compromis.
2. Vous soumettez au vote la ou les propositions les plus prometteuses pour l'article 1^{er} et l'article 2. La position commune du Conseil est adoptée à la double majorité (55 % des États membres, représentant au moins 65 % de la population totale de l'UE). **Utilisez le calculateur de vote** pour compter les votes. L'animateur ou l'animatrice du jeu vous aidera.
3. En ce qui concerne le vote final sur une proposition de compromis, rappelez aux États membres qu'ils doivent, à ce stade, faire un choix entre un compromis qui ne leur donne peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,

J'ai le plaisir d'ouvrir aujourd'hui la session du Conseil.

Comme vous le savez, _____ exerce actuellement la présidence du Conseil et présidera les négociations. Au cours de la session d'aujourd'hui, je jouerai mon rôle de modérateur/modératrice et je ne présenterai pas les positions de notre pays sur la question.

À l'ordre du jour figure un nouveau règlement sur l'utilisation et le développement de l'intelligence artificielle, ou IA, dans l'UE. Le sujet revêt une grande importance pour tous les citoyens européens, ainsi que pour le rôle de l'UE dans le monde, car _____.

Avant de donner la parole à la Commission, je tiens à souligner que le Service juridique du Conseil a examiné la proposition et nous a fait savoir que le texte était conforme aux traités et qu'il reposait bien sur la base juridique correspondante.

Nous invitons à présent la Commission à présenter sa proposition. Ensuite, chacun et chacune d'entre vous aura la possibilité de présenter la position de son pays dans une brève déclaration d'introduction. Nous nous réjouissons à la perspective d'un débat constructif et fructueux.

Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire, vous avez la parole!

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.**

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Interdiction totale

Risque élevé

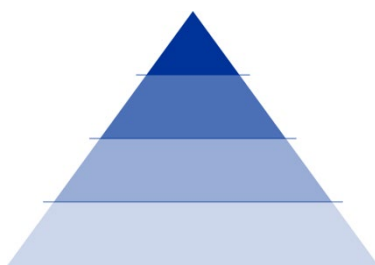
Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Risque faible

Obligation de transparence

Risque nul

Pas de réglementation



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche	fondée sur la finalité		sécurité nationale	
Belgique	fondée sur les capacités		open-source	
Bulgarie	fondée sur la finalité		sans exception	
Croatie	fondée sur la finalité		start-up	
Chypre	fondée sur les capacités	Réexamen dans 2 ans	sans exception	
Tchéquie	fondée sur les capacités	Réexamen dans 5 ans	sans exception	
Danemark	fondée sur la finalité	Inclure l'éducation	domaine militaire/défense + sécurité nationale	
Estonie	fondée sur la finalité	Tests en conditions réelles	domaine militaire/défense + sécurité nationale	
Finlande	fondée sur la finalité	Reporter le vote	start-up	
France	fondée sur la finalité	Inclure l'éducation	domaine militaire/défense + sécurité nationale	
Allemagne	fondée sur les capacités		sans exception	
Grèce	fondée sur les capacités	Réexamen dans 3 ans	domaine militaire/défense + sécurité nationale	
Hongrie	fondée sur les capacités		domaine militaire/défense	
Irlande	fondée sur la finalité	Flexibilité en ce qui concerne les tests	start-up	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie	fondée sur les capacités		start-up	
Lettonie	fondée sur les capacités	Supprimer la surveillance consécutive à la mise sur le marché	domaine militaire/défense	
Lituanie	fondée sur les capacités		sans exception	
Luxembourg	fondée sur la finalité	Réexamen dans 3 ans	start-up	
Malte	fondée sur la finalité	Tests en conditions réelles	sécurité nationale	
Pays-Bas	fondée sur les capacités		sécurité nationale	
Pologne	fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	
Portugal	fondée sur la finalité	Reporter le vote	open-source	
Roumanie	fondée sur la finalité		sécurité nationale	
Slovaquie	fondée sur la finalité	Soutien financier	start-up	
Slovénie	fondée sur les capacités		start-up	
Espagne	fondée sur les capacités		domaine militaire/défense + sécurité nationale	
Suède	fondée sur la finalité		domaine militaire/défense + sécurité nationale	
Commission	fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



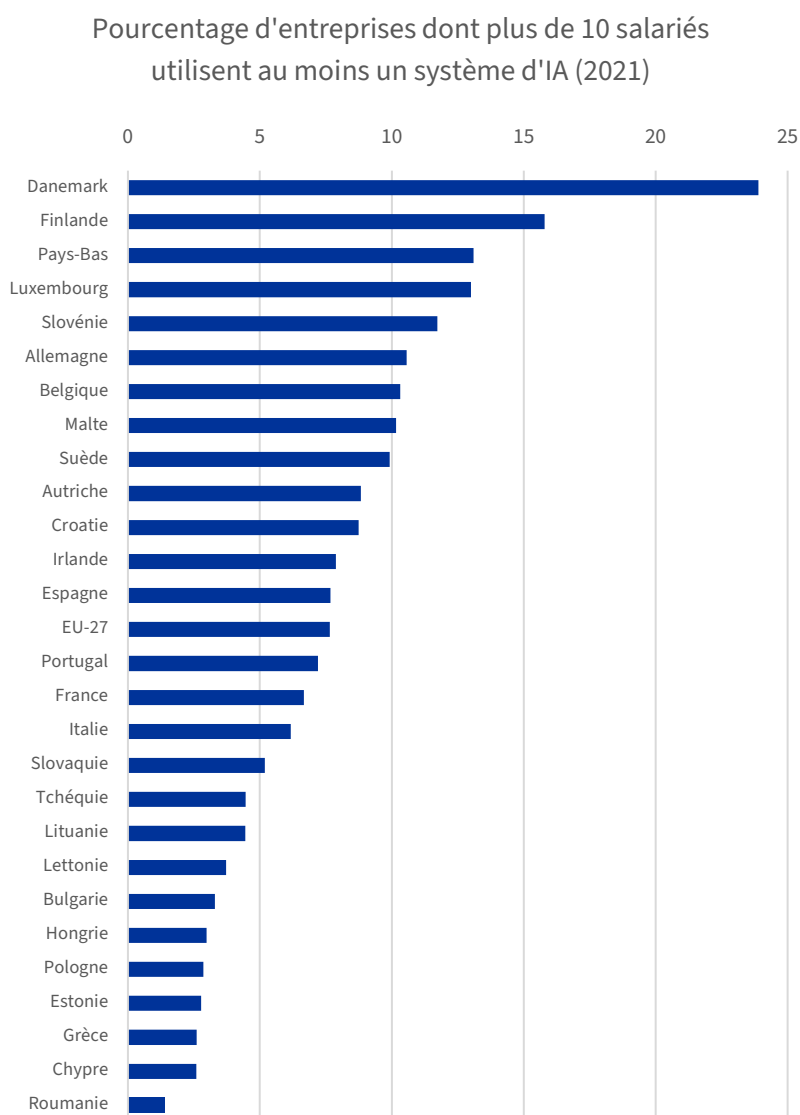
Définitions

- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: les négociations se déroulent en 2023!

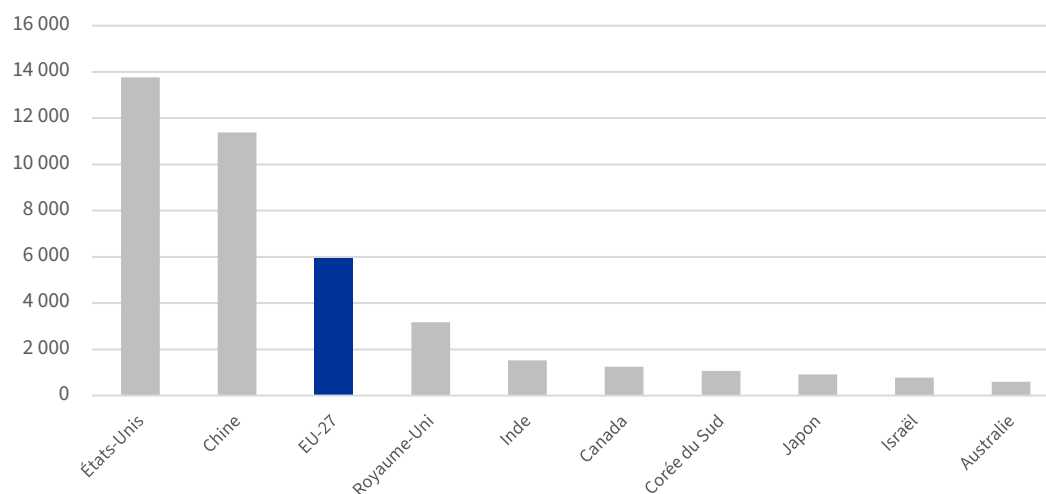
	Union européenne
Population	447 695 350
PIB par habitant en €	38 150
Taux de chômage	6,1 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %



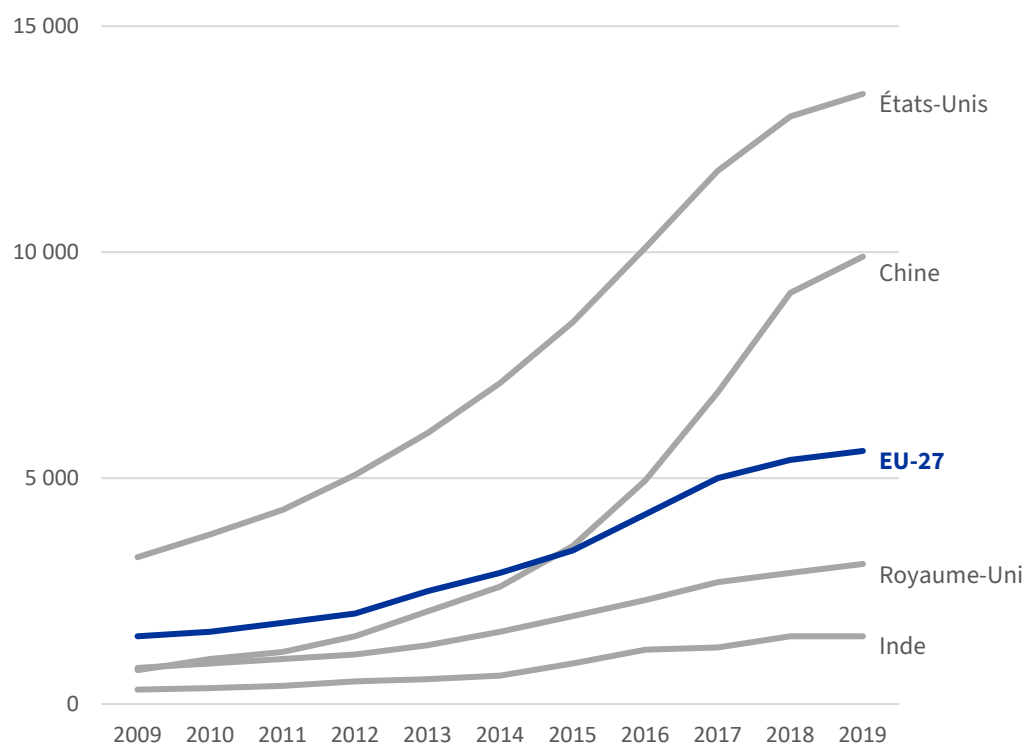
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu.

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

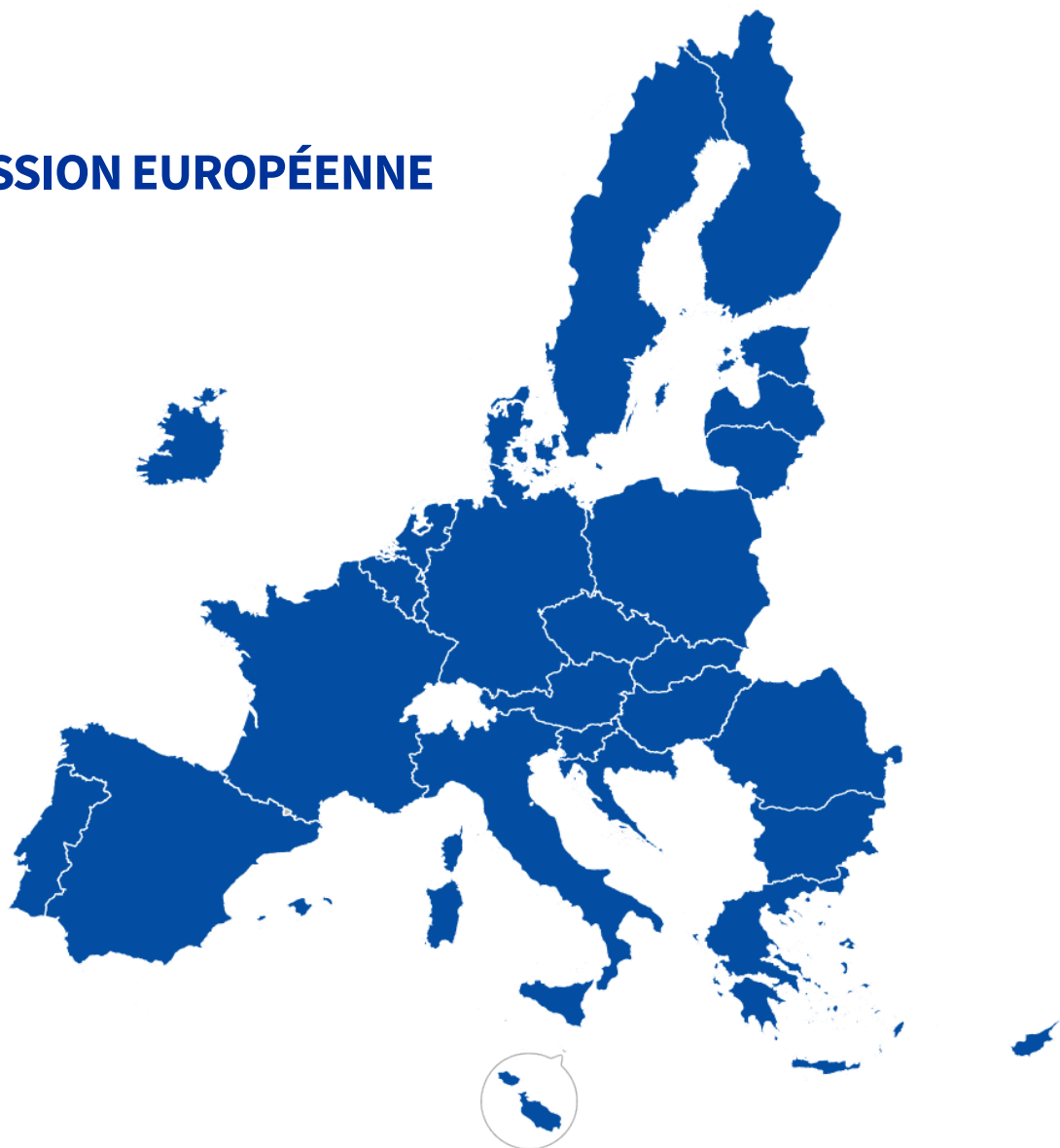
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



COMMISSION EUROPÉENNE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Versión standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure votre proposition relative à un cadre juridique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Lorsque la présidence (présidant la session) vous donne la parole, vous présentez votre proposition aux représentants des États membres et participez aux négociations.

Votre objectif principal

Veiller à ce que le texte initial soit, autant que possible, repris dans la version finale, tout en aidant le Conseil à trouver une position commune. Une solution européenne commune s'impose d'urgence!

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Préparez une déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour présenter et expliquer votre proposition. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à droite.
3. Écoutez attentivement les positions exposées par les États membres. **Complétez le tableau** figurant aux pages 8 et 9 afin de garder une trace de leurs positions.
4. Au cours des négociations, expliquez vos positions et **défendez votre proposition**. Prenez la parole et aidez le Conseil à trouver un compromis qui réponde à vos attentes!
5. **Vous n'avez pas le droit de voter** à la fin. Profitez des pauses informelles pour tenter de persuader les délégations de suivre vos suggestions.



Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

C'est une bonne chose que nous ayons aujourd'hui ce débat important sur le règlement relatif à l'intelligence artificielle dans l'UE. Le règlement apporterait des avantages considérables aux citoyens ainsi qu'à l'UE dans son ensemble, car _____

Dans le projet de règlement de la Commission, nous proposons une classification des risques fondée sur la finalité pour les applications d'IA à haut risque, car _____

Des exceptions à la réglementation présentée à l'article 1^{er} seront autorisées lors du développement de systèmes d'IA à des fins militaires ou de défense. En effet: _____

Contribuons ensemble, en tant que communauté, à faire en sorte que l'IA soit développée de manière responsable.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Il est urgent de prendre des mesures pour favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité mondiale de l'IA développée dans l'UE, tout en étudiant tous les risques éventuels pour les droits fondamentaux et la protection des consommateurs.
- L'intelligence artificielle étant une nouvelle technologie dont les conséquences pour les individus, la société, les entreprises et les économies sont imprévisibles, elle doit être abordée avec ambition et prudence. Votre proposition reflète ces éléments en soutenant une approche fondée sur la finalité pour définir quels systèmes d'IA devraient être classés comme étant "à haut risque". L'approche fondée sur la finalité considère que l'IA est à haut risque dans des domaines sensibles qui impliquent des décisions de vie ou de mort ou qui ont une incidence considérable sur le bien-être des citoyens de l'UE.
- Le Conseil a déjà arrêté des catégories pour les systèmes d'IA comportant un risque inacceptable, qui doivent être interdits dans l'UE, ainsi que pour les systèmes à risque faible et à risque nul. Aujourd'hui l'objectif est de définir clairement ce qui constitue un "haut risque". Tout système d'IA relevant de cette catégorie ne doit pas être traité comme présentant un risque faible ou nul.
- Vos notes:

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Si le fait de stimuler une primauté numérique unie dans l'UE et de renforcer la dimension du commerce extérieur - comme l'exportation dans le monde de produits d'IA développés dans l'UE - restent des priorités, il est essentiel de maintenir l'autonomie nationale dans des secteurs spécifiques critiques pour la sûreté publique.
- Par exemple, les défis internationaux en matière de sécurité s'intensifient rapidement, l'IA jouant un rôle clé dans la progression de logiciels malveillants de cyberguerre et de piratage, etc. Les contre-mesures défensives ne peuvent être entravées par des charges réglementaires, aussi minimales soient-elles. Par conséquent, l'article 1^{er} ne devrait pas s'appliquer aux applications militaires et de défense.
- Pour toutes les autres finalités, aucune autre dérogation n'est nécessaire, étant donné que les exigences minimales en matière de tests garantissent le développement responsable de l'IA.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

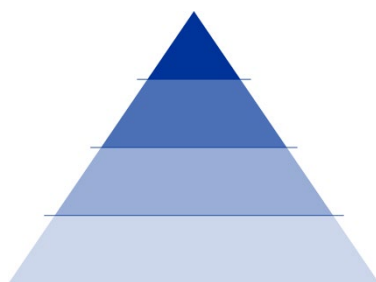
Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Risque élevé

Risque faible

Risque nul



Interdiction totale

Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Obligation de transparence

Pas de réglementation

Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé

Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



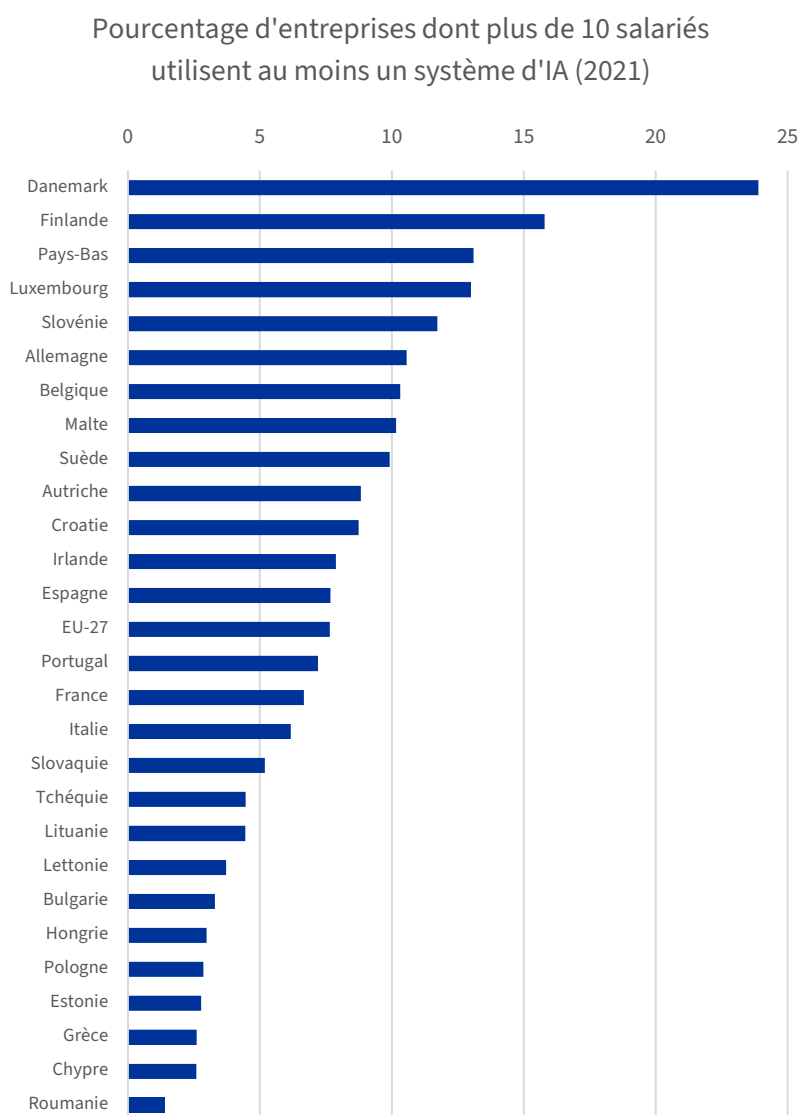
Définitions

- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: les négociations se déroulent en 2023!

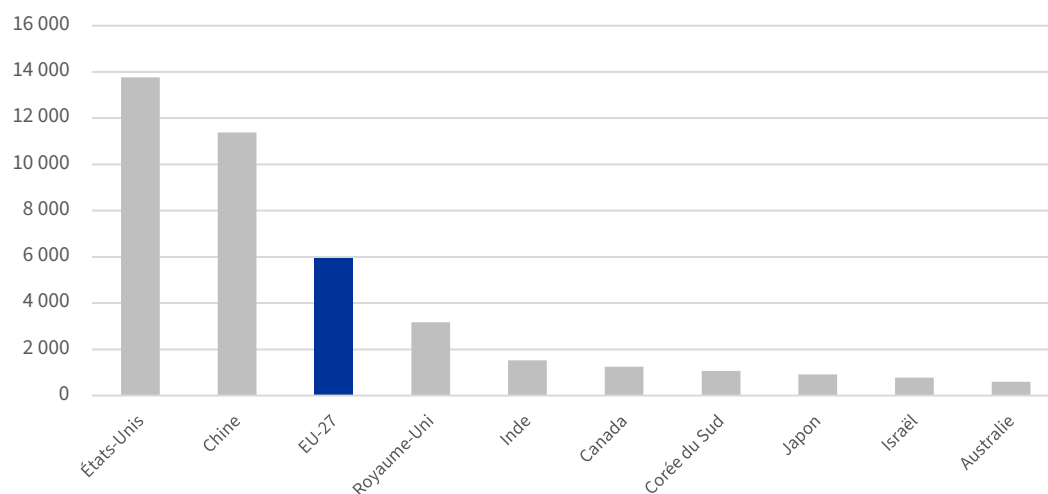
	Union européenne
Population	447 695 350
PIB par habitant en €	38 150
Taux de chômage	6,1 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %



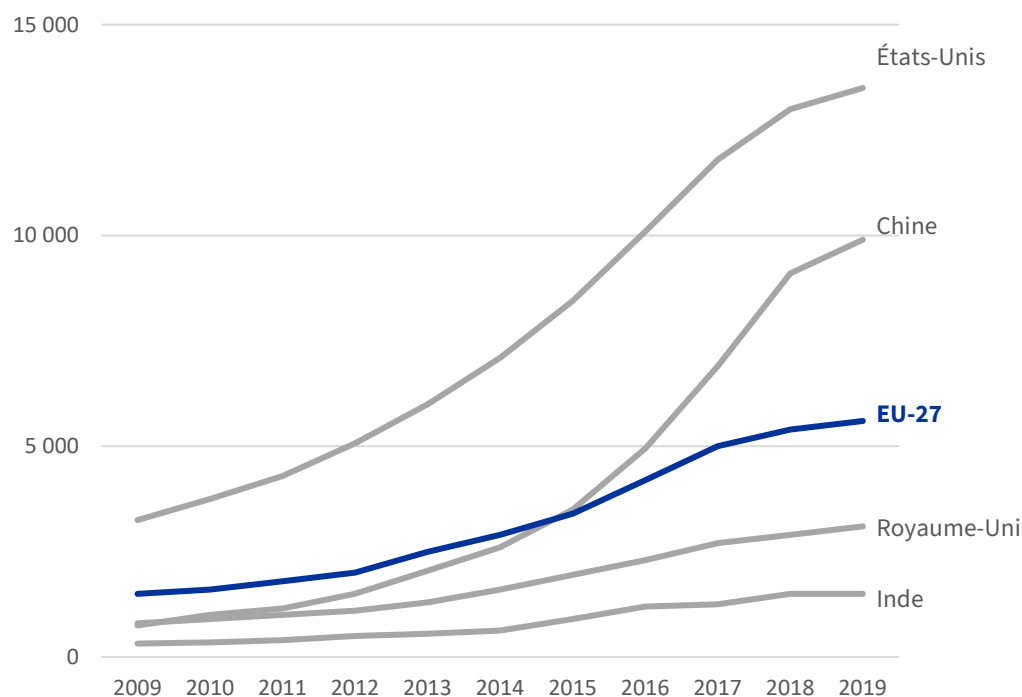
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA dans le monde



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

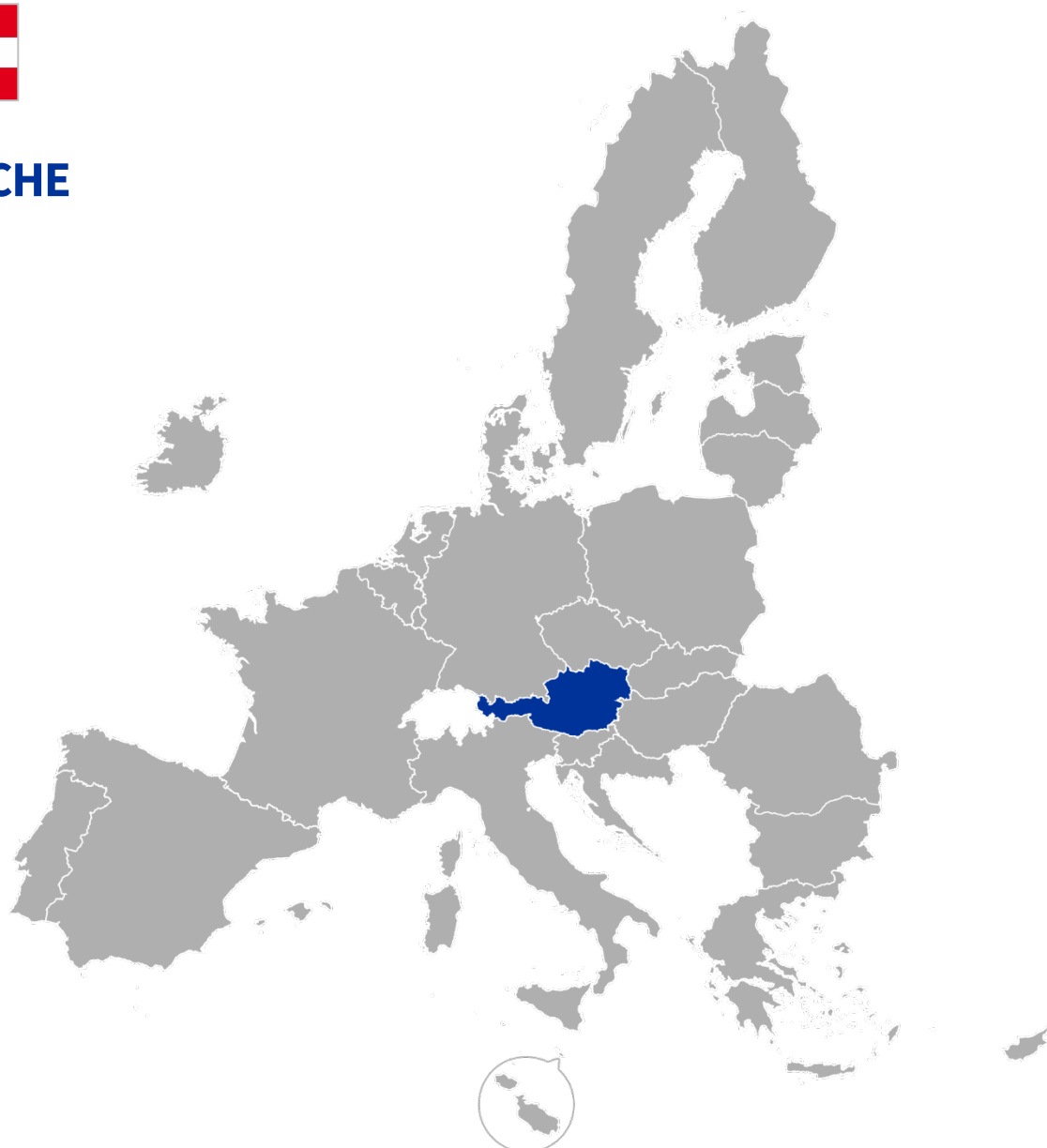
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



AUTRICHE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



AUTRICHE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que le Danemark, la France, la Pologne et la Roumanie.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments.** Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin.** Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.



*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Votre gouvernement national a investi près de 350 millions d'euros dans la recherche sur l'IA entre 2012 et 2017, jetant ainsi une base solide pour l'innovation. Les entreprises autrichiennes jouent désormais un rôle de premier plan en matière de développement de l'IA, ce qui profite à la fois au marché national et au marché international. Vous soutenez l'orientation de l'UE en matière de gouvernance de l'IA mais demandez un financement accru au niveau de l'UE afin de stimuler davantage la recherche et le développement.
- Vous plaidez fermement en faveur de l'application de l'approche fondée sur la finalité par le "principe de neutralité technologique". Cela signifie que les règlements ne doivent ni favoriser ni discriminer des technologies, des modèles ou des approches spécifiques en matière d'IA. Dans un secteur sensible tel que celui des soins de santé, la question de savoir si le système utilise l'IA fondée sur l'apprentissage profond ou sur des règles n'a pas d'importance – ces applications sont considérées comme "à haut risque" parce qu'elles peuvent être responsables du décès d'une personne si l'IA échoue ou fait une erreur.
- L'approche fondée sur la finalité est également essentielle pour les importations d'IA. Il est souvent impossible de vérifier les véritables capacités de systèmes importés sur la seule base de la déclaration du développeur, en particulier lorsque des entités étrangères peuvent être incitées à dissimuler des caractéristiques dommageables telles que des logiciels espions.
- Vos notes:

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- En partenariat avec Interpol, Europol et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, dont le siège est à Vienne, l'Institut autrichien de technologie joue un rôle de premier plan dans l'intégration des systèmes d'IA dans la sécurité nationale grâce à des solutions de surveillance avancées et des plateformes de formation immersive. Les chercheurs s'emploient à mettre au point des modèles d'IA hautement dignes de confiance et fiables qui contribuent à renforcer la sécurité de l'Autriche. Étant donné que la sécurité nationale ne relève généralement pas du champ d'application des cadres réglementaires de l'UE, vous estimez qu'il est raisonnable d'exclure ce domaine de la réglementation sur l'IA.
- En outre, comme vous l'avez souligné à l'article 1^{er}, il est important de préciser que le champ d'application du cadre réglementaire doit également inclure les systèmes d'IA développés en dehors de l'UE puis importés. La réglementation devrait s'appliquer à tous les systèmes d'IA utilisés au sein de l'Union européenne, quelle que soit leur origine.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Interdiction totale

Risque élevé

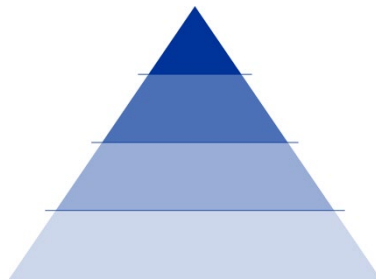
Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Risque faible

Obligation de transparence

Risque nul

Pas de réglementation



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé

Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche	approche fondée sur la finalité		sécurité nationale	
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



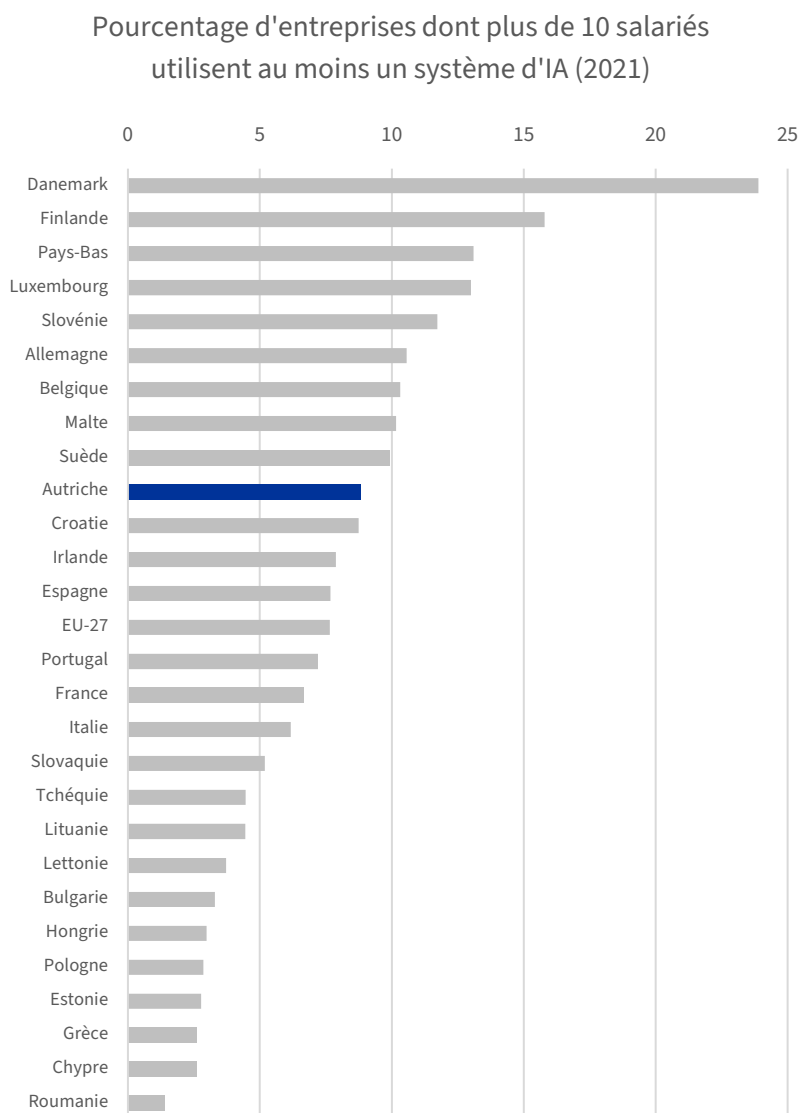
Définitions

- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

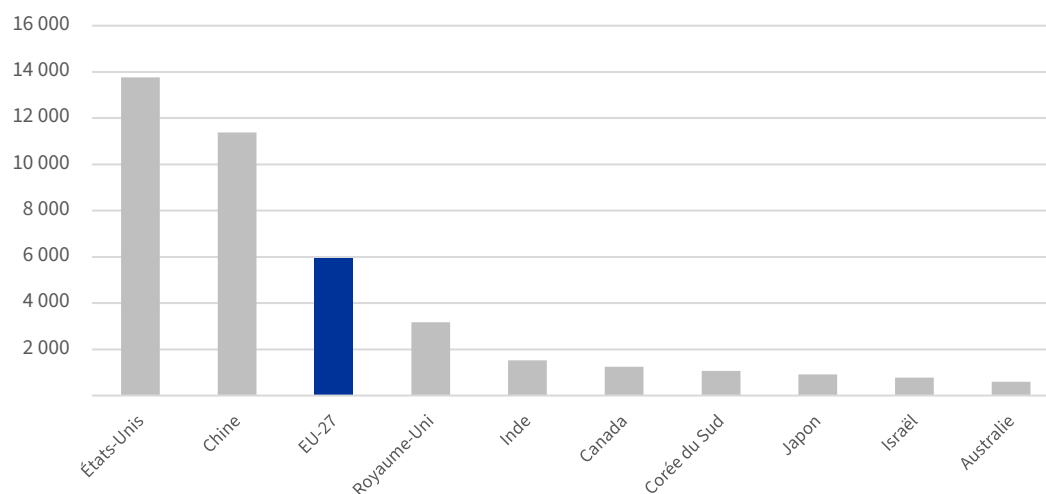
	Union européenne	Autriche
Population	447 695 350	9 104 772
PIB par habitant en €	38 150	51 830
Taux de chômage	6,1 %	5,1 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	10,8 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	32 %



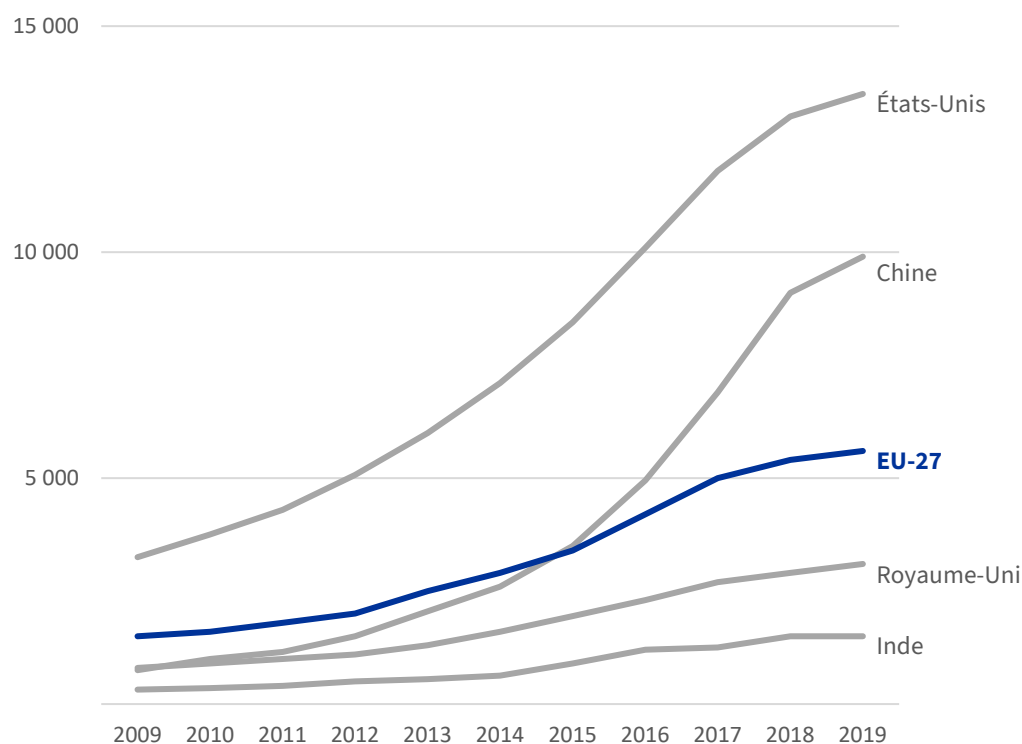
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

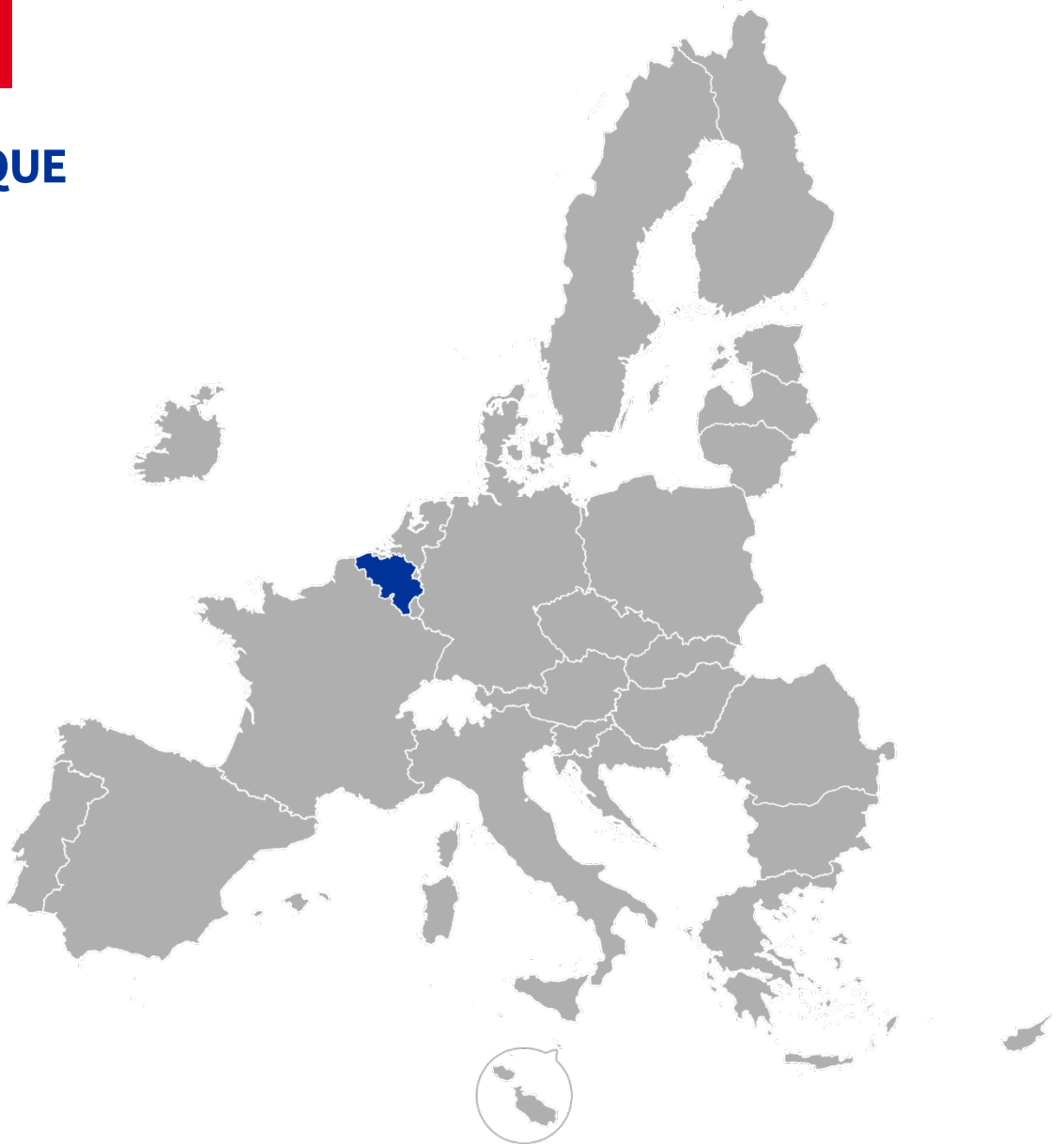
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



BELGIQUE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que l'Allemagne, Chypre, l'Espagne et la Grèce.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Votre pays est déterminé à faire de la défense des droits fondamentaux une priorité absolue. La lutte contre les menaces nationales et transnationales, en particulier celles qui découlent des outils numériques, nécessite une coopération transfrontière urgente.
- Vous voulez veiller à ce que l'IA soit développée de manière responsable. Depuis les années 2010, les développeurs ont réalisé d'importantes avancées, créant de nouveaux outils à un rythme trop rapide pour que la société puisse s'y adapter. Peu nombreux sont les individus et les institutions qui peuvent pleinement imaginer à quoi ressemblera l'avenir de l'IA: l'intelligence artificielle à usage général (GPAI) pourrait bientôt imiter le raisonnement humain, tandis que l'IA quantique pourrait renforcer de manière exponentielle les capacités grâce à l'informatique quantique, ce qui aurait des conséquences encore inconnues.
- Si elle est développée de manière responsable, l'IA pourrait contribuer à améliorer le quotidien, à relever plus efficacement les défis mondiaux et à accroître le potentiel humain. Toutefois, cela suppose également une réglementation rigoureuse et des considérations éthiques. Vous êtes favorable à une classification des risques fondée sur les capacités: tout système d'IA présentant un risque d'utilisation abusive, de biais ou d'incidence néfaste devrait être considéré comme à haut risque. Le développement de l'IA devrait aller de pair avec la promotion de la diversité et des droits de l'homme, et non leur nuire.
- Vos notes:

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Vous plaidez en faveur d'un champ d'application large du règlement. Selon vous, il n'est guère pertinent de convenir d'une réglementation de l'IA à l'échelle de l'UE visant à normaliser le développement responsable de l'IA, si c'est pour en exclure immédiatement des domaines très importants, tels que la sécurité.
- La seule exception que vous êtes disposé(e) à accepter est celle des modèles "open source", qui sont des moteurs rapides de l'innovation, car ils sont développés de manière transparente. Les développeurs font des expériences et apprennent ensemble, en partageant leurs connaissances pour améliorer les outils. L'IA en source ouverte est souvent plus facile à inspecter et à contrôler que les modèles propriétaires, ce qui est conforme aux objectifs de l'acte législatif.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

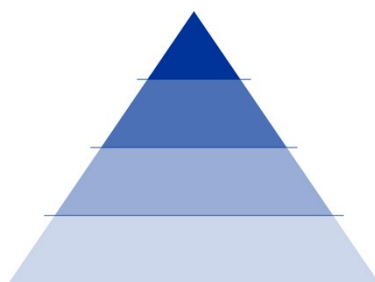
Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Risque élevé

Risque faible

Risque nul



Interdiction totale

Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Obligation de transparence

Pas de réglementation

Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique	fondée sur les capacités		open source	
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



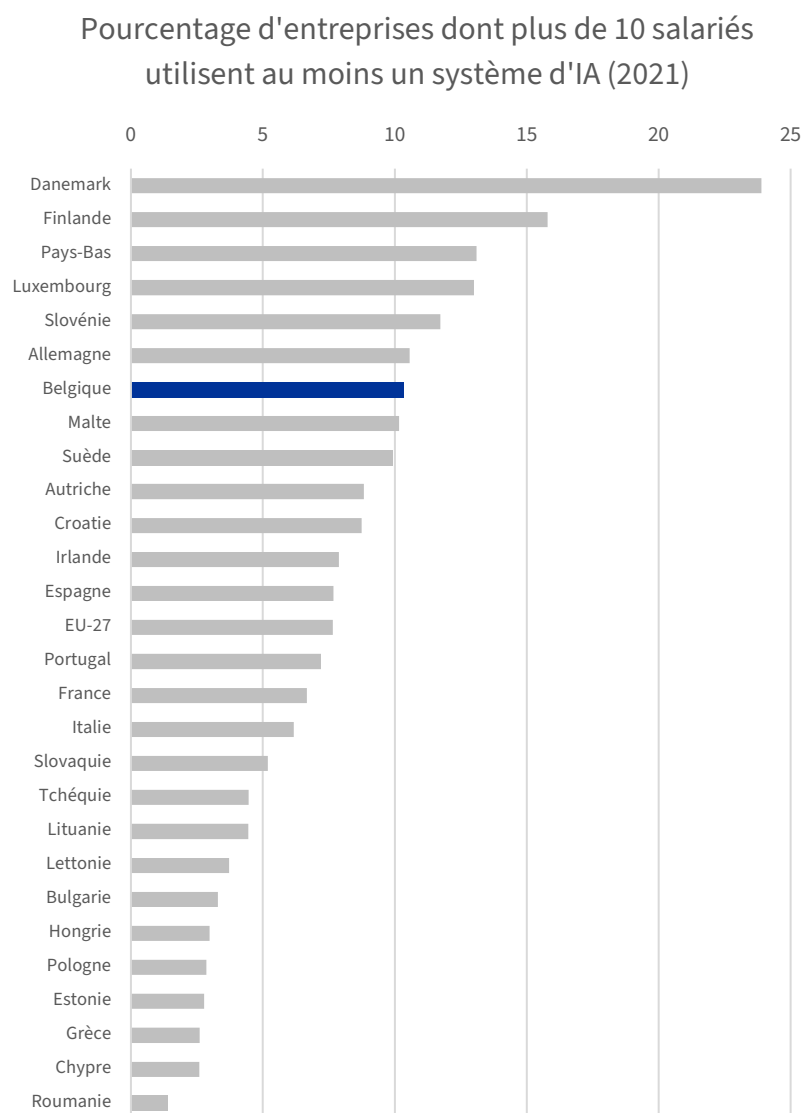
Définitions

- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

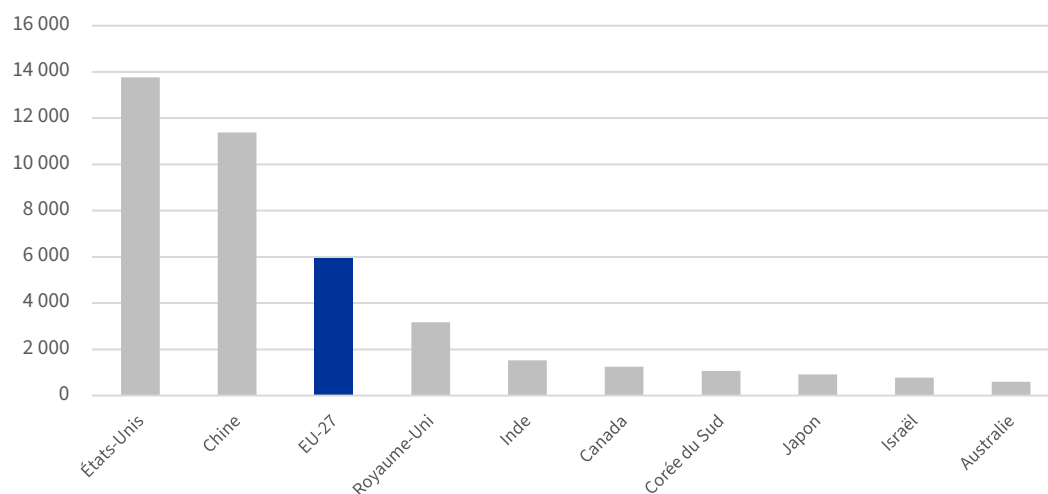
	Union européenne	Belgique
Population	447 695 350	11 742 796
PIB par habitant en €	38 150	50 610
Taux de chômage	6,1 %	5,5 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	13,8 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	28,3 %



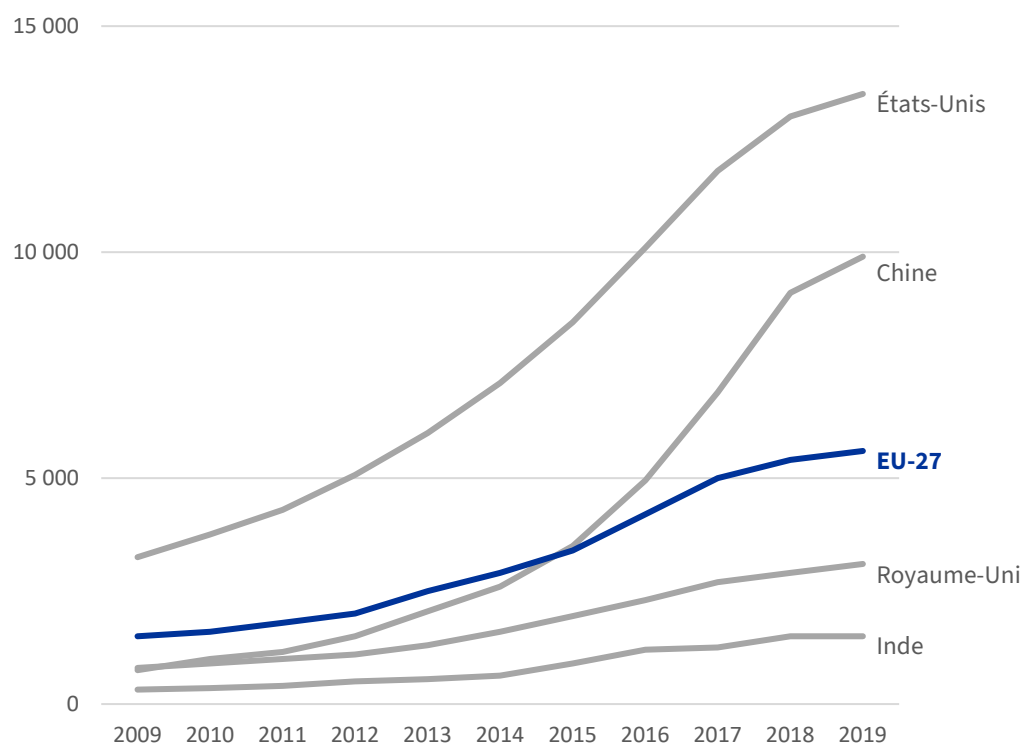
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

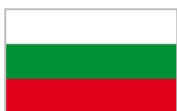
www.consilium.europa.eu.

© Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

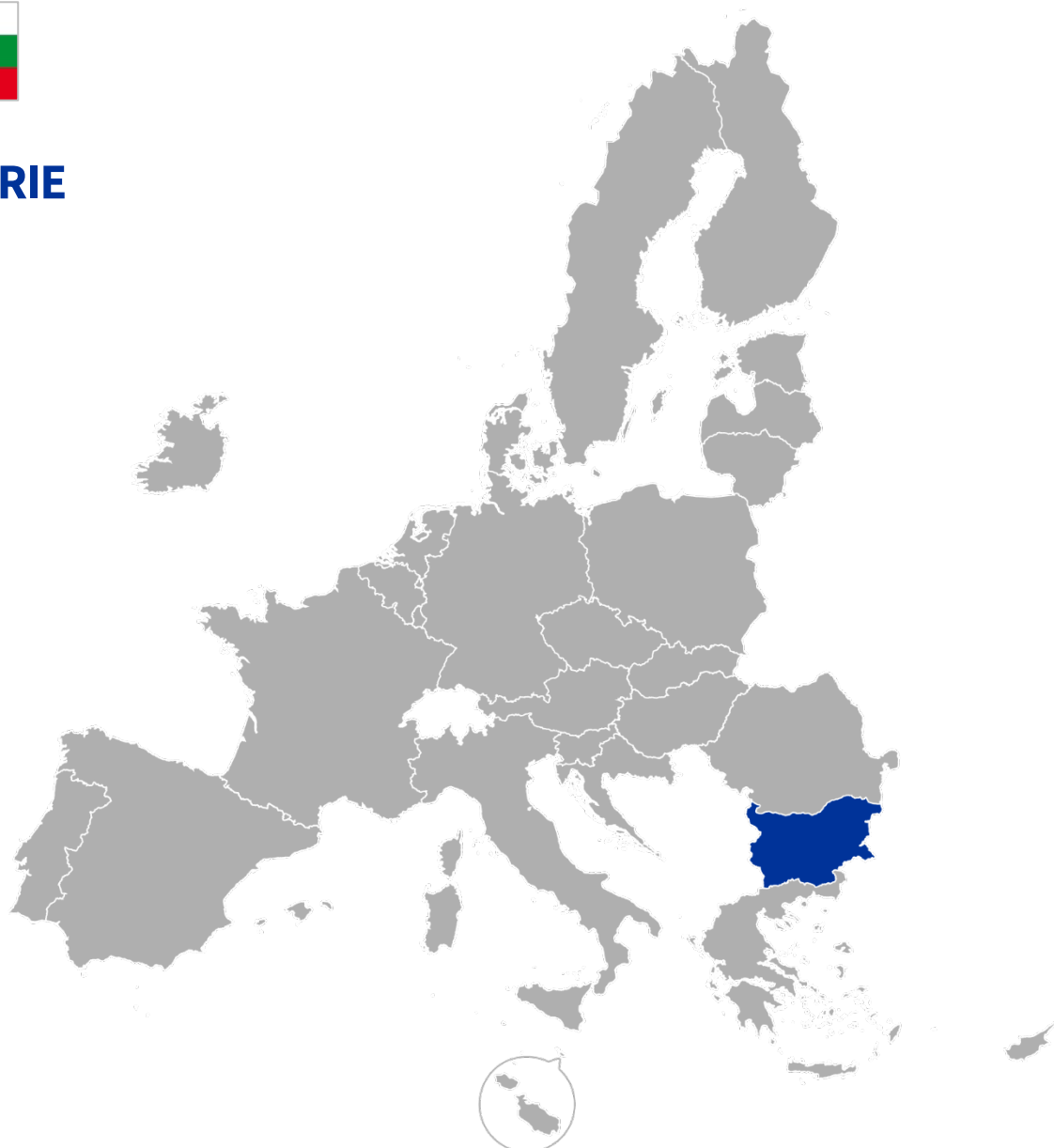
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



BULGARIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIÉ À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



BULGARIE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que le Luxembourg, Malte et la Slovaquie.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Les secteurs bulgares des hautes technologies et des technologies de l'information prospèrent dans le domaine de l'IA, forts de liens étroits avec des clients d'Europe occidentale et des États-Unis, et l'IA représente déjà 3 % du marché du travail bulgare, une part importante que vous souhaitez voir croître. Vous recherchez, dans la stratégie de l'UE en matière d'IA, des résultats qui aident vos industries et universités nationales à maximiser les avantages de l'IA.
- En principe, vous pouvez accepter l'approche fondée sur la finalité. Une telle approche encourage les développeurs et les déployeurs à bien réfléchir aux potentielles applications de leurs systèmes, et pas seulement à ce que ceux-ci peuvent faire. Cela renforce l'obligation de rendre des comptes lors de l'utilisation en situation réelle.
- Vous appelez à un équilibre géographique. Les pays plus riches disposent de ressources financières et humaines bien plus importantes pour la recherche sur l'IA, y compris pour des procédures d'essai longues et coûteuses avant le lancement. Afin qu'un développement équitable soit garanti dans l'ensemble de l'UE, la Bulgarie a besoin de financements pour soutenir ses petites et moyennes entreprises et ses start-up. Votre priorité absolue aujourd'hui est d'obtenir un engagement fort en faveur d'un financement de l'UE dans le domaine de la recherche sur l'IA en Bulgarie. Vous êtes disposé(e) à discuter des exigences en matière de gestion des risques et d'essais, à condition que vos principales préoccupations soient prises en compte.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Vous estimez que des règles claires devraient s'appliquer à tous les secteurs, y compris la sécurité nationale et le renseignement. Leur exemption crée des lacunes et augmente le risque que des systèmes d'IA nuisibles ou contraires à l'éthique échappent aux contrôles.
- Il ne s'agit pas d'empêcher l'utilisation de l'IA dans la sécurité nationale, mais de veiller à ce qu'elle soit conçue de manière responsable afin d'éviter tout biais ou toute discrimination.
- Selon vous, le texte actuel de la proposition est trop vague, et vous souhaiteriez préciser que le même règlement s'applique aux modèles d'IA importés de développeurs de pays tiers, simplement pour éviter tout manque de clarté. L'objectif même du règlement sur l'IA est de stimuler le développement de l'IA dans l'UE et de rendre les modèles d'IA de l'UE plus attrayants que les produits états-uniens ou chinois.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

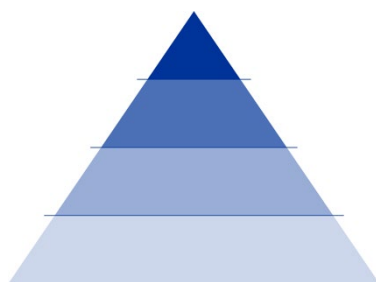
Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Risque élevé

Risque faible

Risque nul



Interdiction totale

Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Obligation de transparence

Pas de réglementation

Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie	approche fondée sur la finalité		sans exception	
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Définitions

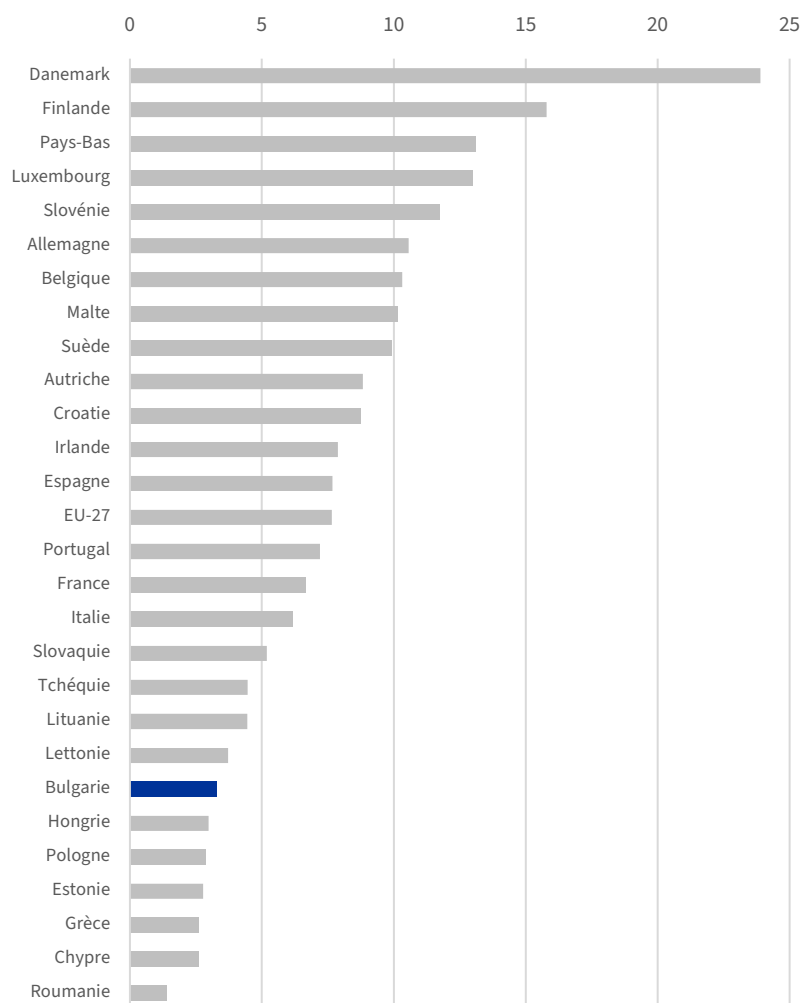
- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

	Union européenne	Bulgarie
Population	447 695 350	6 447 710
PIB par habitant en €	38 150	14 690
Taux de chômage	6,1 %	4,3 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	3,6 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	7,7 %

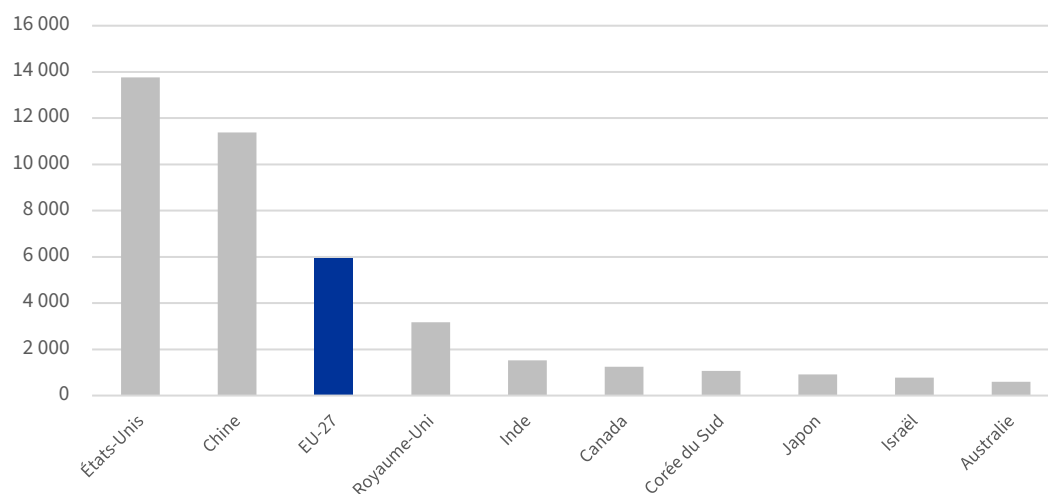
Pourcentage d'entreprises dont plus de 10 salariés
utilisent au moins un système d'IA (2021)



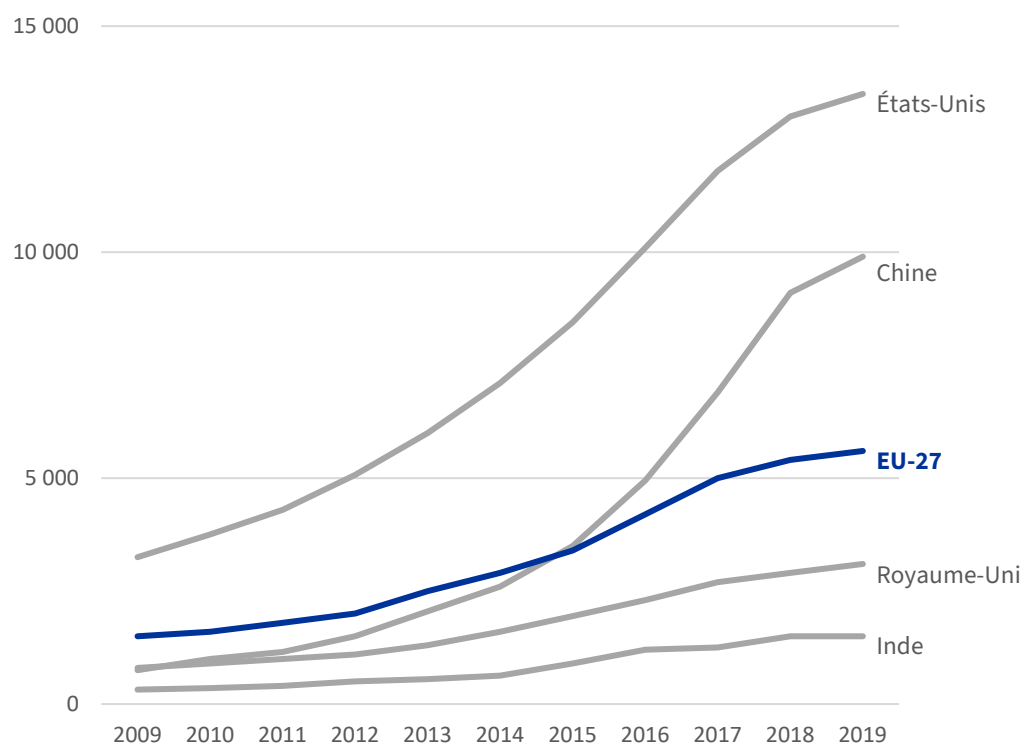
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu.

© Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

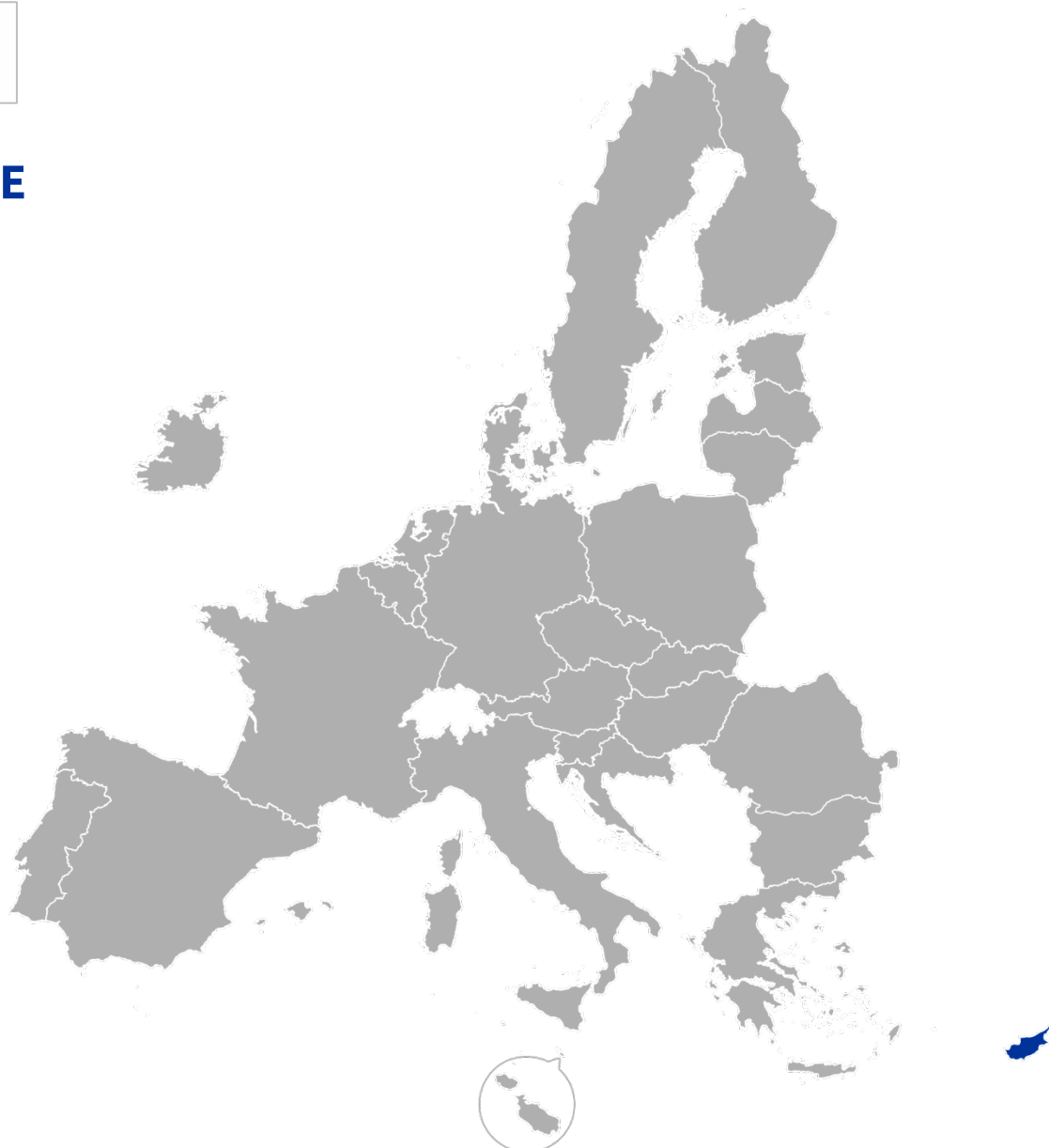
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



CHYPRE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et la Grèce.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments.** Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin.** Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____ .*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____ .*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____ .*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Votre gouvernement national donne la priorité aux actions politiques qui favorisent la recherche et l'innovation tout en appliquant des lignes directrices éthiques strictes. Sans éthique, l'IA constituera inévitablement une menace pour la sécurité des personnes et des entreprises, ainsi que pour les performances économiques de l'UE.
- Les défaillances passées de l'IA, bien documentées, mettent en évidence la nécessité d'un contrôle humain et d'une gouvernance solide, dès le développement. Par exemple, en 2010, les algorithmes de négociation fondés sur l'IA ont provoqué un effondrement du marché, réduisant à néant la valeur de 1 000 milliards de dollars d'actions en l'espace de quelques minutes.
- Selon vous, le développement éthique de l'IA doit donc donner la priorité aux mécanismes de transparence (rendre l'IA compréhensible), de responsabilité (veiller à ce que les êtres humains restent responsables des décisions en matière d'IA) et de contrôle (empêcher l'IA de fonctionner sans vérification).
- Vous êtes favorable à une classification des risques fondée sur les capacités: tout système d'IA présentant un risque d'utilisation abusive ou d'incidence néfaste devrait être considéré comme à haut risque - non pas parce que l'IA est intrinsèquement dangereuse, mais en raison de la manière dont elle peut être utilisée. Toutefois, vous seriez **disposé(e) à discuter d'une classification fondée sur la finalité, à condition que celle-ci fasse l'objet d'un réexamen dans deux ans.**
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Vous êtes fermement convaincu(e) que le développement éthique de l'IA doit s'appliquer à tous les niveaux; aucun secteur ni aucun développeur ne devrait être exempté du règlement de l'UE sur l'IA. Les services répressifs, l'armée, la défense et la sécurité nationale sont précisément les domaines où les risques d'utilisation abusive, de biais et de violations des droits sont les plus élevés. Ces secteurs ne devraient pas être traités comme des exceptions, mais plutôt être soumis aux normes les plus élevées.
- L'UE souhaite jouer un rôle de premier plan sur la scène mondiale en ce qui concerne une IA digne de confiance et responsable. Par conséquent, vous préconisez de montrer clairement l'exemple. Fermer les yeux sur certaines applications affaiblirait la crédibilité et l'impact du règlement de l'UE sur l'IA. Les principes éthiques doivent guider toutes les utilisations de l'IA, en particulier celles qui sont les plus susceptibles d'avoir une incidence sur la vie et les libertés des citoyens.
- Vous accordez une plus grande importance à l'article 2 qu'à l'article 1^{er}. Si vous ne réussissez pas à convaincre d'autres pays de soutenir vos arguments concernant l'article 1^{er}, vous ferez tout votre possible pour que vos principales demandes à l'égard de l'article 2 soient prises au sérieux.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Interdiction totale

Risque élevé

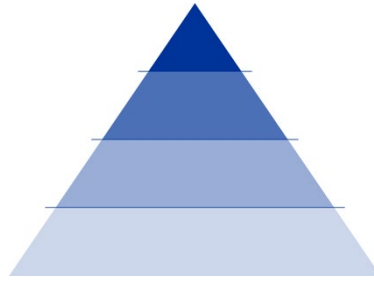
Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Risque faible

Obligation de transparence

Risque nul

Pas de réglementation



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé

Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (chatbots) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre	fondée sur les capacités	réexamen dans 2 ans	sans exception	
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



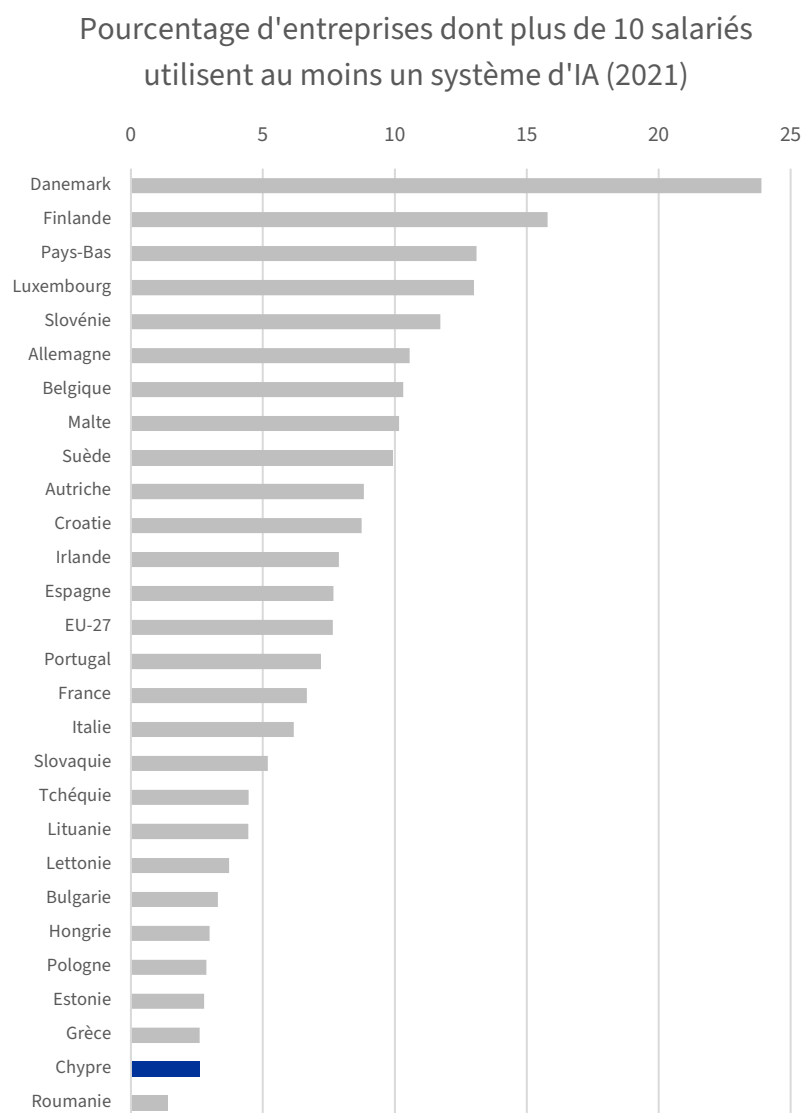
Définitions

- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

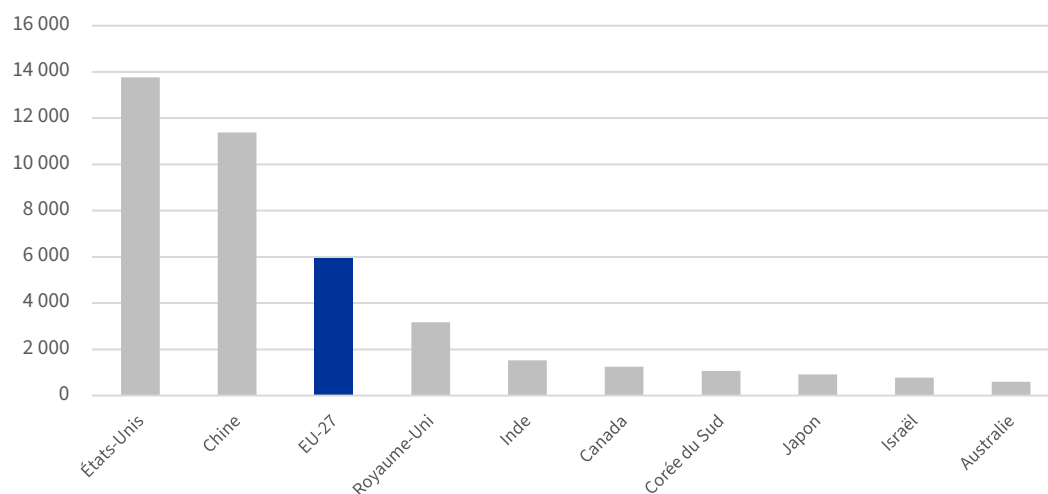
	Union européenne	Chypre
Population	447 695 350	949 084
PIB par habitant en €	38 150	32 720
Taux de chômage	6,1 %	5,8 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	4,7 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	25,0 %



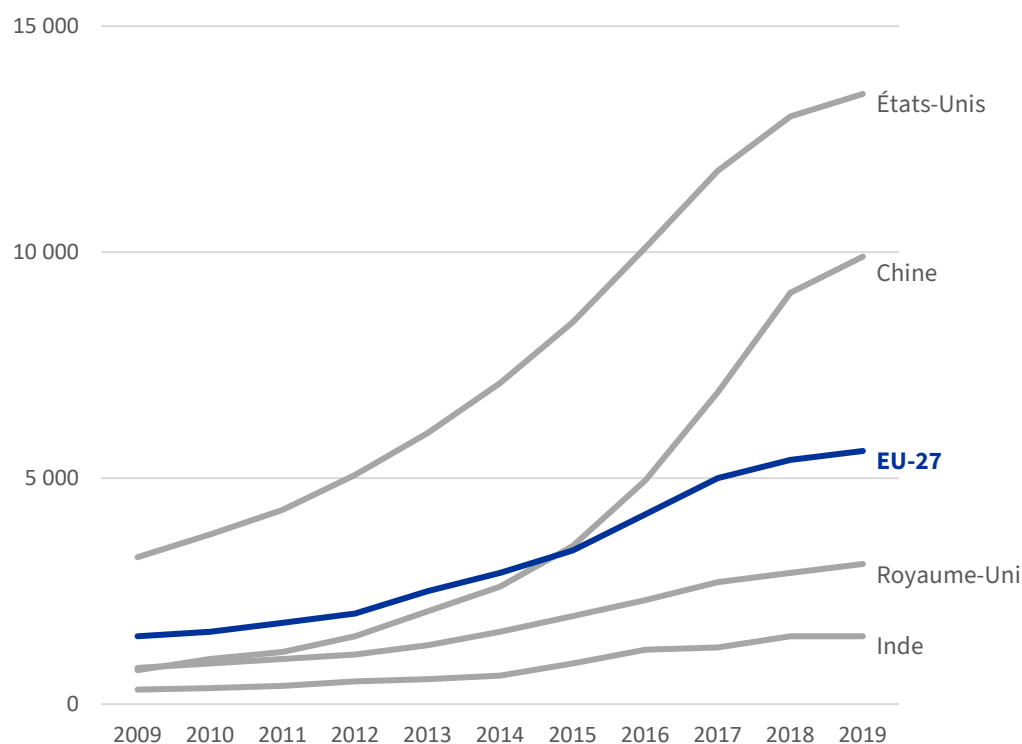
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

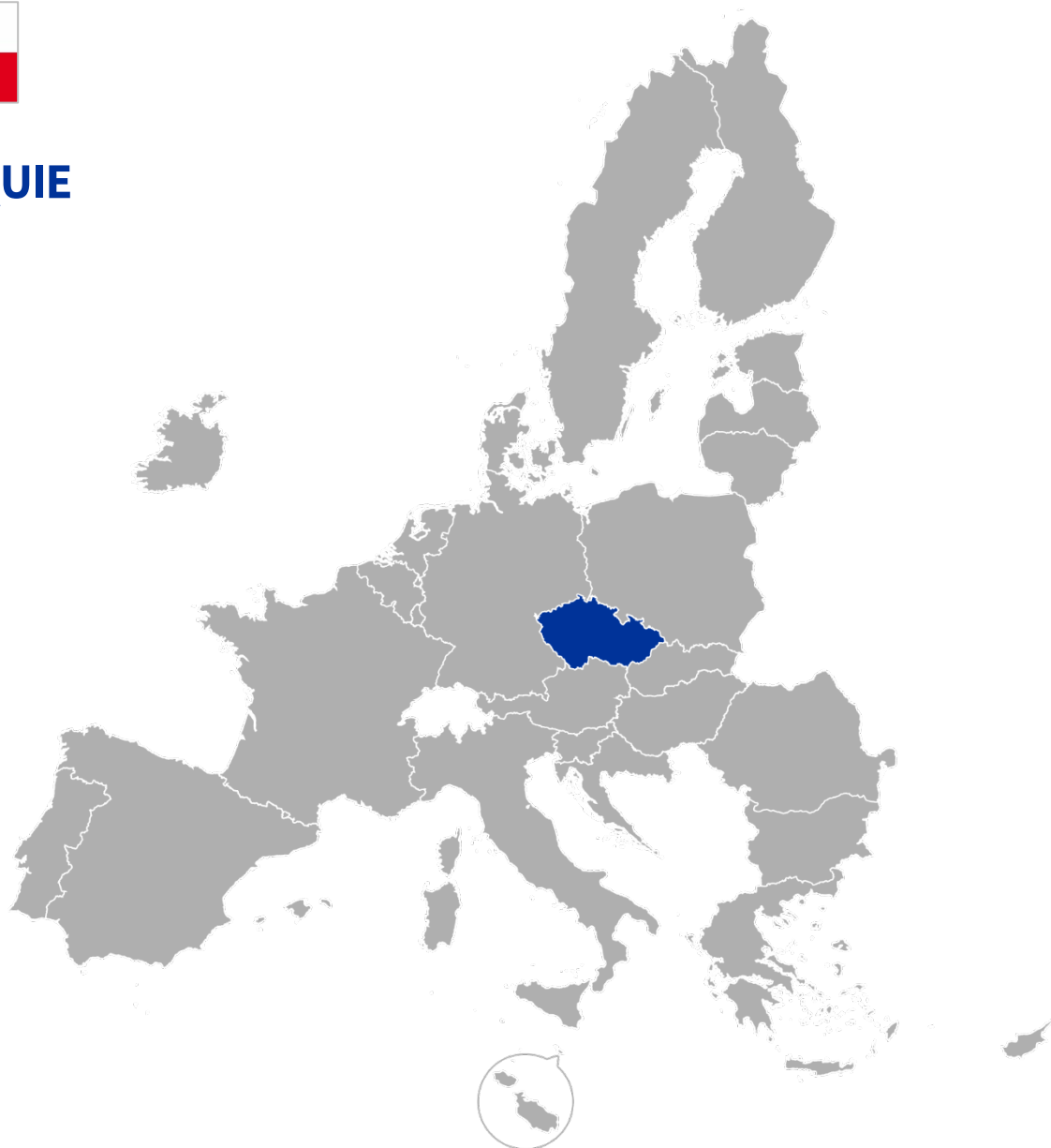
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



TCHÉQUIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIÉ À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie et la Lituanie.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments.** Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin.** Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... **classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.**



... **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.**

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Votre gouvernement national entend favoriser l'innovation dans le domaine de l'IA. Si la force de l'UE réside dans la recherche, le marché mondial est dirigé par les États-Unis et la Chine, qui fixent les règles. D'autres pays tels que l'Inde, le Canada et le Royaume-Uni progressent également rapidement.
- Dans ce contexte, vous estimez que la conclusion logique est que l'UE doit mettre en place un cadre réglementaire équilibré, pas trop rigide, afin de stimuler l'innovation dans le domaine de l'IA et de se positionner en tant que leader mondial en la matière. Le règlement de l'UE sur l'IA pourrait changer la donne s'il peut gagner la confiance et le soutien tant des investisseurs que des développeurs.
- Vous êtes favorable à une approche fondée sur les capacités, étant donné qu'une approche fondée sur la finalité pourrait entrer en conflit avec des politiques sectorielles nationales et de l'UE existantes. Toutefois, classer toute l'IA à usage général (GPAI) comme étant "à haut risque" serait trop rigide. De nombreux systèmes de GPAI, tels que ceux utilisés dans le service à la clientèle ou la traduction en temps réel, devraient clairement être considérés comme présentant un risque faible. Une réglementation excessive pourrait décourager l'innovation et les investissements, et renforcer l'idée selon laquelle "l'UE a les règles les plus strictes en matière d'IA", ce qui finirait par affaiblir la compétitivité de l'Europe.
- S'il s'avère difficile de trouver un compromis aujourd'hui, **vous seriez disposé(e) à ajouter une clause prévoyant le réexamen du règlement dans cinq ans**, afin de veiller à ce qu'il reste pertinent dans un paysage de l'IA qui évolue rapidement.
- Vos notes:

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

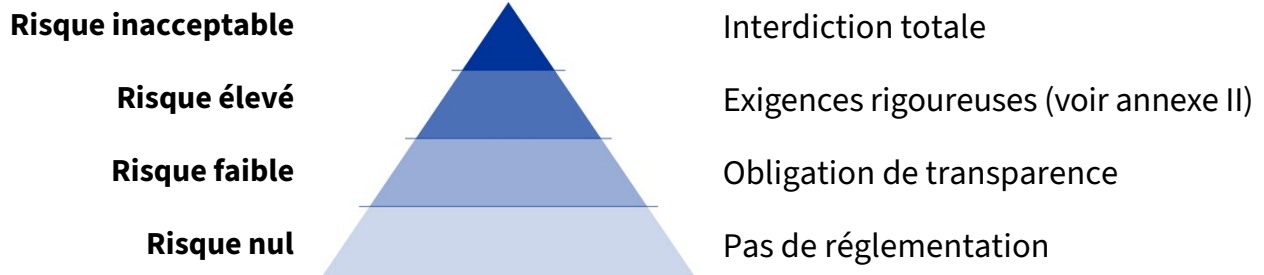
Vos arguments

- Vous êtes fermement convaincu(e) que le développement éthique de l'IA doit s'appliquer à tous les niveaux: aucun secteur ni aucun développeur ne devrait être exempté de la réglementation de l'UE sur l'IA. Les services répressifs, l'armée, la défense et la sécurité nationale sont précisément les domaines où les risques d'utilisation abusive, de biais et de violations des droits sont les plus élevés. Ces secteurs ne devraient pas être traités comme des exceptions, mais plutôt être soumis aux normes les plus élevées.
- Si l'UE veut jouer un rôle de premier plan en faveur d'une IA digne de confiance et responsable dans le monde, nous devons montrer clairement l'exemple. Ignorer certaines applications affaiblirait la crédibilité et l'impact de la réglementation de l'UE sur l'IA. Toutes les utilisations de l'IA, en particulier celles qui sont les plus susceptibles d'avoir une influence sur la vie et les libertés des citoyens, doivent être guidées par des principes éthiques.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

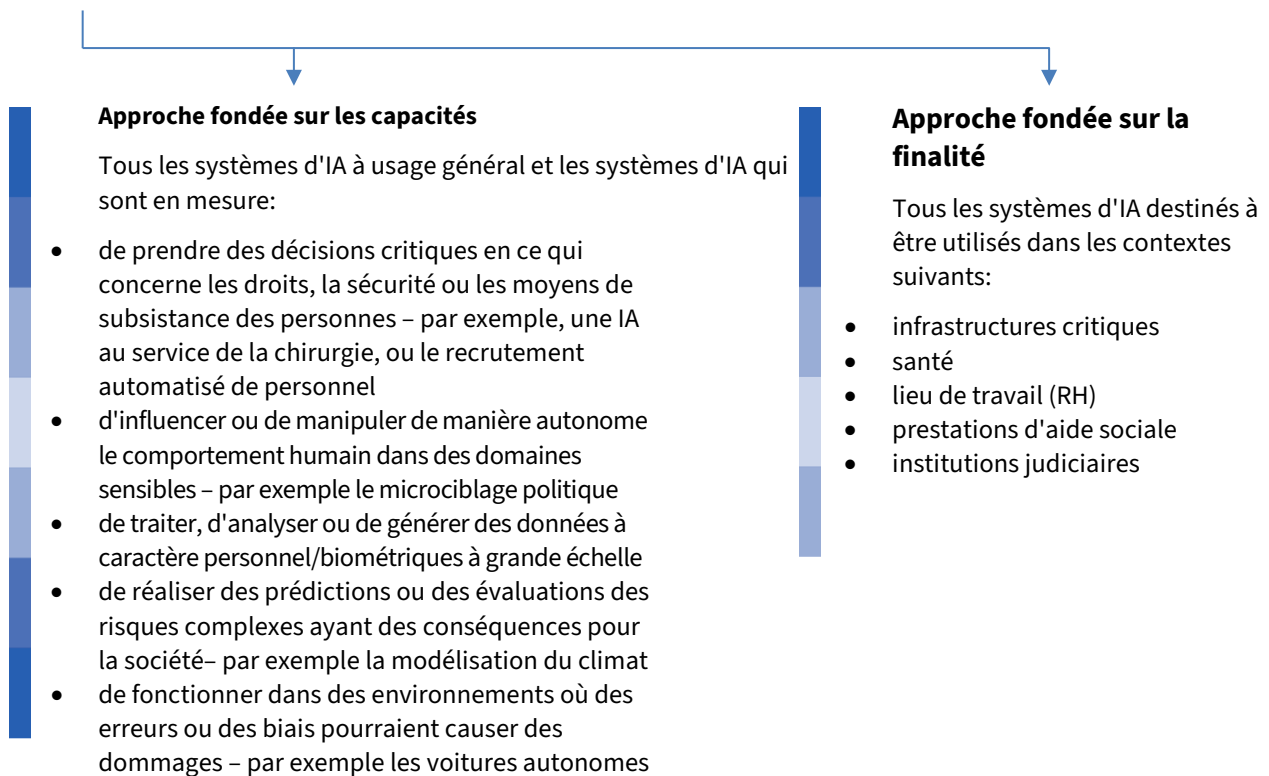
Annexe I: classification des risques



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie	fondée sur les capacités	Réexamen dans 5 ans	sans exception	
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



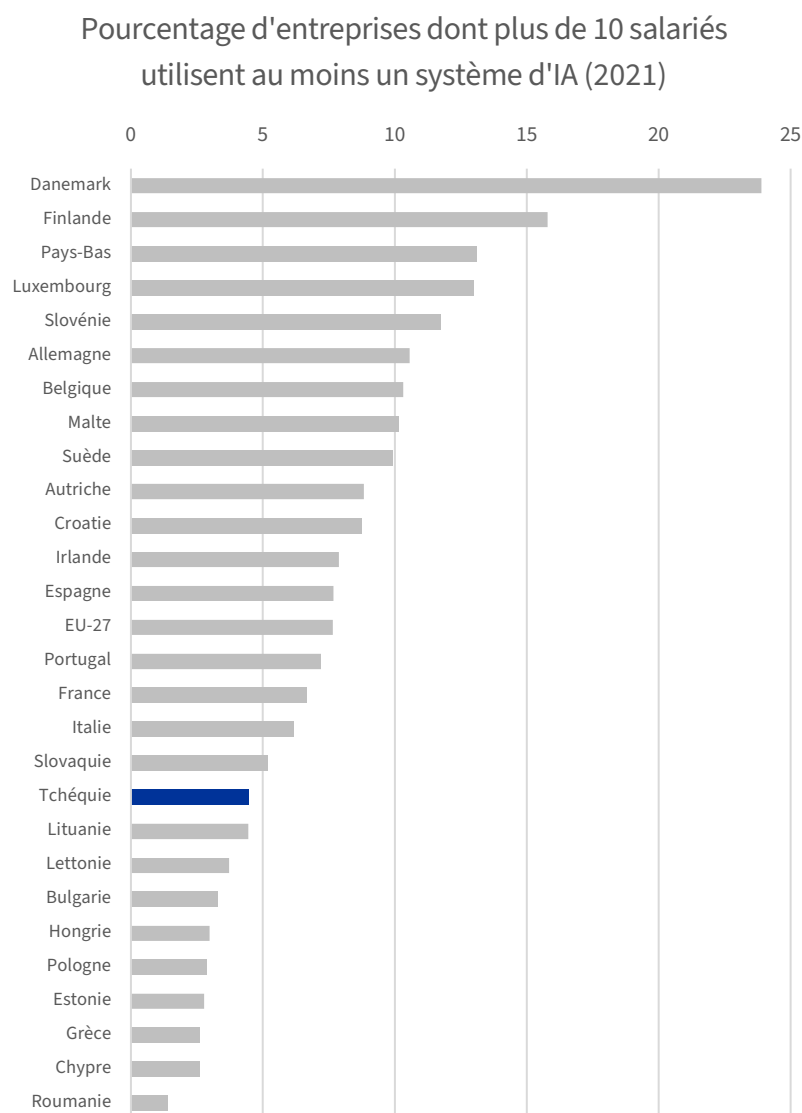
Définitions

- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

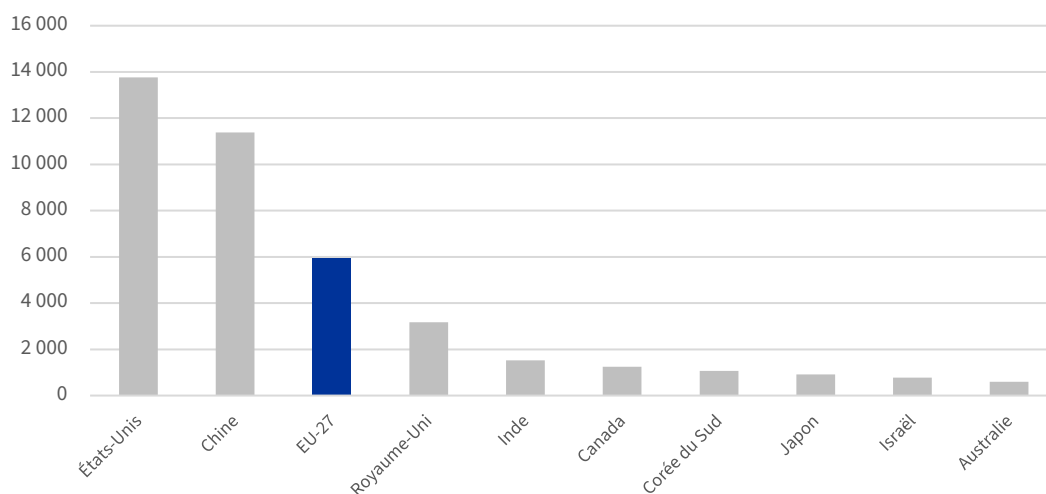
	Union européenne	Tchéquie
Population	447 695 350	10 827 529
PIB par habitant en €	38 150	29 180
Taux de chômage	6,1 %	2,6 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	5,9 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	35,5 %



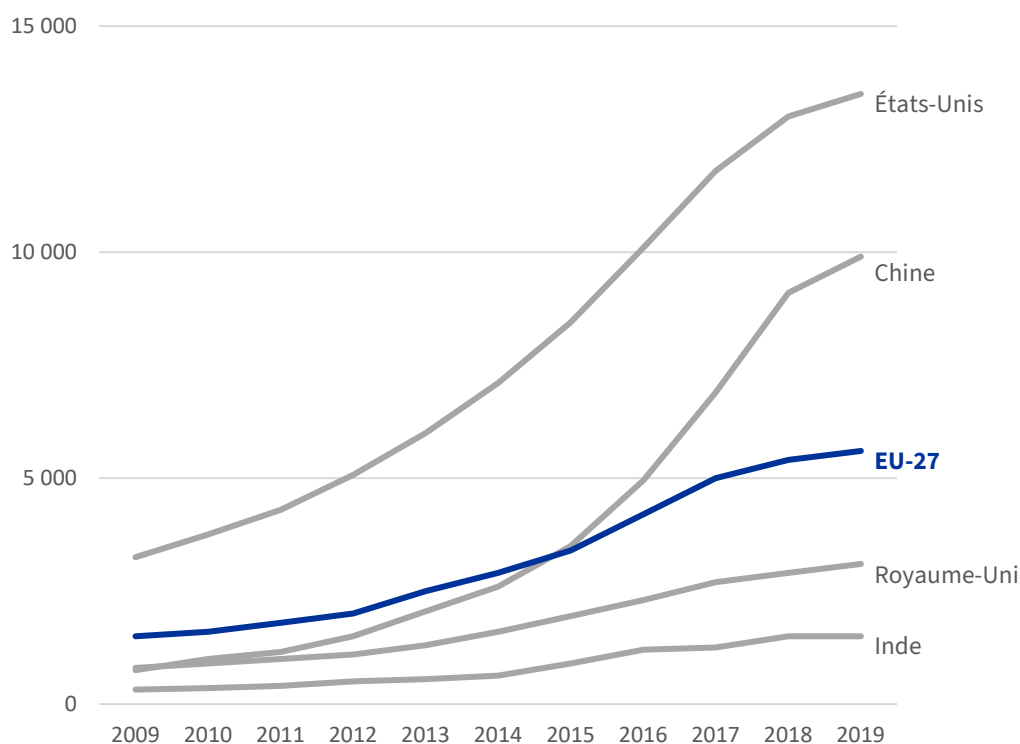
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

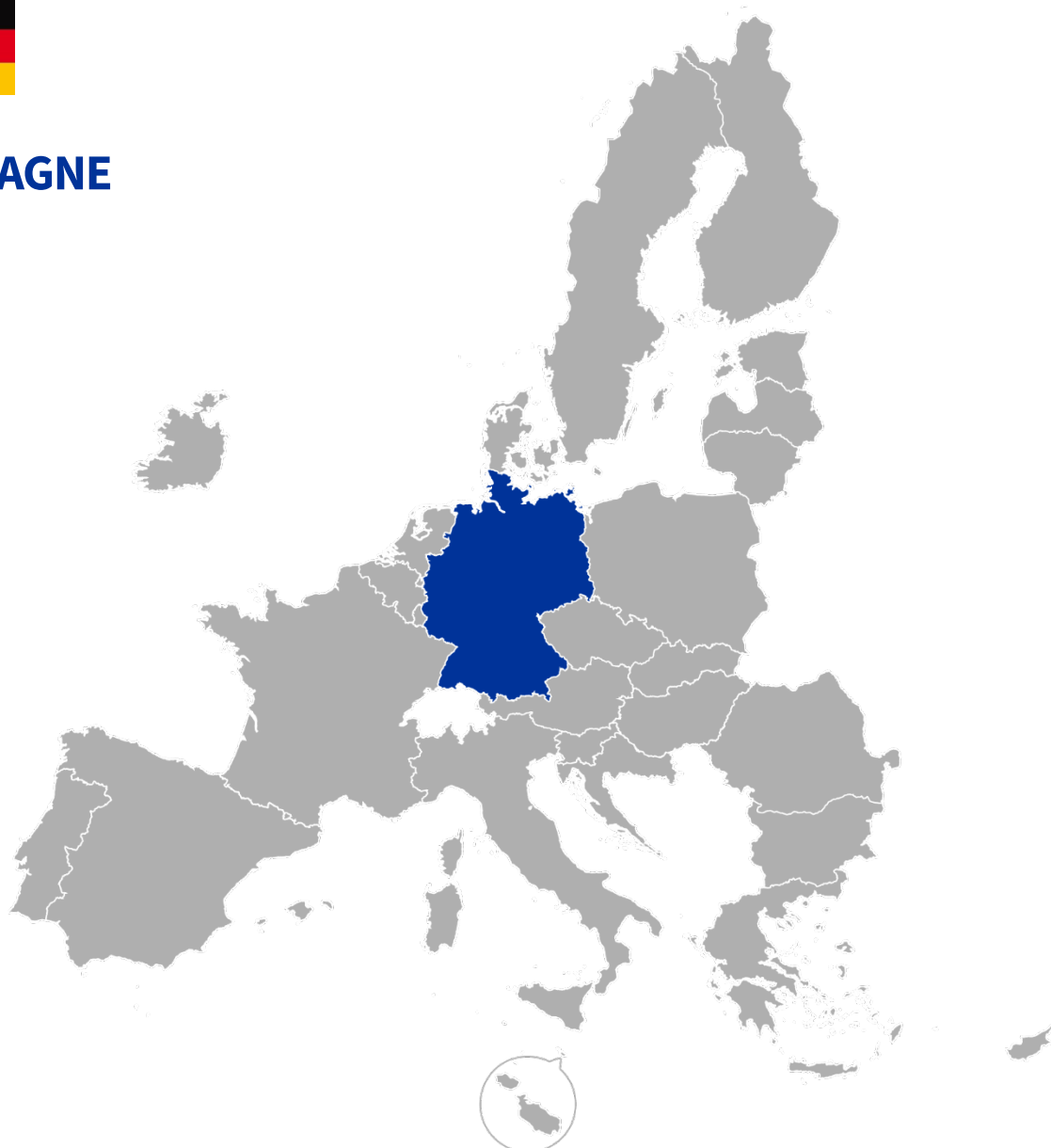
La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
© Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



ALLEMAGNE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



ALLEMAGNE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que la Belgique, Chypre, l'Espagne et la Grèce.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Votre principale priorité est la promotion des droits fondamentaux, et vous reconnaissez la nécessité urgente d'une coopération transfrontière pour faire face aux menaces tant nationales que transnationales, y compris celles liées aux technologies numériques. Vous avez vu comment l'IA peut alimenter les campagnes de désinformation et d'hypertrucage (*deepfake*), ce qui présente des risques graves pour la liberté d'expression et les institutions démocratiques.
- Si le développement de l'IA progresse rapidement et jouera un rôle de plus en plus important dans la société, vous estimez que l'IA doit être conçue pour profiter aux citoyens et à l'environnement – et ne doit pas leur nuire.
- L'une des principales préoccupations concernant l'IA est le risque de biais. Lorsqu'elle est entraînée sur des ensembles de données non diversifiés et non représentatifs, l'IA peut produire des résultats discriminatoires, comme l'a montré l'outil de recrutement d'Amazon, qui a été abandonné car il favorisait les candidats de genre masculin sur la base des profils d'embauche antérieurs. Votre objectif ultime aujourd'hui est de travailler à l'élaboration d'un cadre qui élimine le moindre risque de préjudice généré par l'IA, tel que la désinformation. Vous savez qu'il s'agit d'un objectif ambitieux, mais vous pensez qu'il est nécessaire.
- Pour ces raisons, vous êtes favorable à une classification des risques fondée sur les capacités: tout système d'IA présentant un risque d'utilisation abusive ou d'incidence néfaste devrait être considéré comme à haut risque - non pas parce que l'IA est intrinsèquement dangereuse, mais en raison de la manière dont elle peut être utilisée.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Vous êtes très préoccupé(e) par le fait que certains pays souhaitent exclure les services répressifs, l'armée, la défense ou la sécurité nationale du champ d'application du règlement de l'UE sur l'IA. Ce sont précisément les domaines où l'IA peut causer des dommages graves – par la discrimination, des faux positifs et des biais – et où des garanties solides sont le plus nécessaires. Par exemple, la reconnaissance faciale biaisée dans le domaine du maintien de l'ordre a déjà conduit à des arrestations abusives – d'un nombre disproportionné de jeunes hommes racisés – et à des violations graves des droits individuels.
- Vous comprenez que de nombreux pays voient dans l'utilisation de l'IA dans ces secteurs de potentiels gains d'efficacité considérables, et vous respectez cela. Toutefois, les droits de l'homme ne peuvent être traités à la légère. Vous suivez de près l'évolution de l'IA aux États-Unis et en Chine, et vous êtes profondément préoccupé(e) par l'absence de protection solides dans leurs systèmes respectifs.
- La raison d'être du règlement de l'UE sur l'IA est de promouvoir une IA responsable centrée sur l'humain. L'exclusion de certains secteurs de la réglementation dans son ensemble affaiblirait cet objectif et compromettrait l'ambition de l'UE d'établir une norme mondiale pour une IA digne de confiance.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

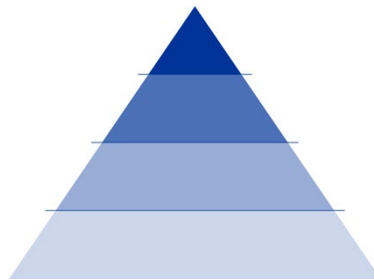
Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Risque élevé

Risque faible

Risque nul



Interdiction totale

Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Obligation de transparence

Pas de réglementation

Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé

Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne	fondée sur les capacités		sans exception	
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Définitions

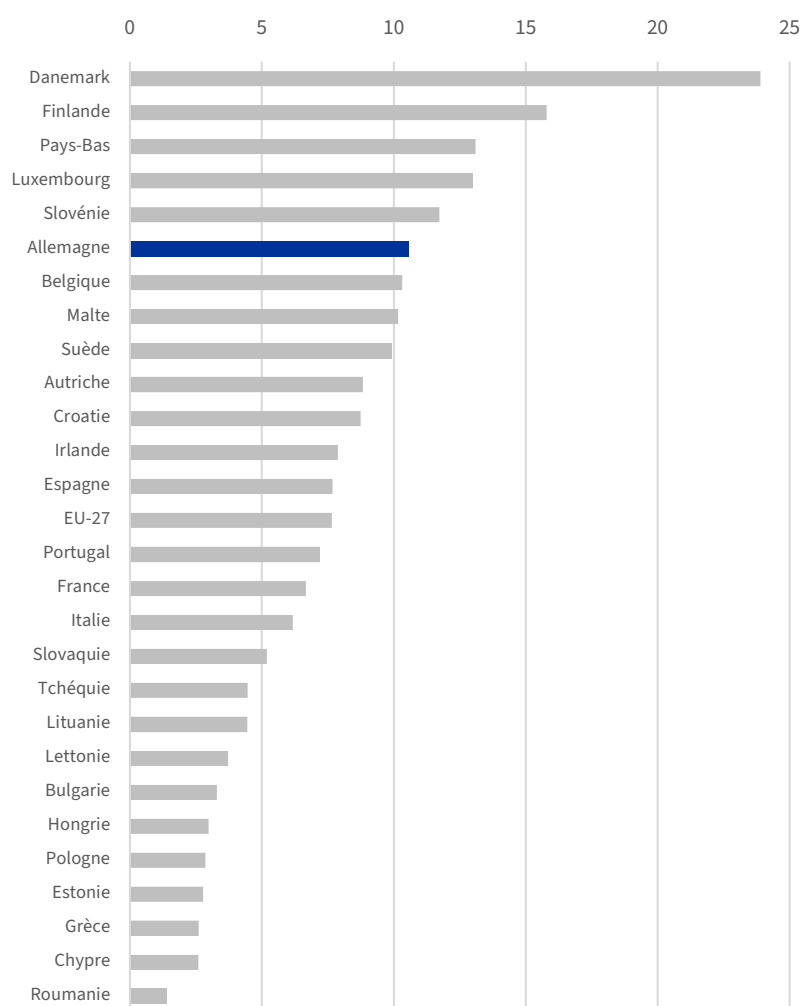
- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

	Union européenne	Allemagne
Population	447 695 350	83 118 501
PIB par habitant en €	38 150	49 520
Taux de chômage	6,1 %	3,1 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	11,6 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	19,8 %

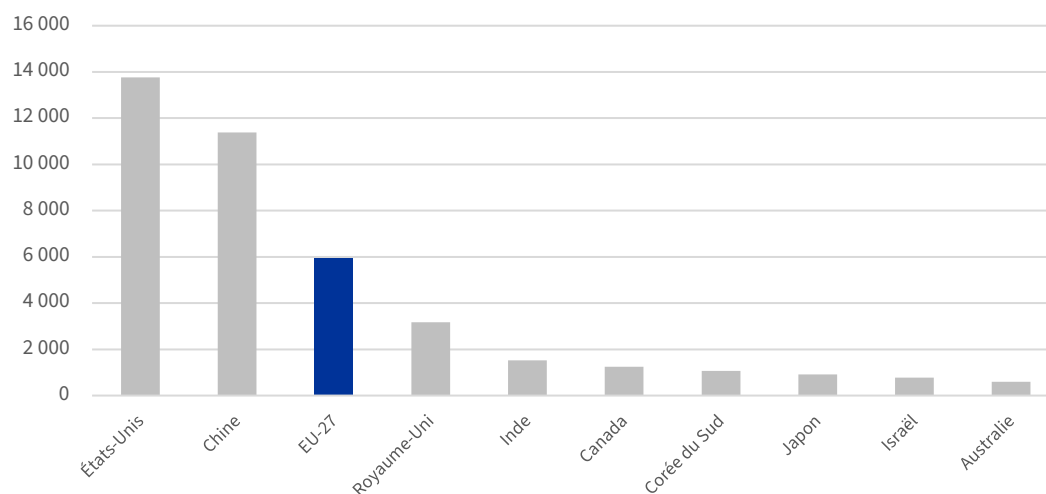
Pourcentage d'entreprises dont plus de 10 salariés
utilisent au moins un système d'IA (2021)



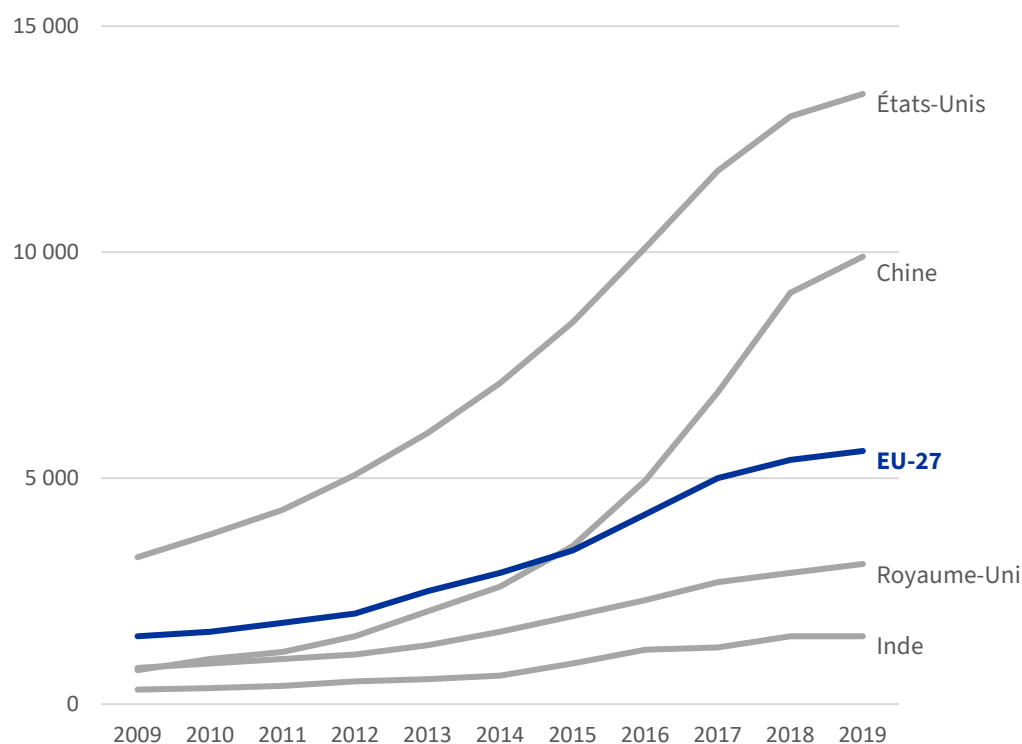
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

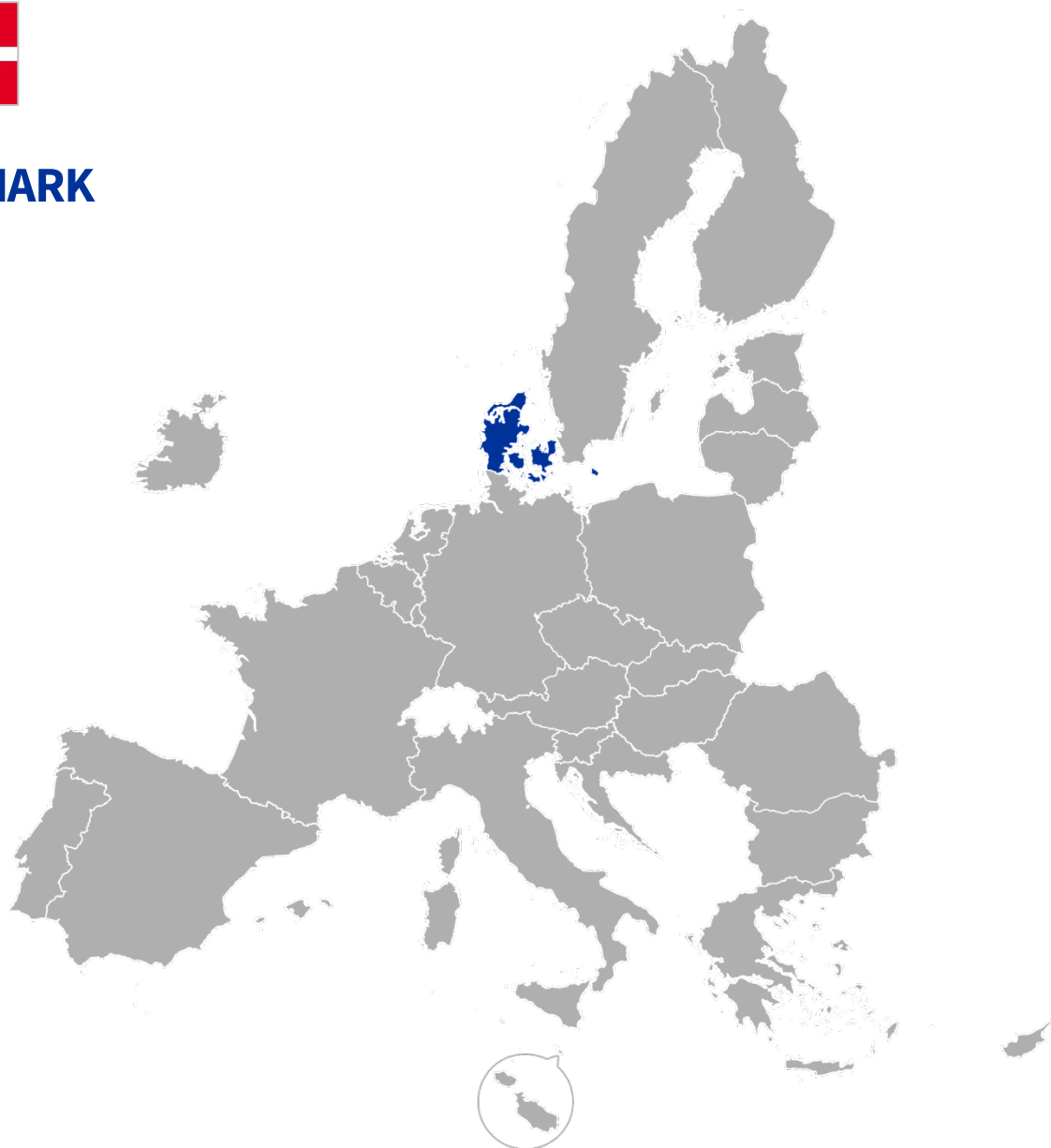
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



DANEMARK



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



DANEMARK

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que l'Autriche, la France, la Pologne et la Roumanie.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.



*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____ .*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____ .*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____ .*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Vous vous félicitez de la proposition de la Commission visant à introduire un cadre sur l'IA. Le règlement devrait promouvoir une culture de la responsabilité et permettre de retracer plus facilement l'origine des problèmes qui surviennent.
- Vous soutenez l'approche fondée sur la finalité, qui constitue selon vous une première étape constructive. Elle favorise une concurrence saine dans chaque secteur. Toutefois, vous souhaitez inclure le secteur de l'éducation. Lorsque les écoles utilisent l'IA pour contrôler les comportements, évaluer les devoirs ou prédire les performances, les élèves peuvent avoir le sentiment d'être constamment surveillés ou jugés par une machine. Les élèves peuvent ressentir une pression de toujours devoir se comporter d'une certaine manière, même s'ils ne sont tout simplement pas dans un bon jour. Contrairement aux enseignants humains, l'IA manque souvent d'empathie ou ne comprend pas les problèmes personnels.
- Par ailleurs, vous souhaitez mettre en avant la diversité linguistique de l'Union. La plupart des grands modèles d'IA sont entraînés avec des données dans des langues largement répandues telles que l'anglais, le français ou l'allemand, ce qui peut conduire à de mauvaises performances pour les langues moins répandues comme le danois.
- Si l'UE décide d'allouer des fonds pour soutenir le développement de l'IA, il serait juste que la priorité soit donnée aux petits pays et aux langues moins répandues. Autrement, le développement de l'IA pourrait aggraver les inégalités, entraînant la fourniture de services de moindre qualité dans les langues moins répandues.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Pour vous, il reste essentiel que les questions relatives à la sécurité nationale, au domaine militaire ou à la défense ne relèvent pas du champ d'application du règlement sur l'IA. Les États membres sont déterminés à conserver le contrôle sur les décisions dans ces domaines, qui ne relèvent généralement pas, quoi qu'il en soit, de la compétence de l'UE. L'UE ne dispose d'ailleurs pas (encore) d'une armée européenne unifiée.
- En outre, vous affirmez que les systèmes d'IA utilisés pour la collecte de renseignements, la cyberdéfense ou les scénarios de combats ne peuvent pas être soumis aux mêmes exigences en matière de divulgation ou de réglementation que les systèmes civils, car cela pourrait compromettre le secret des opérations et les intérêts en matière de sécurité nationale ainsi que l'avantage stratégique que ces systèmes sont censés fournir.
- Si votre demande ne peut être entièrement satisfaite lors de la discussion d'aujourd'hui, vous êtes ouvert(e) à un compromis prévoyant que les finalités militaires et de sécurité nationale ne soient pas exclues du règlement, mais soient plutôt reconnues comme une IA à faible risque, se traduisant par des exigences plus faibles.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

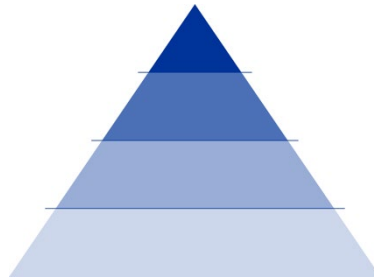
Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Risque élevé

Risque faible

Risque nul



Interdiction totale

Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Obligation de transparence

Pas de réglementation

Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (chatbots) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark	approche fondée sur la finalité	Inclure l'éducation	domaine militaire/défense + sécurité nationale	
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Définitions

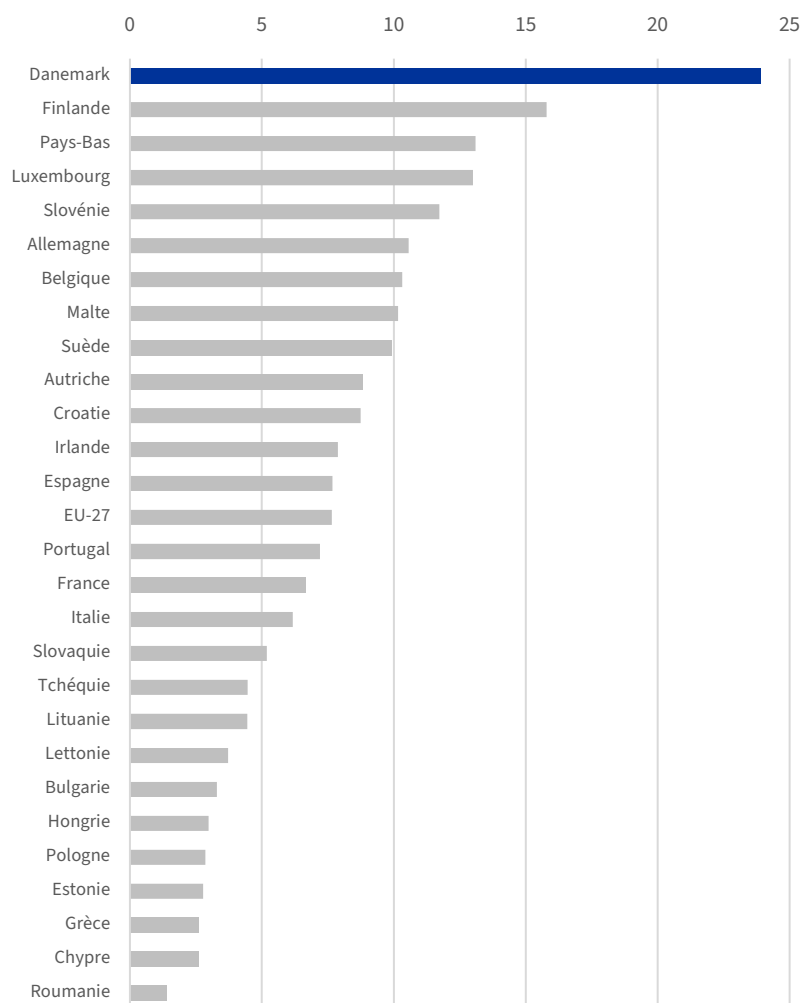
- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

	Union européenne	Danemark
Population	447 695 350	5 932 654
PIB par habitant en €	38 150	63 290
Taux de chômage	6,1 %	5,1 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	15,2 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	39,4 %

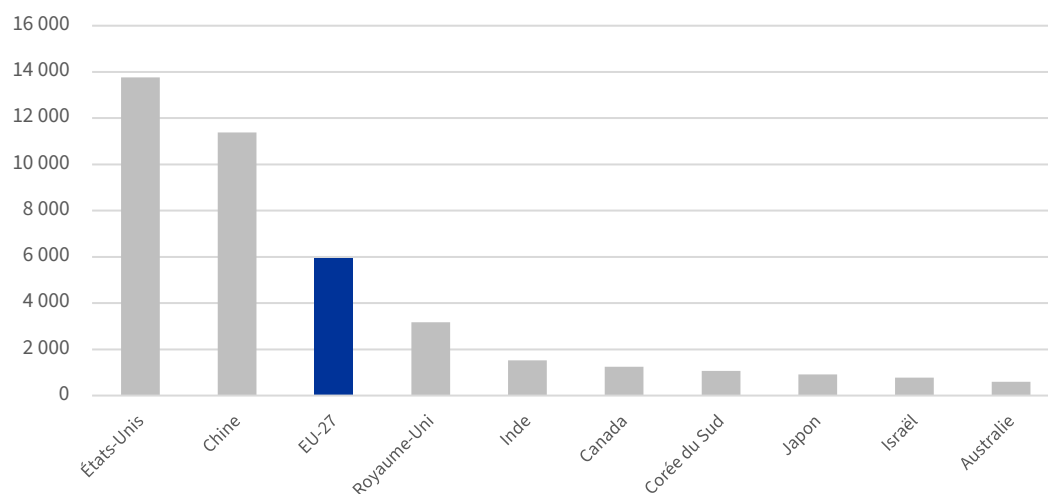
Pourcentage d'entreprises dont plus de 10 salariés
utilisent au moins un système d'IA (2021)



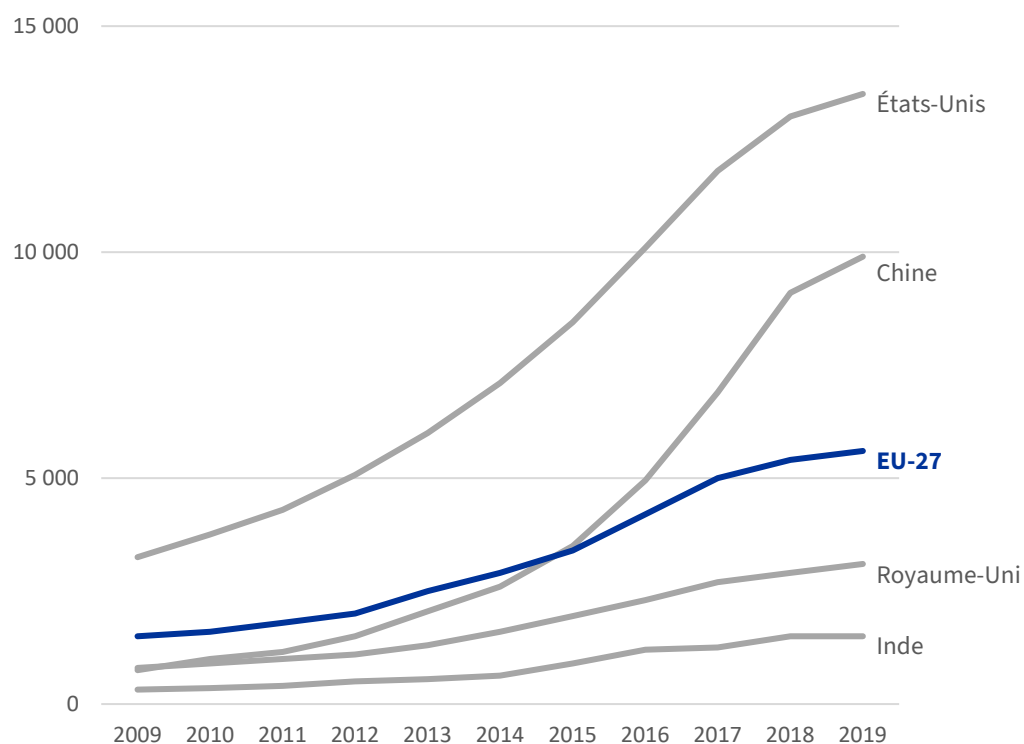
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu.

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

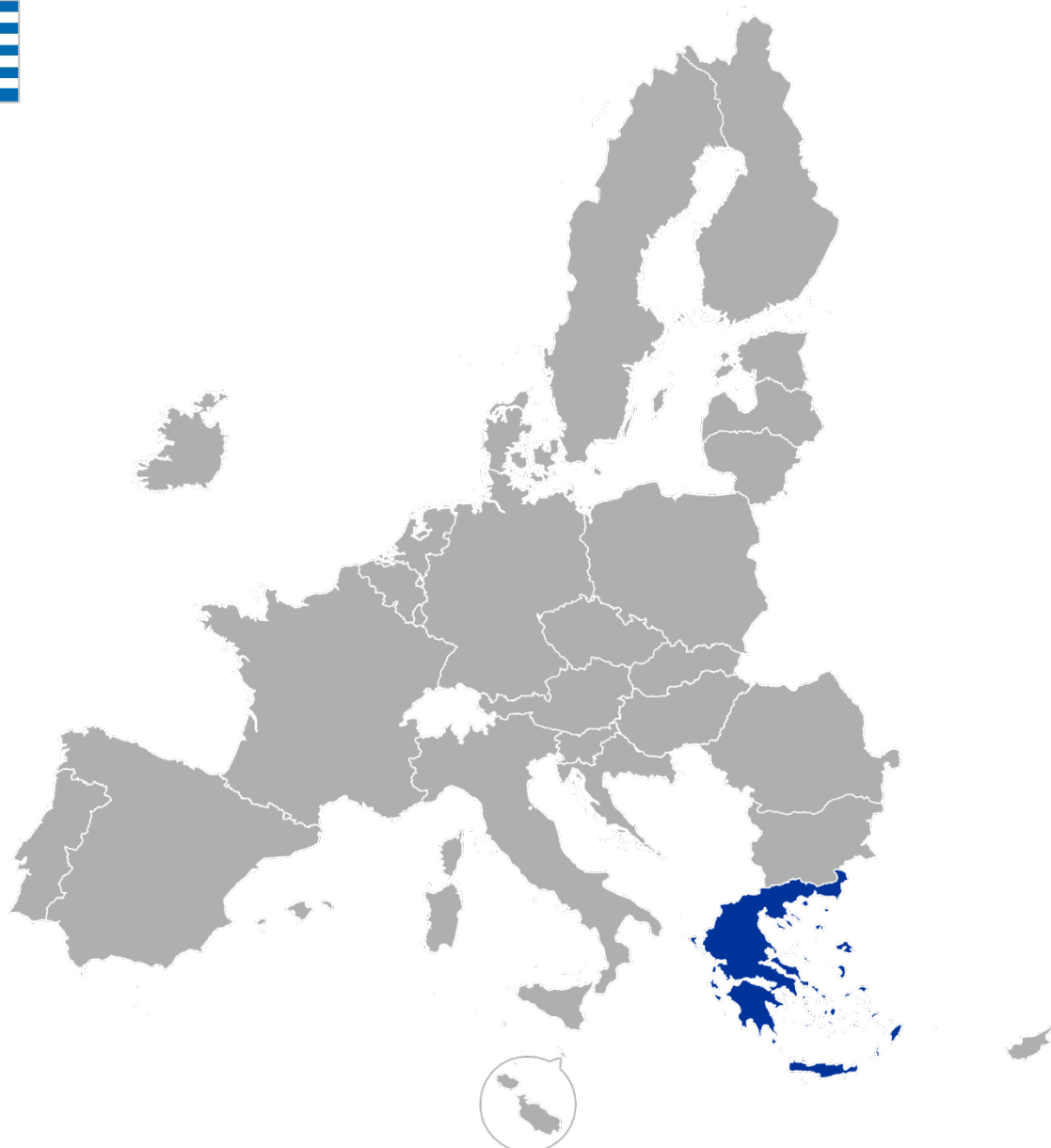
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



GRÈCE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



GRÈCE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que l'Allemagne, la Belgique, Chypre et l'Espagne.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.



*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... **classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.**



... **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.**

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Votre pays vise à favoriser un avenir fondé sur la technologie qui promeut l'innovation et le développement dans l'intérêt de tous, ancré dans les valeurs fondamentales de l'Europe.
- Afin d'éviter que l'IA n'ait une incidence négative sur les processus démocratiques (par exemple, par la diffusion de fausses informations générées par l'IA), vous soutenez l'approche fondée sur les capacités, qui considère tout système d'IA comme présentant un risque élevé s'il a la capacité de "manipuler le comportement humain", y compris dans des contextes tels que les élections.
- Vous êtes particulièrement préoccupé(e) par les dangers potentiels d'une IA biaisée: des études ont montré que les principaux systèmes de reconnaissance faciale présentaient des taux d'erreur beaucoup plus élevés lors de l'identification de personnes ayant une couleur de peau plus foncée et de femmes, en particulier les femmes noires. Il a ensuite été démontré que ces erreurs étaient à attribuer à des ensembles de données d'entraînement fortement faussés en faveur de visages d'hommes blancs, ce qui donne lieu à de fréquentes erreurs d'identification et à des résultats discriminatoires.
- Il peut être difficile de parvenir à un terrain d'entente aujourd'hui. Si nécessaire, **une clause supplémentaire pourrait être proposée à titre de compromis: un réexamen obligatoire du cadre dans un délai de trois ans**, compte tenu du rythme rapide du développement de l'IA. Ce processus de réexamen devrait inclure la société civile, le secteur privé, l'industrie et les gouvernements nationaux.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Pour vous, il reste essentiel que les questions relatives à la sécurité nationale, au domaine militaire et à la défense ne relèvent pas du champ d'application du règlement sur l'IA. Les États membres sont déterminés à conserver le contrôle sur les décisions dans ces domaines, qui ne relèvent généralement pas, quoi qu'il en soit, de la compétence de l'UE. En tant qu'État membre périphérique de l'espace Schengen, la Grèce joue un rôle essentiel dans la gestion des frontières extérieures de l'UE. Toutefois, les systèmes actuellement en place sont obsolètes et inefficaces, ce qui fait peser une lourde charge opérationnelle et humanitaire sur les autorités nationales.
- La Grèce compte donc sur les modèles d'IA comme un moyen de moderniser et de rationaliser les opérations aux frontières, en améliorant les processus d'identification, d'enregistrement et de gestion des dossiers, tout en favorisant une prise de décision plus rapide et plus précise. Compte tenu de la nécessité urgente de gérer des volumes élevés d'arrivées, il est nécessaire pour la Grèce que le déploiement des systèmes d'IA soit flexible et rapide, afin de soutenir des opérations plus rapides et plus efficaces.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Interdiction totale

Risque élevé

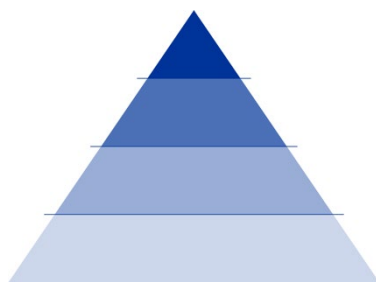
Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Risque faible

Obligation de transparence

Risque nul

Pas de réglementation



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé

Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (chatbots) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce	fondée sur les capacités	Réexamen dans 3 ans	domaine militaire/défense + sécurité nationale	
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Définitions

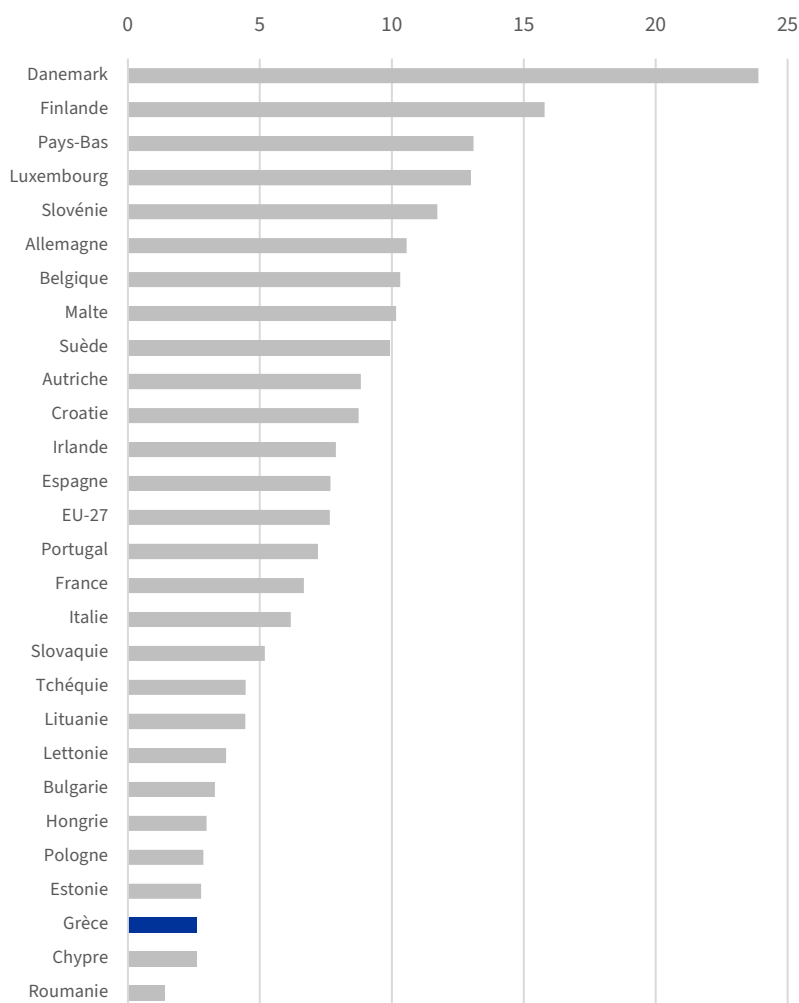
- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

	Union européenne	Grèce
Population	447 695 350	10 413 982
PIB par habitant en €	38 150	21 350
Taux de chômage	6,1 %	11,1 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	4 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	20 %

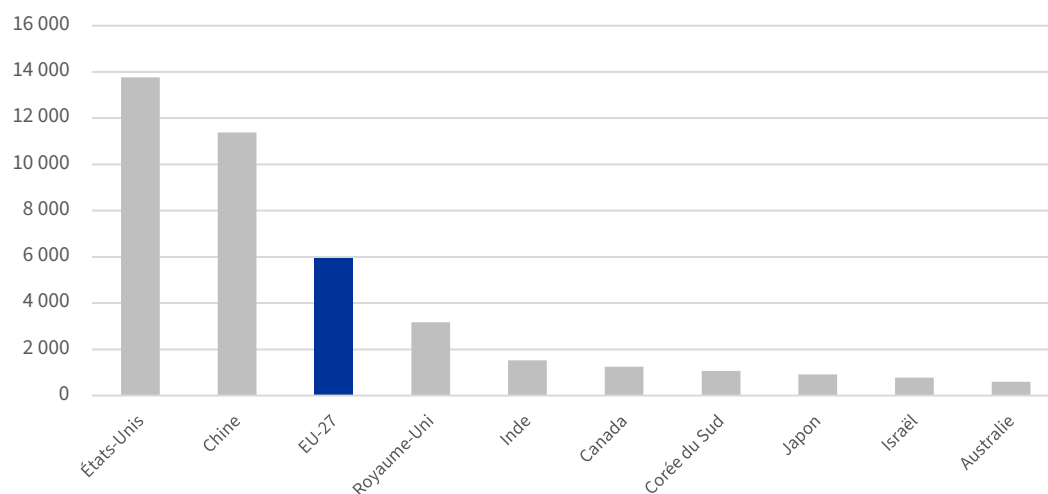
Pourcentage d'entreprises dont plus de 10 salariés
utilisent au moins un système d'IA (2021)



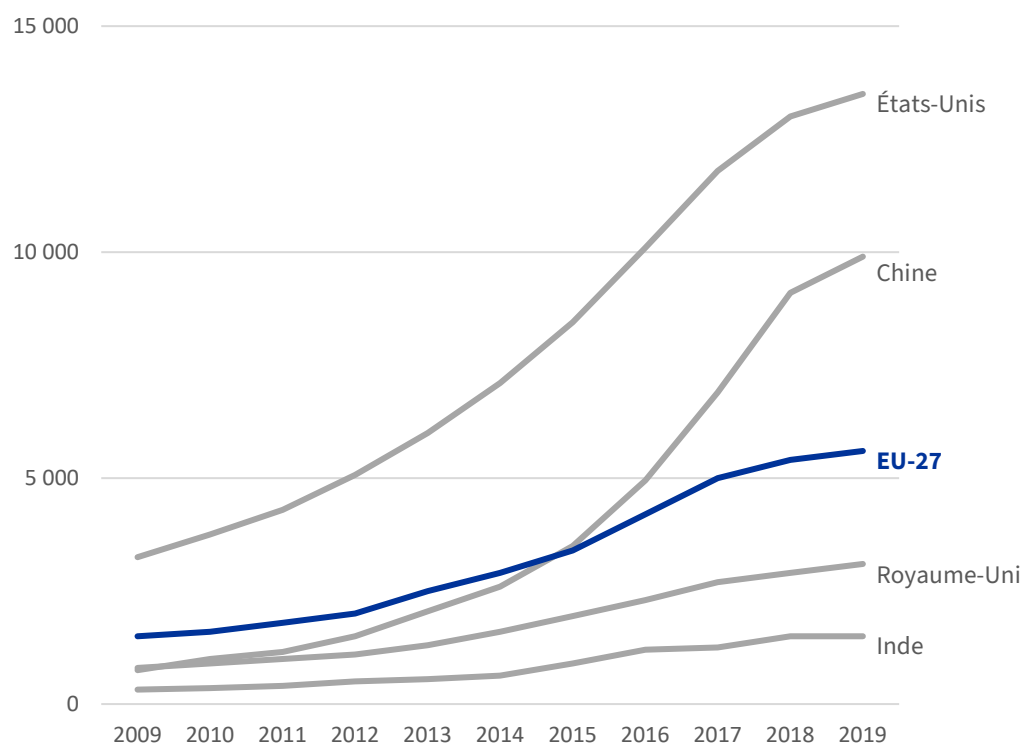
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

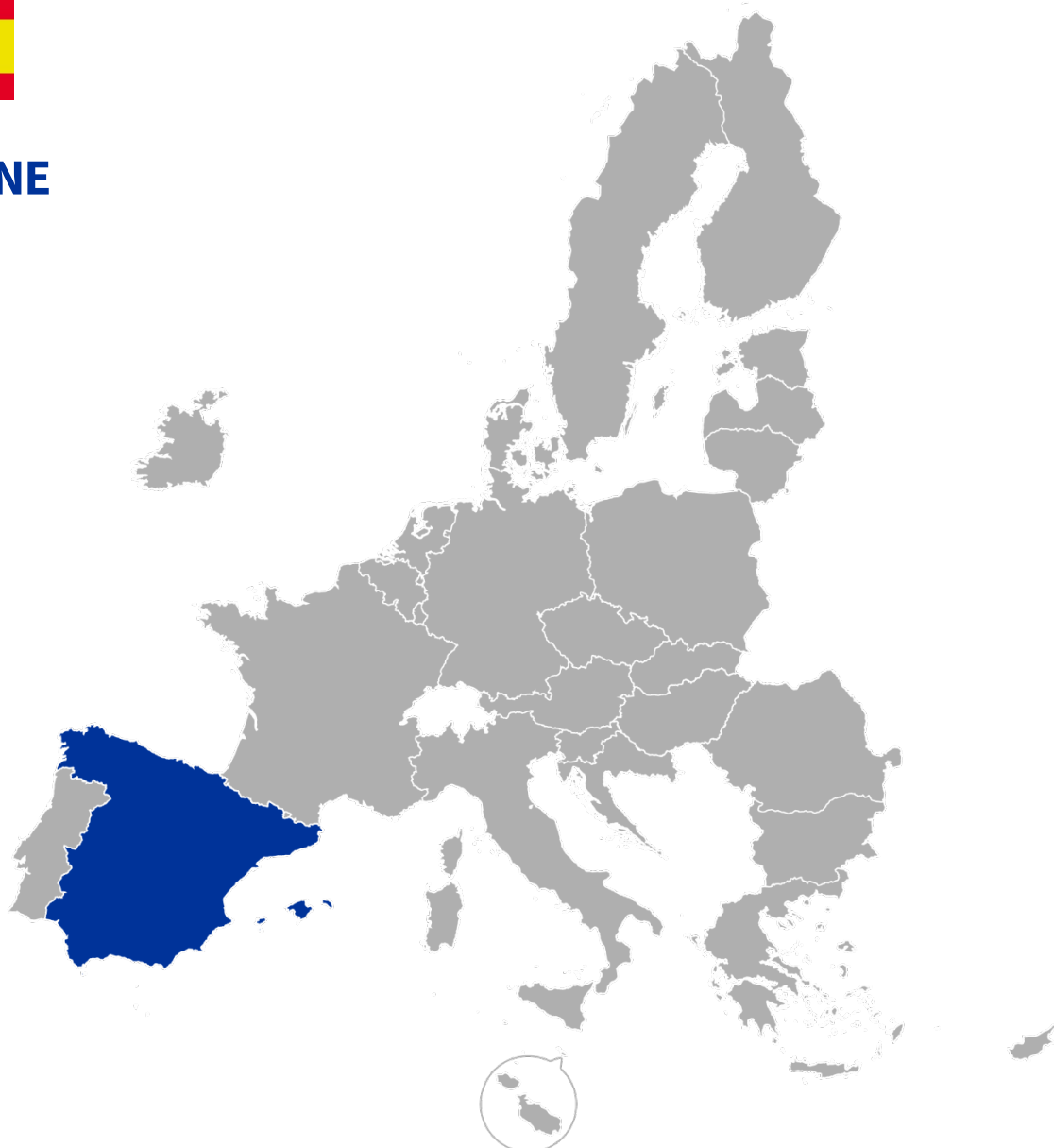
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



ESPAGNE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



ESPAGNE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que l'Allemagne, la Belgique, Chypre et la Grèce.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.



*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Votre pays donne la priorité aux libertés civiles en tant que fondement d'une société juste et sûre. Votre objectif ultime aujourd'hui est de travailler à l'élaboration d'un cadre qui élimine le moindre risque de préjudice généré par l'IA, tel que l'amplification des biais et les risques pour la vie privée. Vous savez qu'il s'agit d'un objectif ambitieux, mais vous pensez qu'il est nécessaire.
- Vous êtes fermement opposé(e) à l'approche fondée sur la finalité proposée par la Commission. Par exemple, si un système d'IA conçu pour le secteur de la création dans le but de composer de la musique émet également des sons puissants dangereux – comme un canon à son – il pourrait quand même causer des dommages, bien qu'il soit classé parmi les systèmes à risque faible. Il peut être dangereux de se concentrer uniquement sur l'intention déclarée tout en ignorant les capacités techniques.
- En ce qui concerne les obligations des développeurs, étant donné que l'IA en est encore à ses débuts, vous estimez qu'il est plus responsable de faire en sorte que les développeurs soient soumis à des évaluations des risques obligatoires, à la gouvernance des données, à des audits externes, à la divulgation des résultats des tests et à une surveillance consécutive à la mise sur le marché. Si, au fil du temps, les développeurs tirent des leçons de leurs erreurs, que les entreprises prennent davantage conscience des risques de biais et que la technologie progresse, vous seriez favorable à un débat sur d'éventuelles dérogations aux exigences elles-mêmes, mais pas à l'approche fondée sur les capacités en matière de classification des risques.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

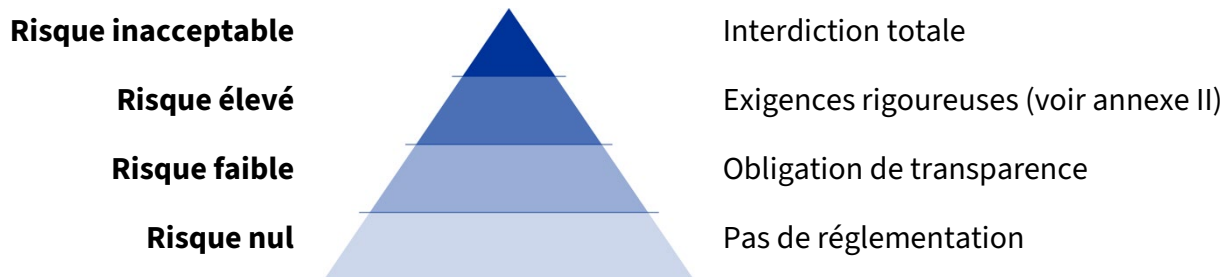
Vos arguments

- Votre gouvernement est très attaché aux libertés civiles. Dans le même temps, vous êtes favorable à une double approche de la réglementation de l'IA, qui garantisse des protections solides dans l'espace civil tout en permettant une souplesse accrue en matière de défense et de sécurité nationale. La sécurité nationale est essentielle pour préserver les libertés sur lesquelles reposent les droits civils, et l'IA peut jouer un rôle essentiel dans la protection des sociétés. Pour ces raisons, vous plaidez en faveur de l'exclusion des utilisations de l'IA dans les domaines militaire, de la défense et de la sécurité nationale.
- Toutefois, une approche réglementaire distincte et adaptée à l'objectif poursuivi devrait être élaborée pour ces secteurs afin de veiller à ce que l'IA soit développée de manière responsable, mais l'imposition d'exigences de transparence totale pourrait compromettre le secret des opérations, ralentir le déploiement et réduire l'efficacité dans les environnements dynamiques ou à haut risque.
- Des cas tels que celui du système VioGén espagnol, utilisé pour évaluer le risque de violence domestique, mettent en évidence les dangers d'une IA opaque caractérisée par une surveillance limitée – tragiquement, certaines victimes classées par erreur comme étant à faible risque ont été tuées. Ces échecs soulignent la nécessité d'un développement responsable de l'IA, notamment en matière de sécurité, mais ils ne devraient pas justifier une réglementation excessive. Au lieu de cela, l'UE devrait promouvoir une culture de la responsabilité, en particulier dans le développement de l'IA pour les applications de sécurité.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Annexe I: classification des risques



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé

Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne	fondée sur les capacités		domaine militaire/défense + sécurité nationale	
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Définitions

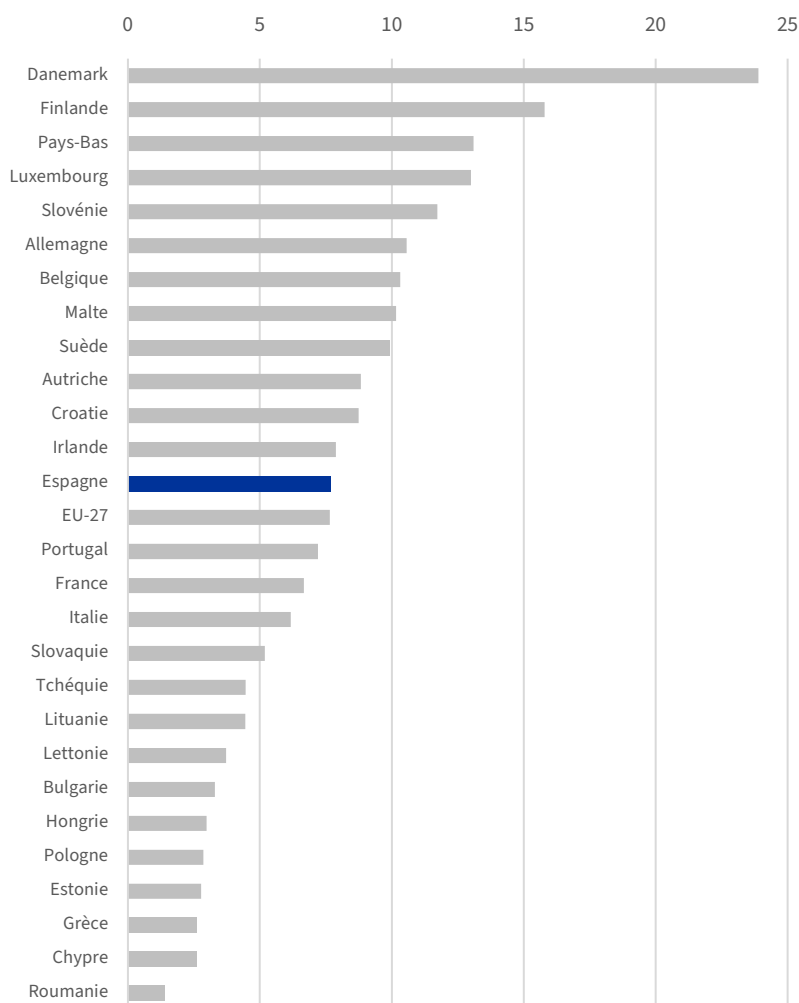
- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

	Union européenne	Espagne
Population	447 695 350	48 085 361
PIB par habitant en €	38 150	30 970
Taux de chômage	6,1 %	12,2 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	9,2 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	38,7 %

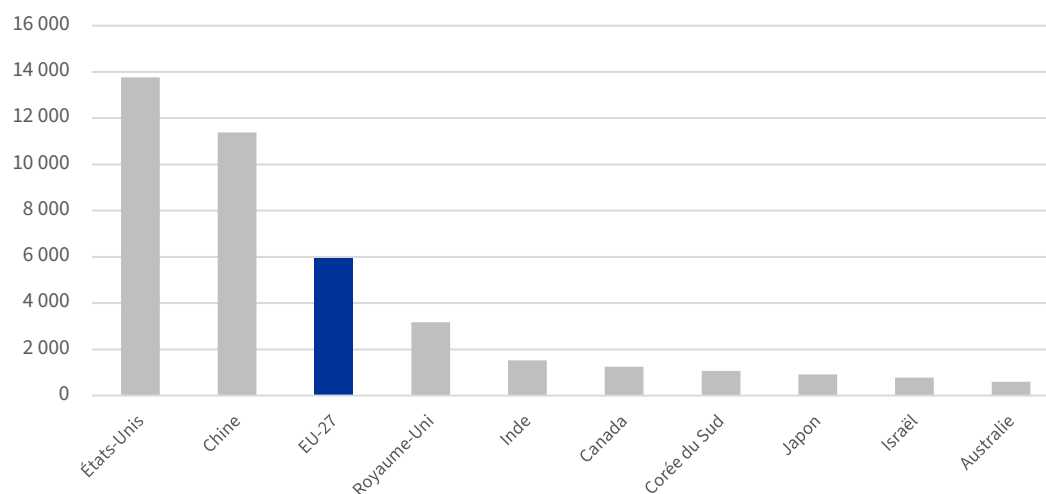
Pourcentage d'entreprises dont plus de 10 salariés
utilisent au moins un système d'IA (2021)



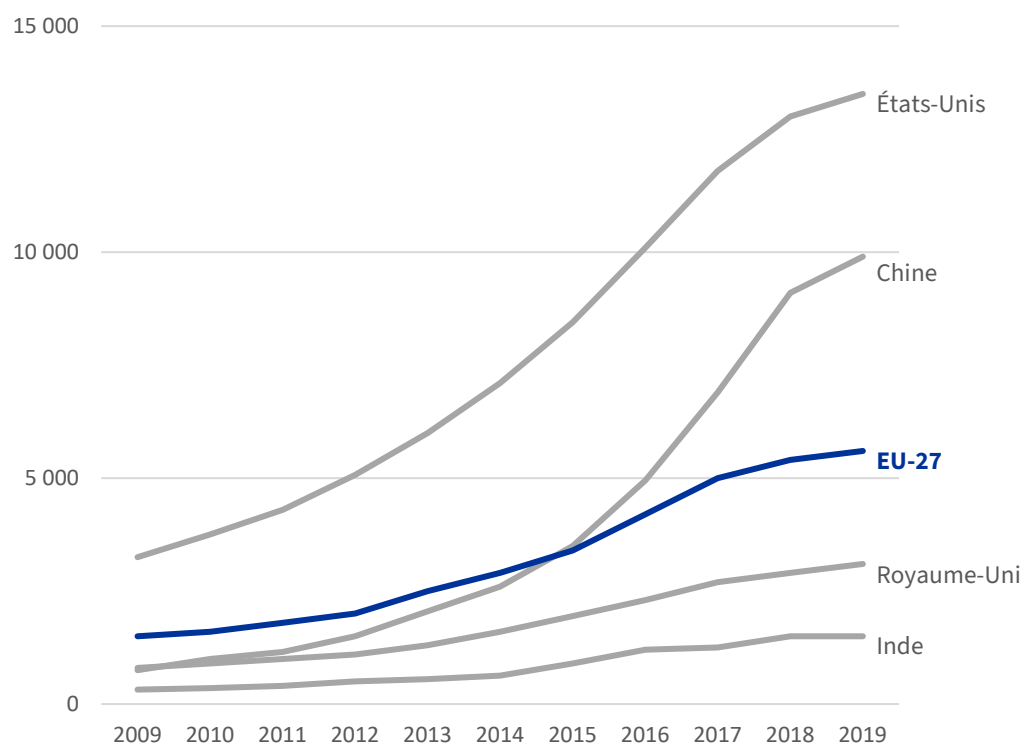
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

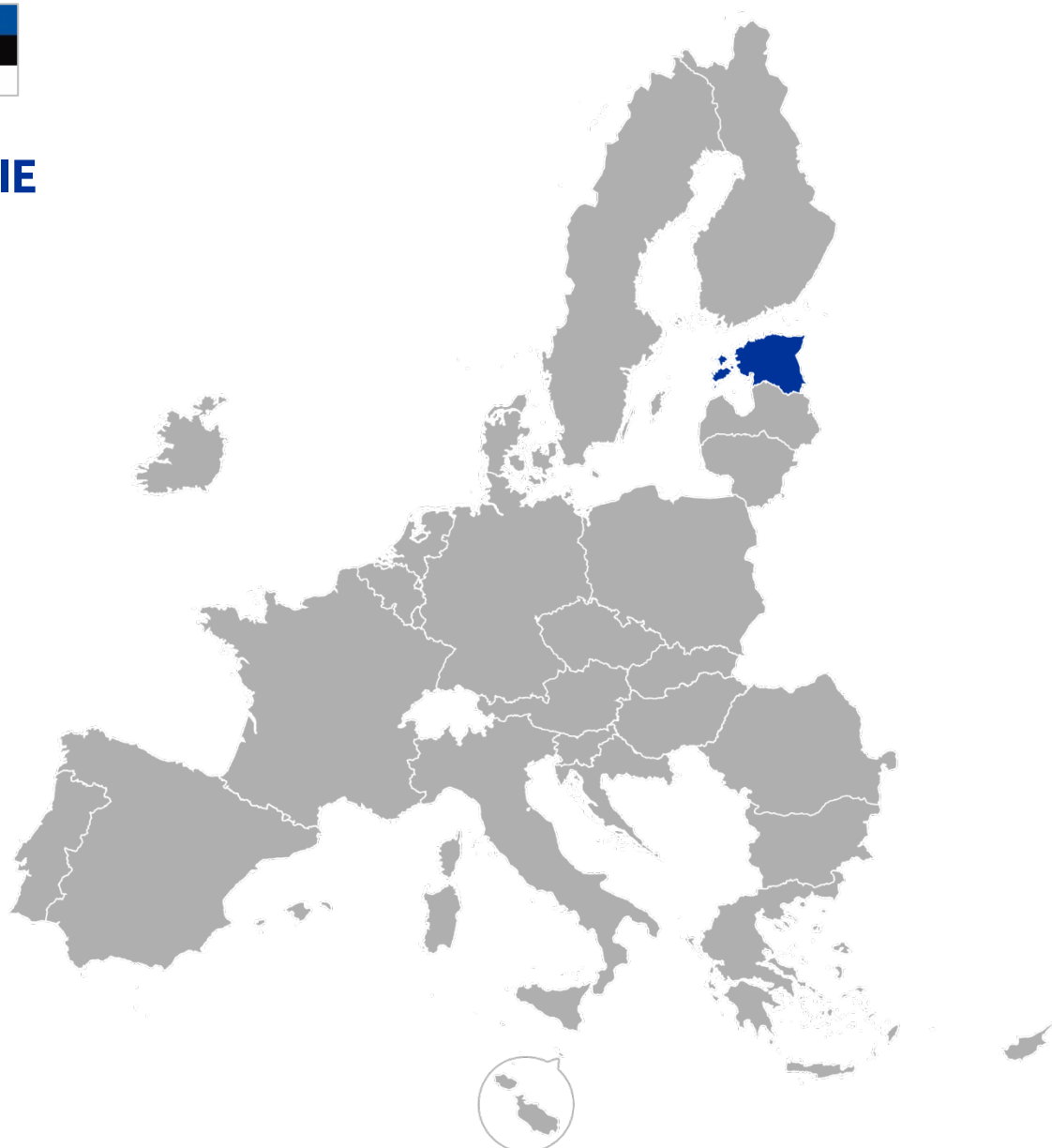
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



ESTONIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



ESTONIE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie et la Tchéquie.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Votre pays est favorable à une réglementation unifiée de l'UE sur l'IA. La population de l'Estonie, l'une des nations les plus numérisées de l'UE, maîtrise bien les outils numériques, contrairement à celle de certains pays où de nombreux citoyens (en particulier les plus âgés) sont moins confiants et plus vulnérables aux risques potentiels.
- Selon vous, la proposition de la Commission pose problème: les nouveaux systèmes d'IA auront bientôt des capacités bien supérieures, et la définition du "haut risque" uniquement sur la base des caractéristiques techniques actuelles risque de devenir obsolète. Dans le même temps, imposer des restrictions aux technologies sur la base de capacités potentielles peut également entraver l'innovation. Dans des secteurs tels que les soins de santé, cela pourrait conduire à écarter des solutions d'IA précieuses avant même qu'elles n'aient été envisagées. Vous êtes favorable à une approche fondée sur la finalité, car elle laisse une plus grande liberté aux développeurs dans les domaines à risque faible, tout en offrant une certitude quant aux exigences en matière de tests et des garanties plus strictes dans les domaines où les risques sont plus élevés.
- Vous êtes convaincu(e) que les entreprises d'IA visent naturellement à créer des produits sûrs et dignes de confiance, de sorte qu'une réglementation excessive est inutile. Vous n'êtes pas d'accord pour étendre la liste des secteurs concernés; vous seriez plutôt favorable à éliminer certains secteurs de cette liste.
- **Vous jugez important de promouvoir les tests en conditions réelles des nouveaux modèles d'IA**, car les environnements en mode expérimental, bien qu'utiles, ne parviennent souvent pas à reproduire fidèlement les conditions réelles.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

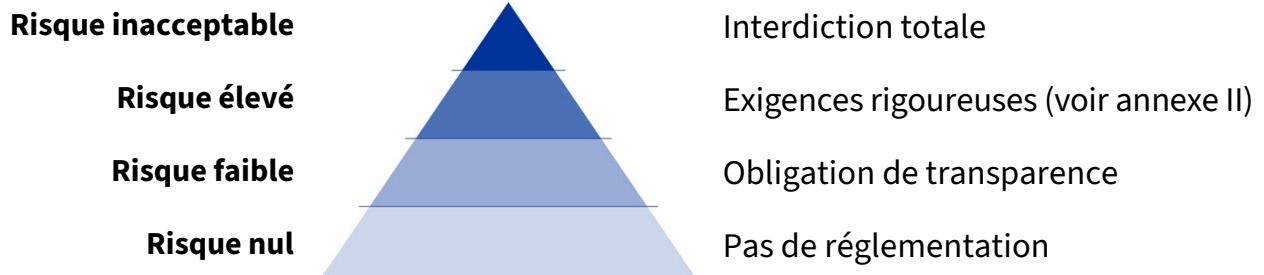
Vos arguments

- Pour vous, il reste essentiel que les questions relatives à la sécurité nationale, au domaine militaire ou à la défense ne relèvent pas du champ d'application du règlement sur l'IA. Les États membres sont déterminés à conserver le contrôle sur les décisions dans ces domaines, qui ne relèvent généralement pas, quoi qu'il en soit, de la compétence de l'UE. L'UE ne dispose d'ailleurs pas d'une armée européenne unifiée.
- En outre, vous affirmez que les systèmes d'IA utilisés pour la collecte de renseignements, la cyberdéfense ou les scénarios de combats ne peuvent pas être soumis aux mêmes exigences en matière de divulgation ou de réglementation que les systèmes civils, car cela pourrait compromettre le secret des opérations et les intérêts en matière de sécurité nationale ainsi que l'avantage stratégique que ces systèmes sont censés fournir.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

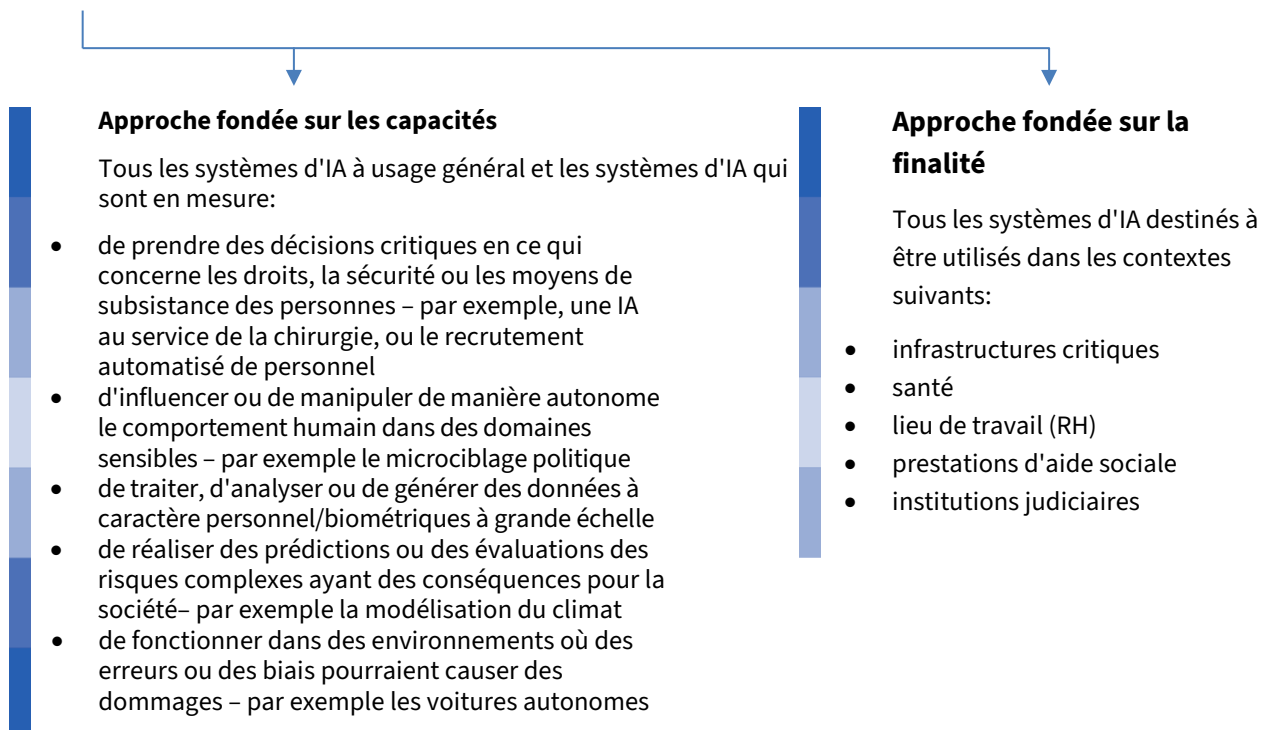
Annexe I: classification des risques



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie	approche fondée sur la finalité	Tests en conditions réelles	domaine militaire/défense + sécurité nationale	
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



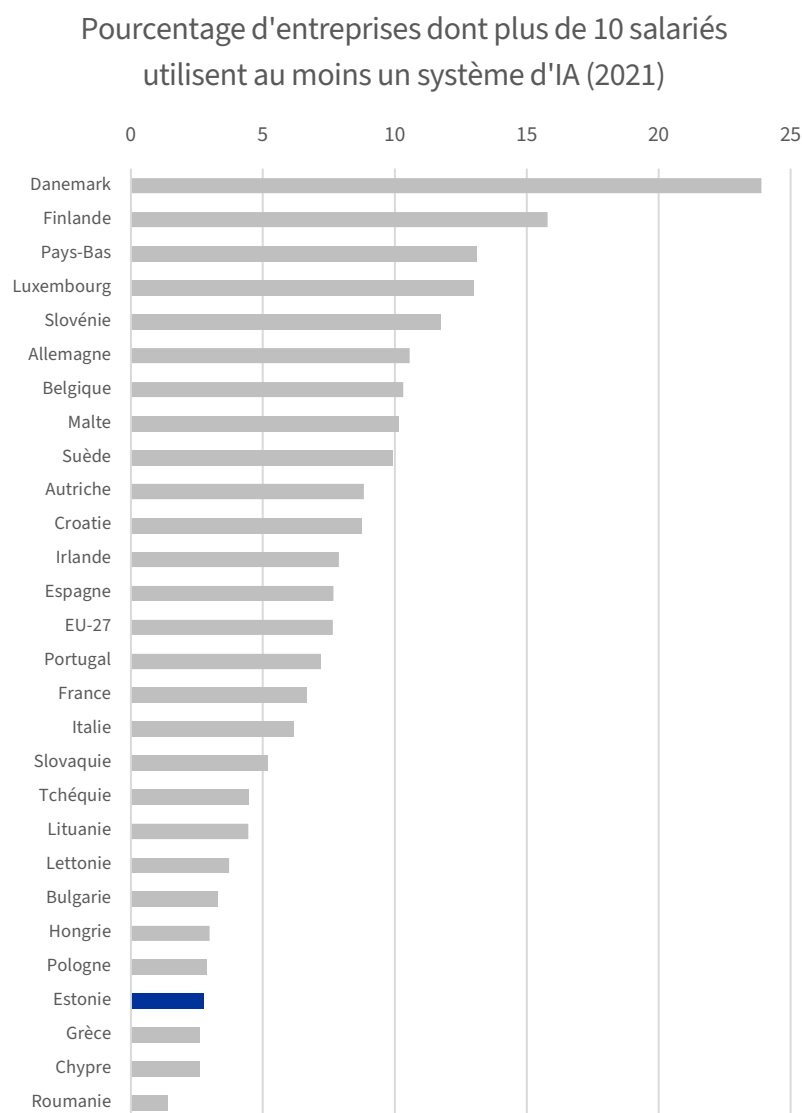
Définitions

- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

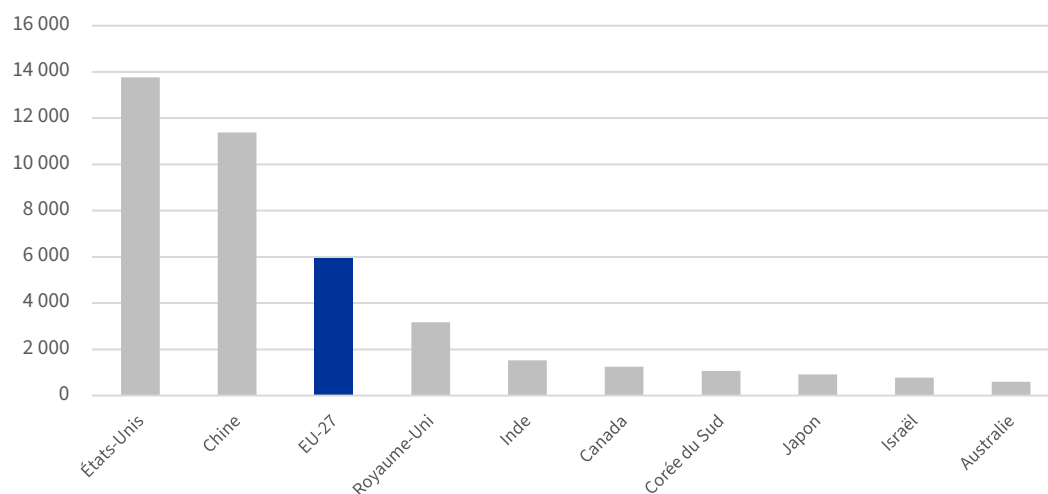
	Union européenne	Estonie
Population	447 695 350	1 365 884
PIB par habitant en €	38 150	27 960
Taux de chômage	6,1 %	6,4 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	5,2 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	34,8 %



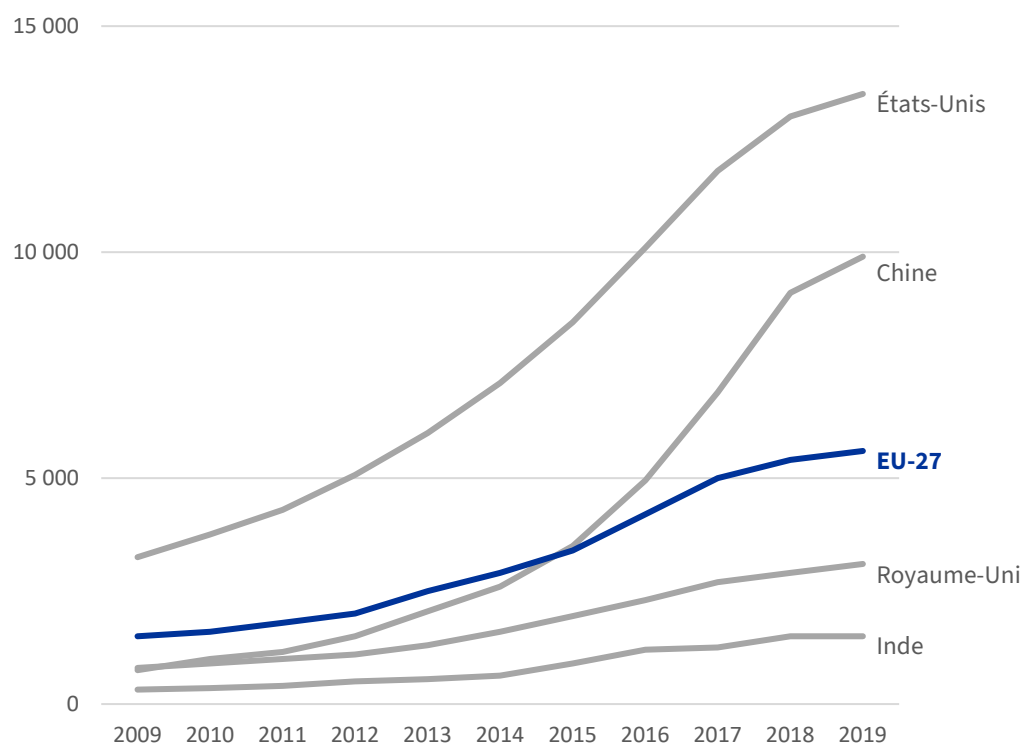
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

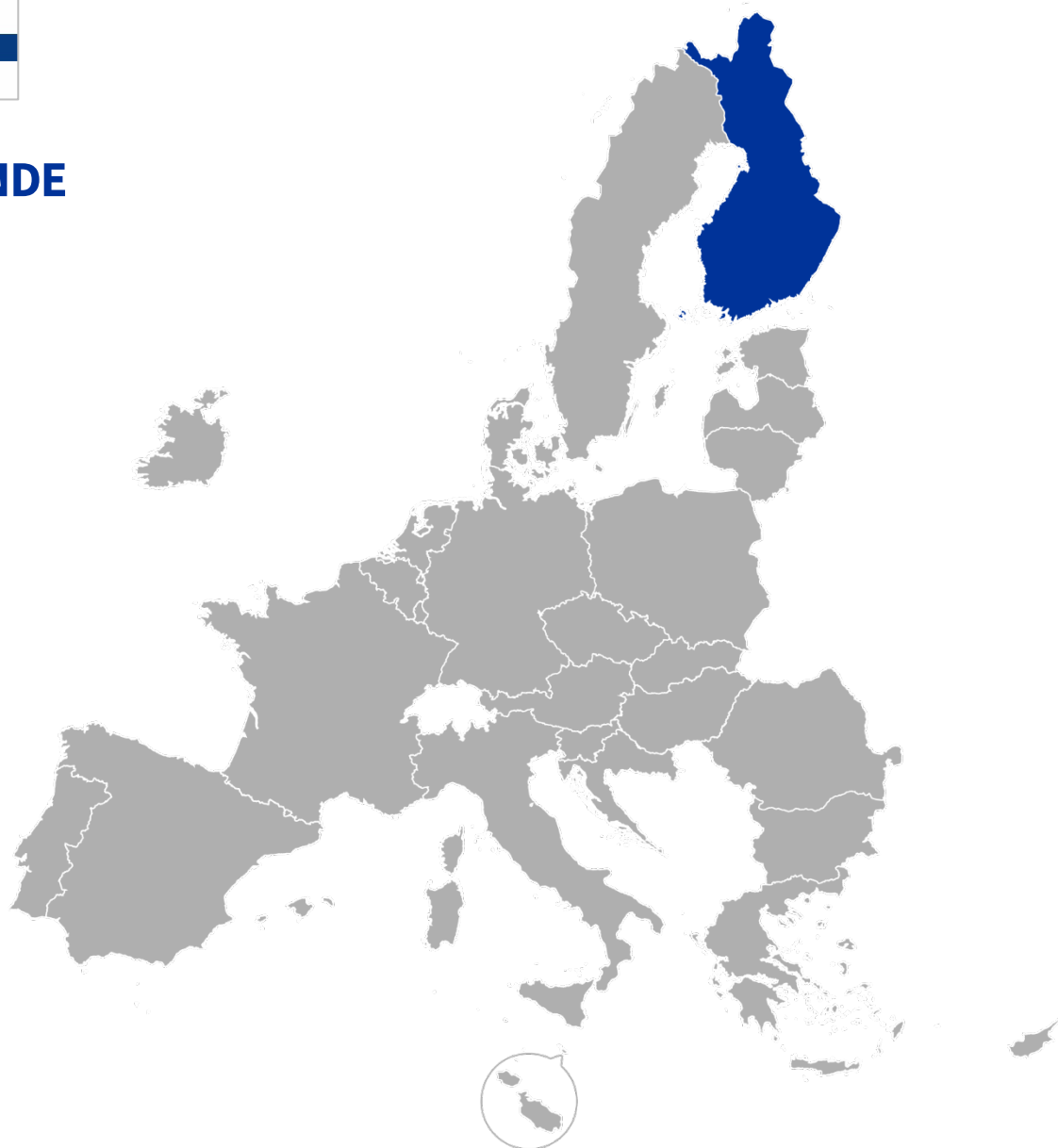
La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
© Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



FINLANDE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



FINLANDE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que l'Irlande, le Portugal et la Suède.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____ .*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____ .*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____ .*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Votre pays joue un rôle de premier plan au niveau de l'UE dans le domaine de l'IA, et a pour objectif national de devenir un pionnier fiable, sûr et innovant de l'économie numérique. Le soutien de l'opinion publique est fort, en partie grâce à l'existence d'une éducation publique à l'IA librement accessible aux citoyens.
- Vous soutenez l'approche réglementaire fondée sur la finalité, qui met l'accent sur la manière dont l'IA est utilisée plutôt que sur ses caractéristiques techniques. Cela évite d'étiqueter l'IA comme intrinsèquement dangereuse et donne la priorité à son impact réel, ce qui, selon vous, constitue le meilleur moyen de protéger les citoyens.
- Vous estimez que la proposition devrait mettre l'accent sur le soutien de l'UE à l'innovation au moyen d'une approche permettant de mettre en place des systèmes d'essais individuels. Par conséquent, vous souhaitez que des essais d'IA en conditions réelles puissent être effectués sous la supervision d'une autorité publique, sans contraindre les développeurs à avoir recours à des essais en mode expérimental. Cela donnerait un peu plus de liberté aux développeurs pour décider de la manière de tester leurs modèles avant leur commercialisation. Vous espérez parvenir aujourd'hui à un accord sur le texte final du règlement de l'UE sur l'IA, qui servira de guide pour le développement d'une IA digne de confiance en Europe.
- Vous vous opposez fermement à l'idée de prévoir un réexamen dans quelques années, car cela nuirait à la stabilité réglementaire et saperait la confiance des investisseurs. Si l'incertitude persiste, **il serait plus responsable de reporter le vote** que de prévoir de manière anticipée une réécriture des règles.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Jusqu'à présent, l'UE a pris du retard dans le développement de l'IA au niveau mondial. Prévoir une exception pour les start-up pourrait contribuer à faire s'épanouir un écosystème dynamique. Les start-up ne disposent pas des capacités juridiques, financières et administratives nécessaires pour se conformer aux mêmes règles que les grandes entreprises technologiques. Une mise en conformité lourde pourrait freiner l'innovation à un stade précoce.
- Vous accordez une plus grande importance à l'article 2 qu'à l'article 1^{er}. Si vous ne réussissez pas à convaincre d'autres pays de soutenir vos arguments concernant l'article 1^{er}, vous ferez tout votre possible pour que vos principales demandes à l'égard de l'article 2 soient prises au sérieux.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Interdiction totale

Risque élevé

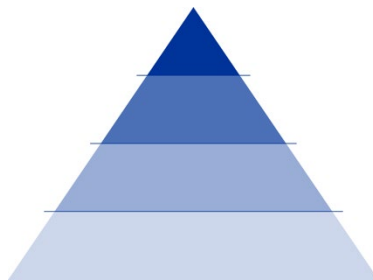
Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Risque faible

Obligation de transparence

Risque nul

Pas de réglementation



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande	approche fondée sur la finalité	Reporter le vote	start-up	
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



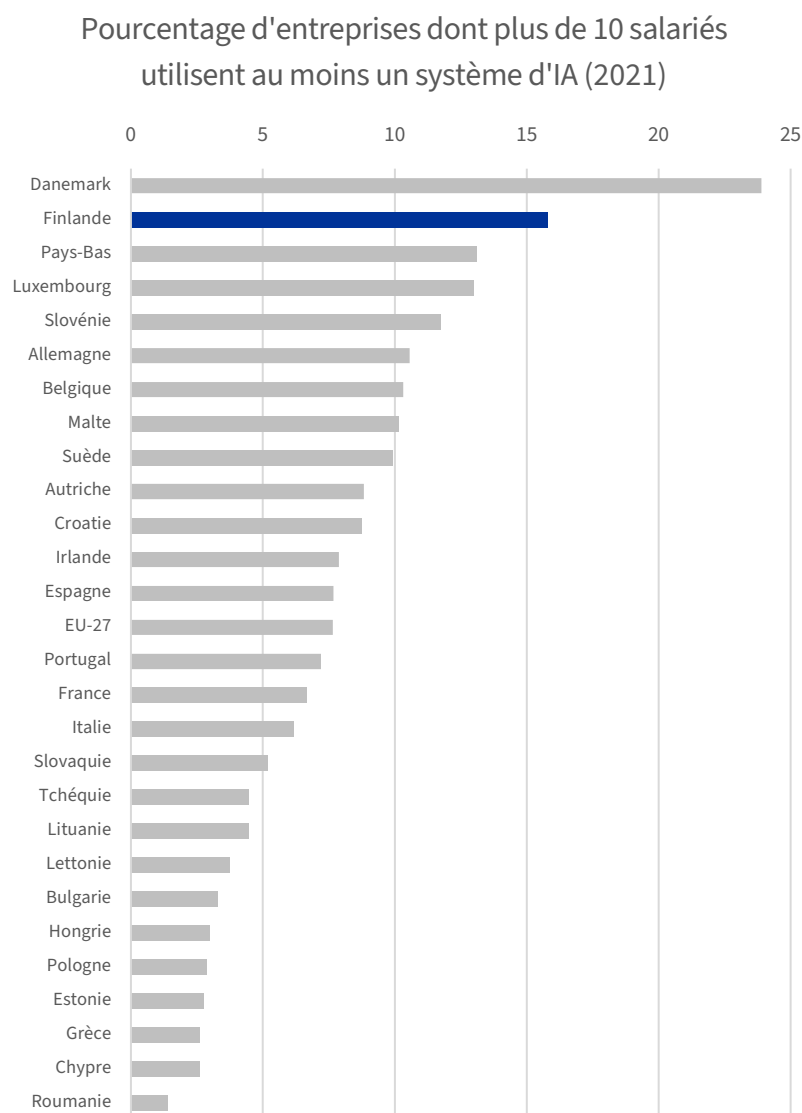
Définitions

- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

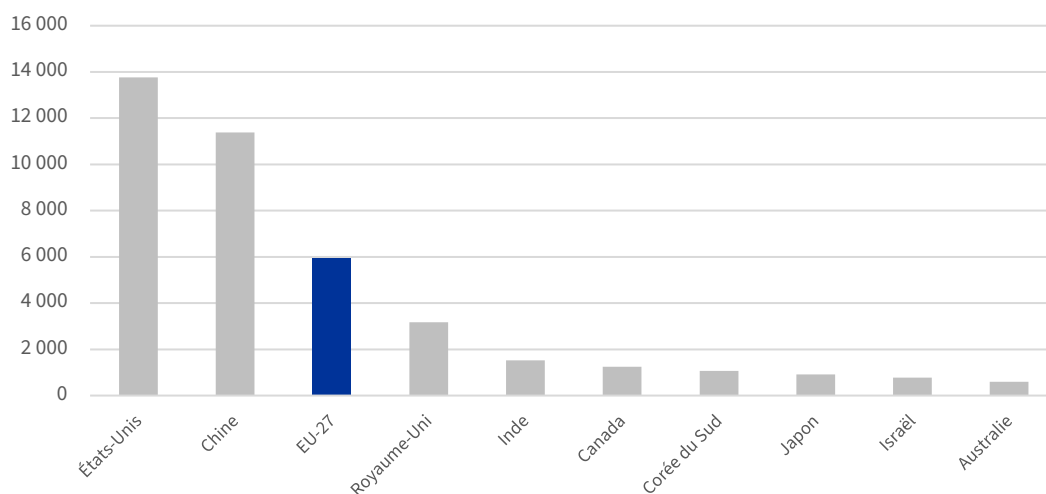
	Union européenne	Finlande
Population	447 695 350	5 563 970
PIB par habitant en €	38 150	48 910
Taux de chômage	6,1 %	7,2 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	15,1 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	53,6 %



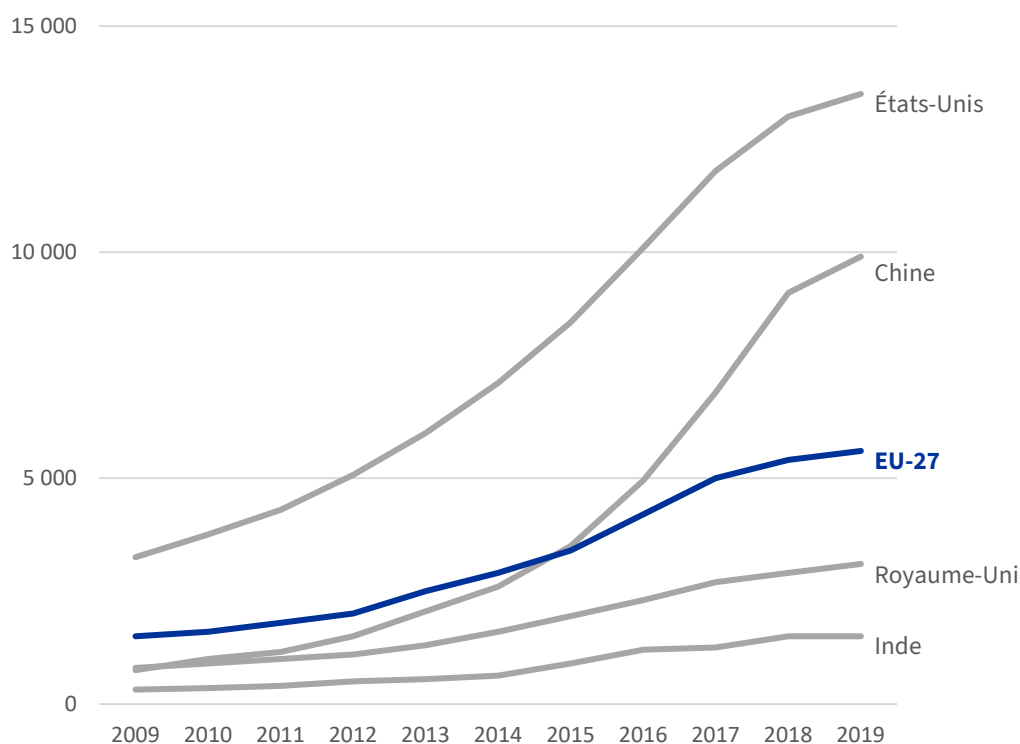
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

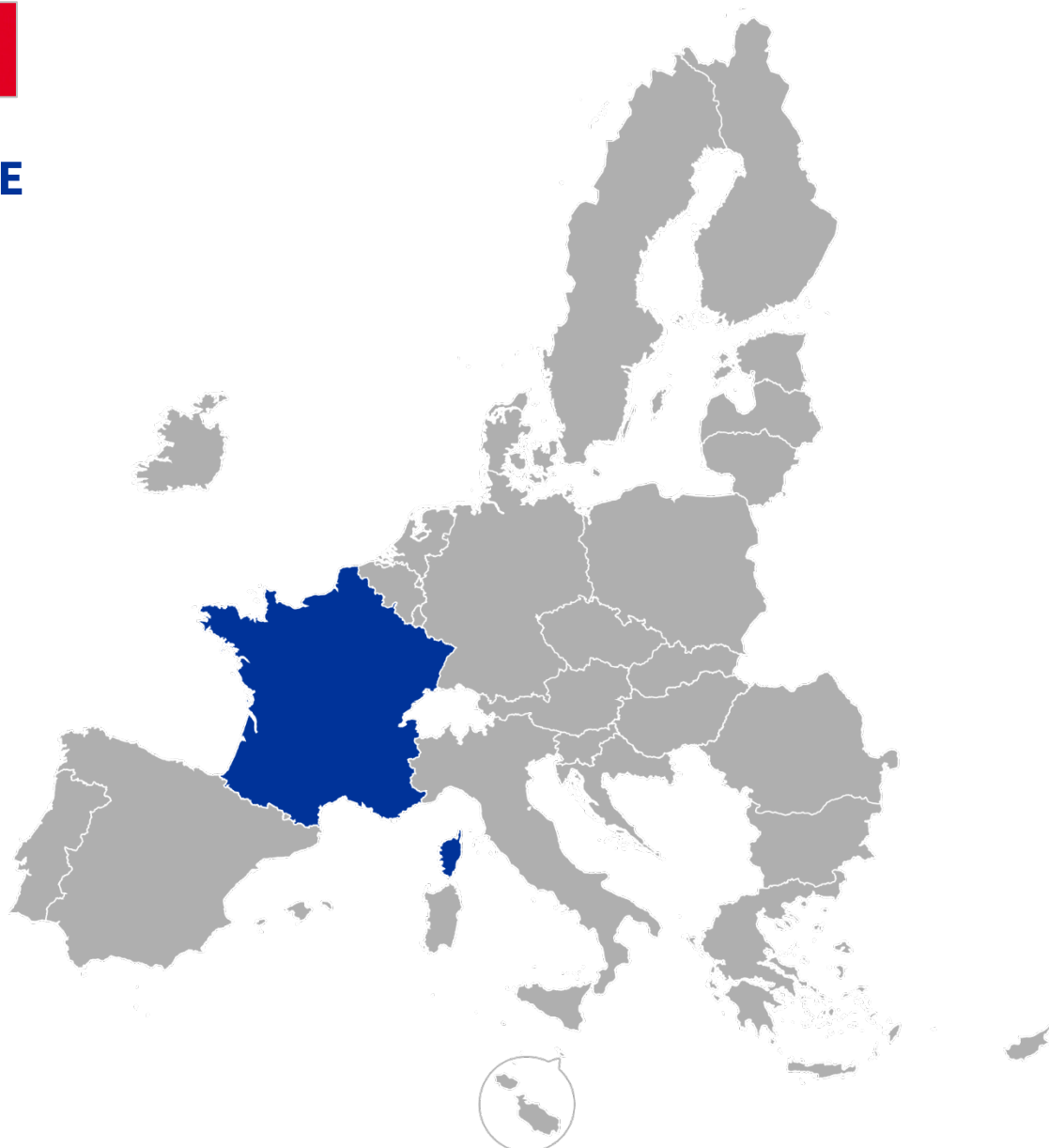
La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
© Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



FRANCE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIÉ À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



FRANCE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que l'Autriche, le Danemark, la Pologne et la Roumanie**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Votre gouvernement national a déjà une stratégie nationale en matière d'IA intitulée "L'IA au service de l'humanité", témoignant de votre principale priorité: le développement centré sur l'humain.
- Il est urgent de faire entendre la voix de l'Europe dans le débat mondial sur l'IA, afin de promouvoir un développement éthique et responsable. Jusqu'à présent, les progrès de l'IA n'ont fait l'objet de presque aucun contrôle - mais si les risques existent, l'IA ne doit pas être diabolisée. Elle reste un puissant moteur d'innovation et de croissance.
- Bien que vous souteniez l'approche fondée sur la finalité, en raison de la clarté qu'elle offre aux investisseurs, vous estimez que **la liste devrait être élargie pour inclure le secteur de l'éducation**. Par exemple, les erreurs liées à l'IA dans le placement ou la notation des étudiants peuvent entraîner des discriminations et renforcer les inégalités. En effet, de nombreux outils d'IA sont entraînés sur des données qui peuvent inclure des biais cachés; par exemple, ils peuvent favoriser certaines manières d'écrire ou de penser qui correspondent aux données qu'ils connaissent déjà. Cela peut conduire à ce que des élèves issus de milieux différents soient classés de manière injuste ou soient mal compris par un système d'IA.
- D'expérience, vous savez que les incitations réglementaires sont utiles aux développeurs. Toutefois, sans financement public, les idées innovantes risquent de se faire plus rares, ce qui entraînerait une fuite des cerveaux et une migration des entreprises. L'UE doit non seulement adopter un cadre, mais aussi s'engager en faveur d'investissements publics importants dans le développement de l'IA.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

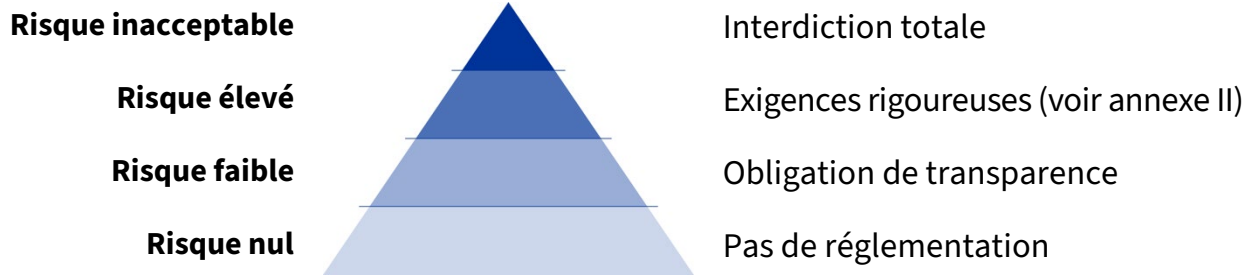
Vos arguments

- Votre gouvernement est très attaché aux libertés civiles. Dans le même temps, vous êtes favorable à une double approche de la réglementation de l'IA, qui garantisse des protections solides dans l'espace civil tout en permettant des normes plus souples en matière de défense et de sécurité nationale. La sécurité nationale est essentielle pour préserver les libertés sur lesquelles reposent les droits civils, et l'IA peut jouer un rôle essentiel dans la protection des sociétés démocratiques contre les menaces émergentes.
- Par conséquent, vous préconisez d'exclure du règlement les applications militaires, de défense et de sécurité nationale, et d'élaborer un autre règlement pour l'application de l'IA dans ces secteurs. S'il demeure essentiel que l'IA soit développée de manière responsable, le fait d'exiger une transparence totale en ce qui concerne l'IA liée à la défense pourrait compromettre le secret opérationnel, retarder le déploiement et réduire l'efficacité dans des environnements en évolution rapide ou hostiles.
- En outre, vous préconisez de préciser que les exigences en matière de tests s'appliquent à tous les systèmes d'IA, y compris ceux qui sont importés de pays tiers. Vous proposez de modifier le libellé comme suit: "Les règles énoncées à l'article 1^{er} s'appliquent à tous les systèmes d'IA déployés au sein de l'UE, ...".
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

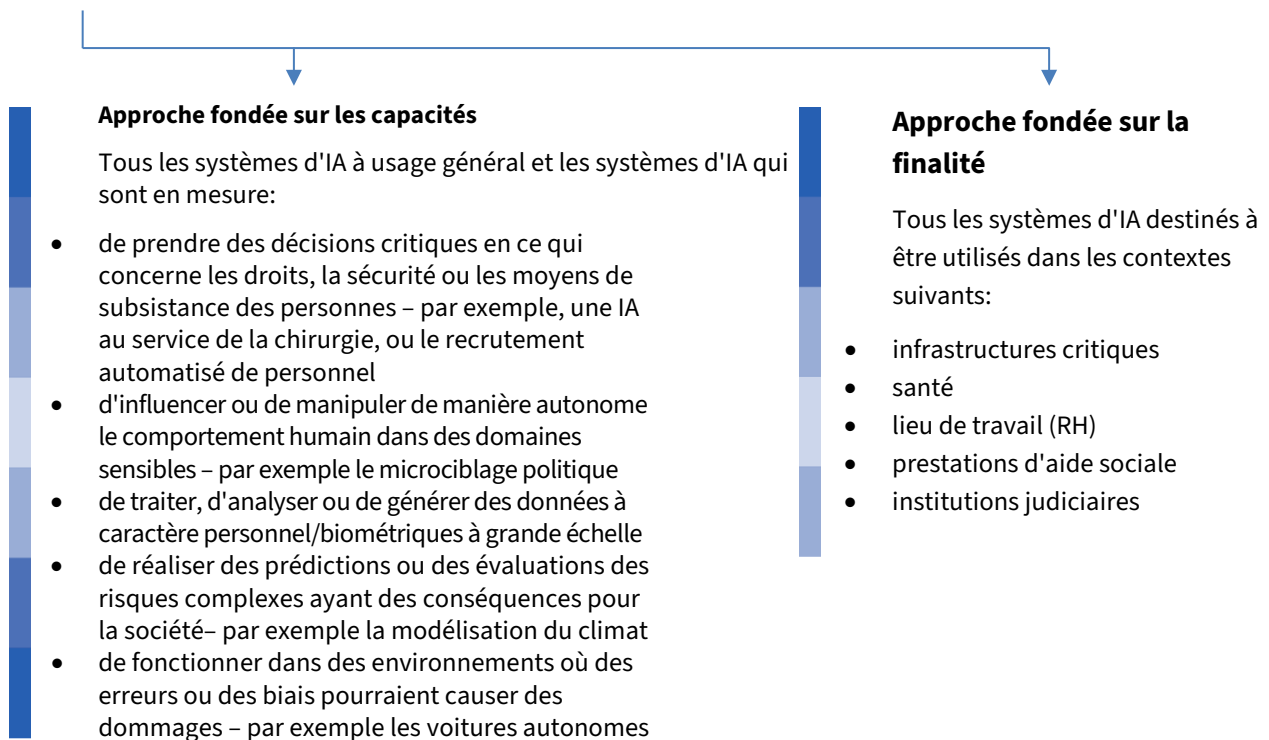
Annexe I: classification des risques



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France	approche fondée sur la finalité	Inclure l'éducation	domaine militaire/défense + sécurité nationale	
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



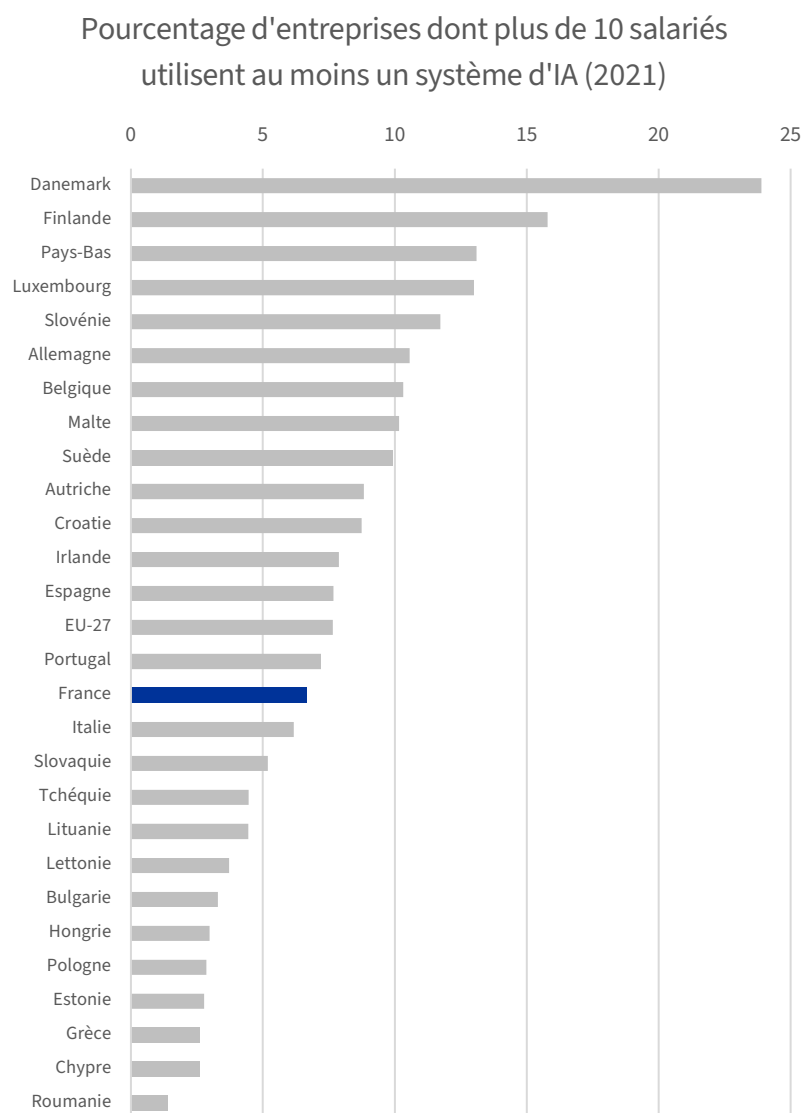
Définitions

- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

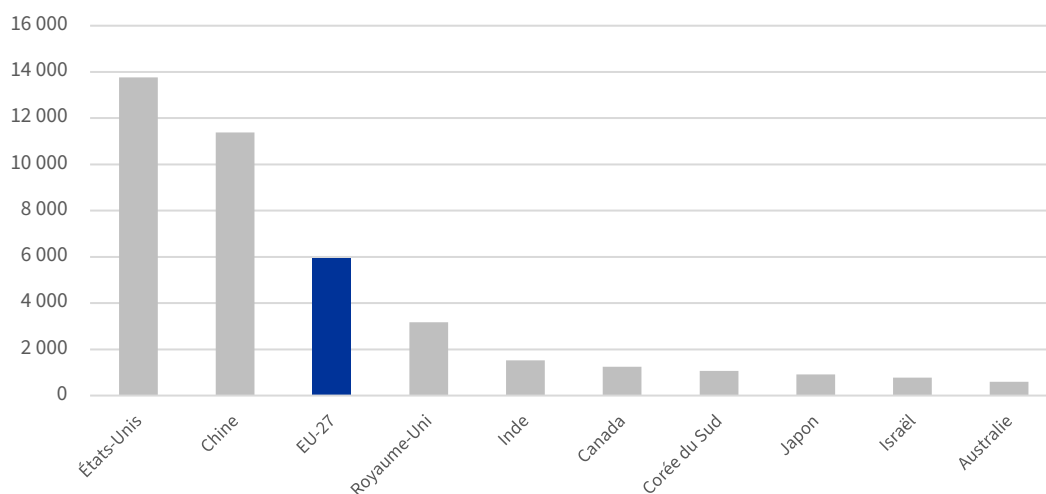
	Union européenne	France
Population	447 695 350	68 277 210
PIB par habitant en €	38 150	41 330
Taux de chômage	6,1 %	7,3 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	5,9 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	30,3 %



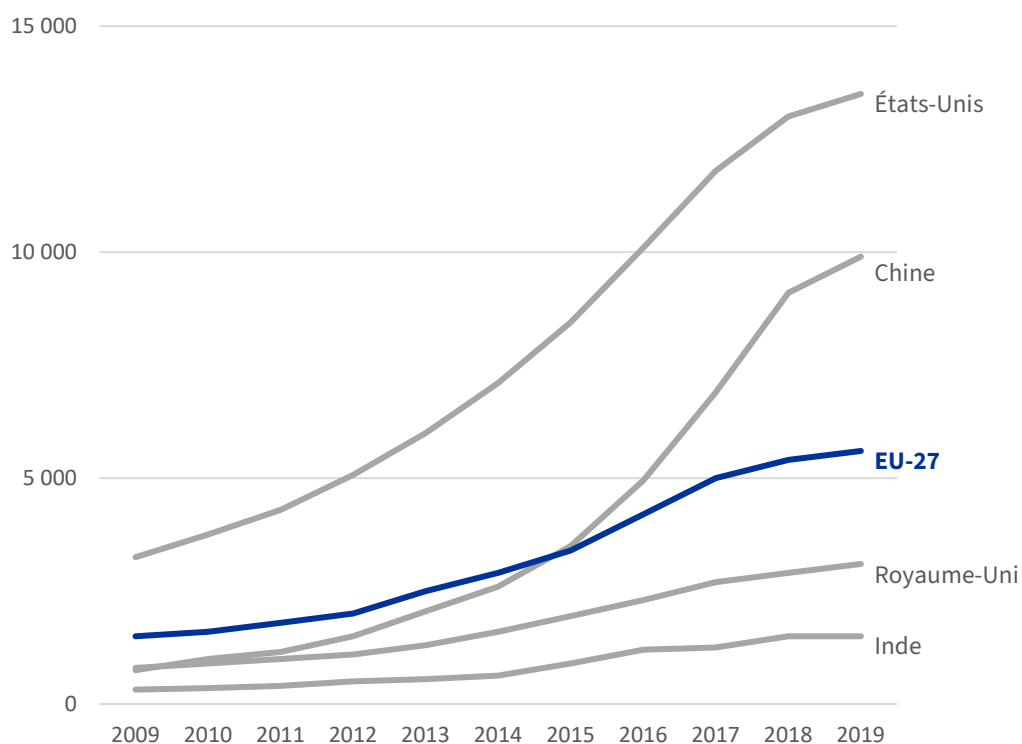
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
© Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



CROATIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



CROATIE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que l'Italie, les Pays-Bas et la Slovaquie**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Le nombre de start-up en Croatie augmente rapidement, les cabinets de conseil aux entreprises prévoyant que l'automatisation au moyen de l'IA pourrait contribuer à hauteur de 16 % du PIB d'ici à 2025, principalement grâce à des gains de productivité. Jusqu'à 52 % des heures de travail pourraient être automatisées. Si cela est prometteur pour la croissance économique, vous vous inquiétez de la hausse du chômage dans le secteur de la production.
- Vous soutenez l'approche de la Commission fondée sur la finalité pour la classification de l'IA, étant donné qu'elle reflète de manière réaliste les risques spécifiques au contexte (par exemple, la reconnaissance faciale utilisée pour déverrouiller un téléphone par opposition à son utilisation pour la surveillance de masse).
- Toutefois, vous estimez que la transparence est cruciale: tous les systèmes d'IA, quel que soit leur niveau de risque, devraient informer clairement les utilisateurs de leur finalité. Cela garantit l'obligation de rendre des comptes et protège les droits individuels.
- En ce qui concerne les exigences en matière de tests, vous trouvez que les lignes directrices actuelles pour l'évaluation des risques sont trop vagues. Vous préconisez une évaluation de l'impact sur les droits de l'homme obligatoire pour l'IA à haut risque, développée en consultation avec les communautés touchées, en vue de protéger les groupes vulnérables. Pour ce qui est de votre pays, il est essentiel de préciser que les personnes touchées par les biais et les violations des droits de l'homme doivent jouer un rôle actif dans le processus d'évaluation, étant donné que les expériences qu'elles ont vécues en font les véritables experts dans ce domaine.
- Vos notes:

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

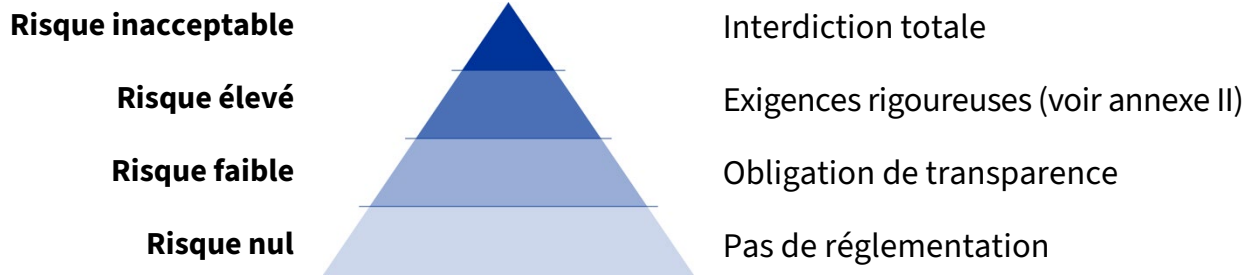
Vos arguments

- Selon vous, le règlement de l'UE sur l'IA devrait servir de catalyseur pour le développement de l'IA dans tous les États membres de l'UE. Certains pays riches en capital ont de puissantes entreprises d'IA, tandis que d'autres cherchent encore à établir leurs écosystèmes de start-up. La raison d'être des start-up est de créer un élément de rupture en peu de temps et avec un accès limité aux capitaux. Cela est presque impossible s'il y a une charge administrative considérable.
- Par conséquent, vous souhaitez que les start-up (comptant moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'euros) soient exemptées de la réglementation de l'UE sur l'IA.
- Si vous ne parvenez pas à convaincre suffisamment d'autres États membres de soutenir votre position, vous pourriez envisager que des ressources supplémentaires de l'UE en faveur des start-up seraient un bon compromis. Ainsi, celles-ci ne seraient pas freinées par les contraintes administratives et budgétaires créées par le règlement.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

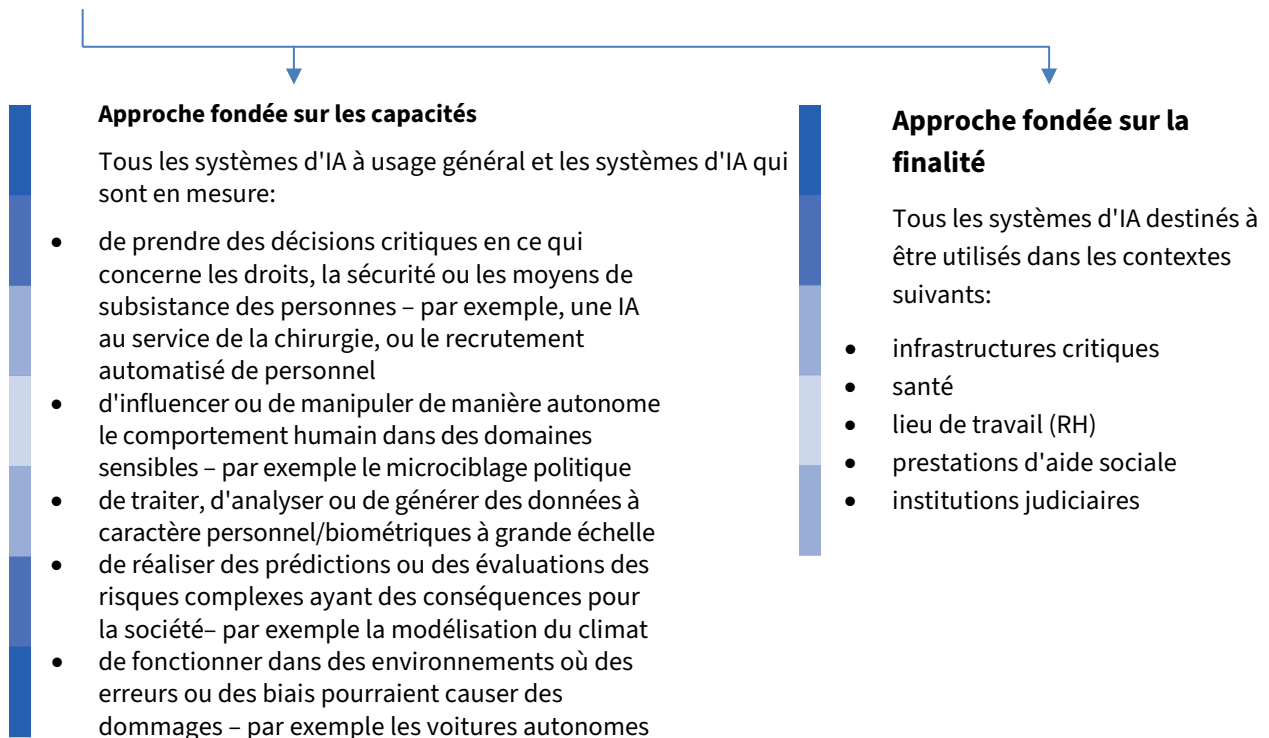
Annexe I: classification des risques



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie	approche fondée sur la finalité		start-up	
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



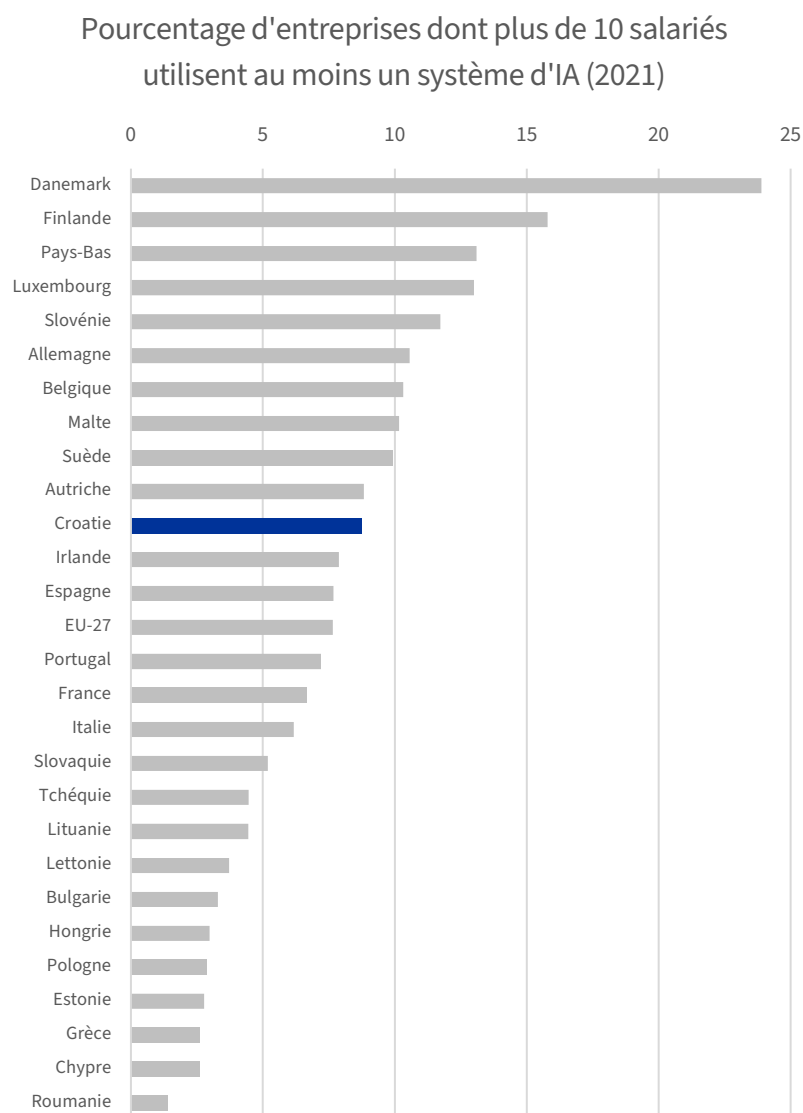
Définitions

- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

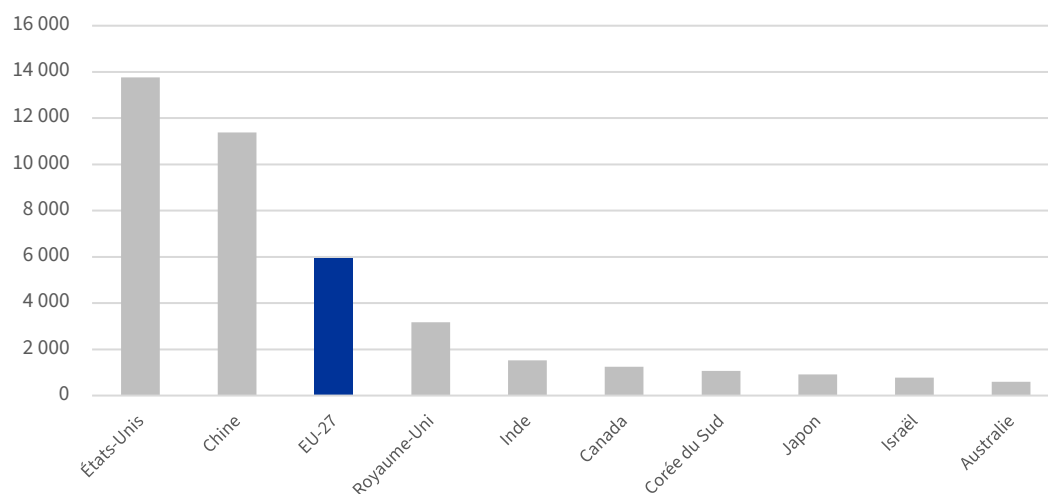
	Union européenne	Croatie
Population	447 695 350	3 850 894
PIB par habitant en €	38 150	19 800
Taux de chômage	6,1 %	6,1 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	7,9 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	25 %



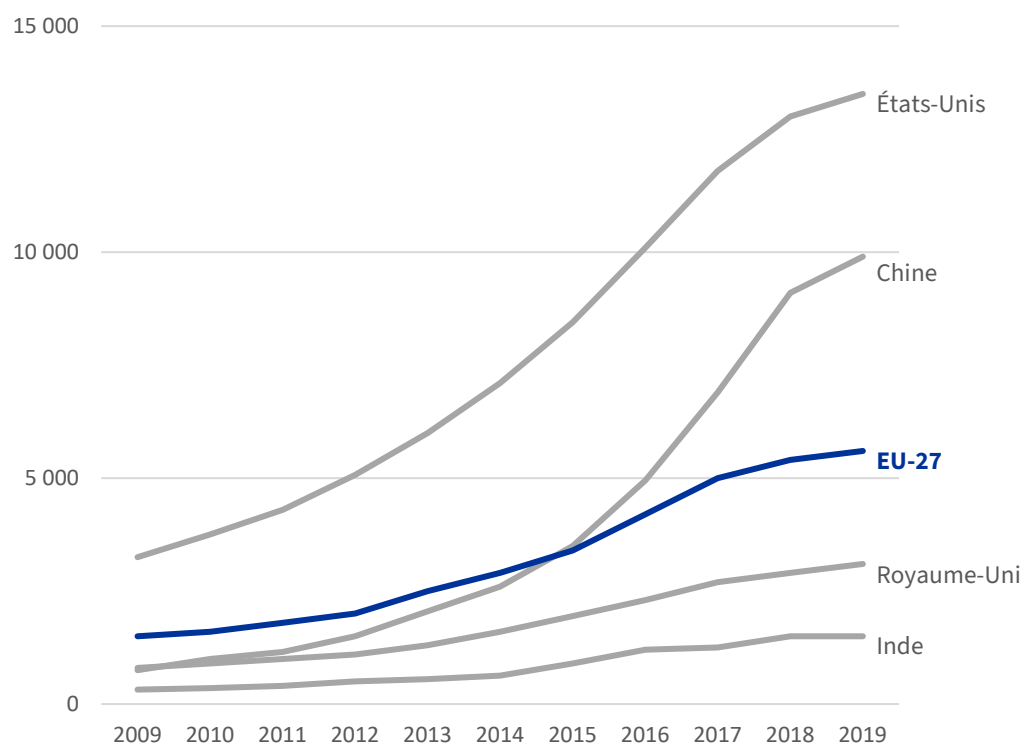
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

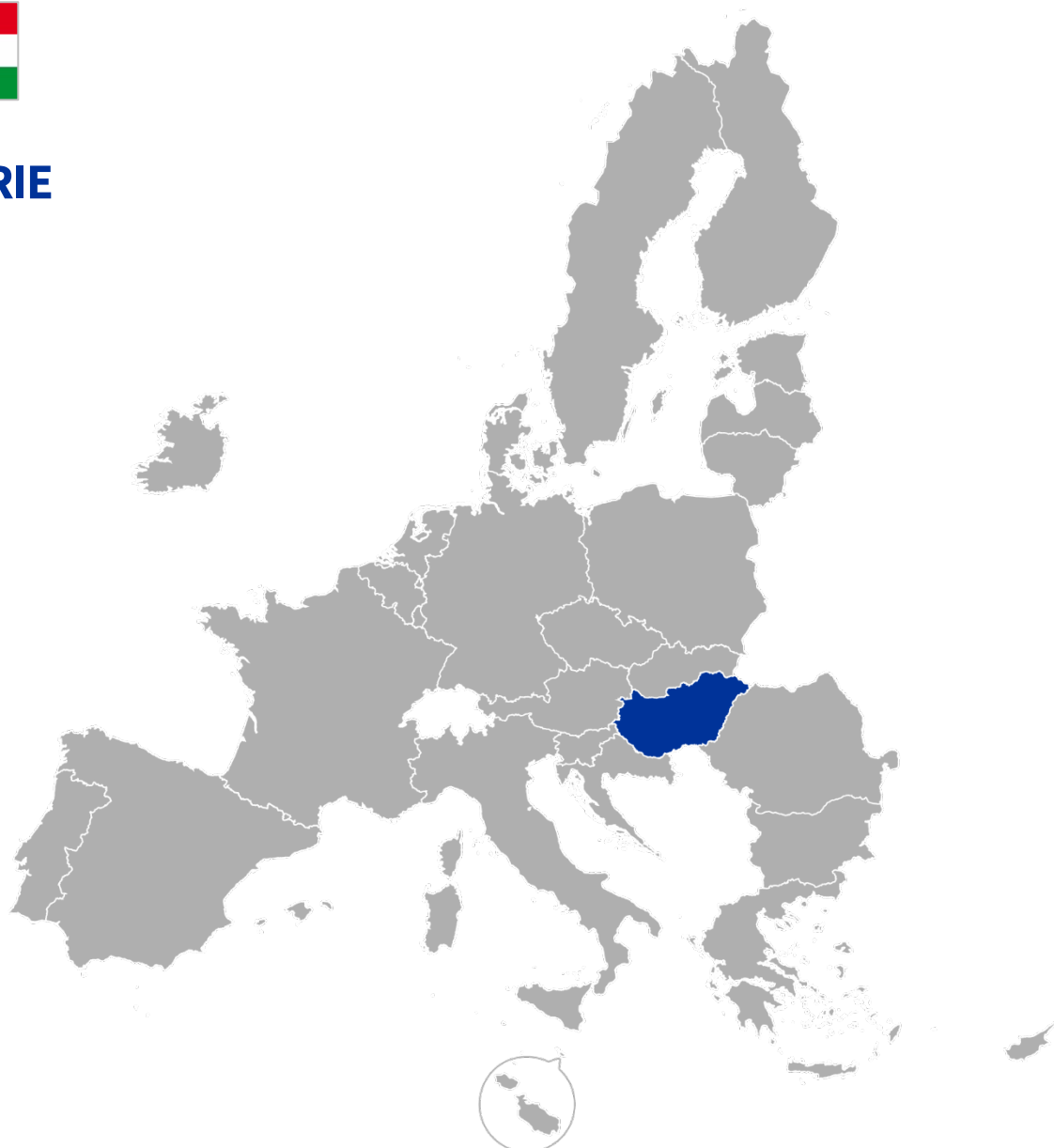
La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
© Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



HONGRIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIÉ À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



HONGRIE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Tchéquie.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.



*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Votre gouvernement a récemment élaboré une stratégie nationale en matière d'IA. L'un de ses objectifs est de préparer la société à gérer efficacement les changements inévitables résultant de l'IA et de permettre à votre industrie et à vos universités de tirer parti des avantages de la technologie. Votre pays vise à être une destination attrayante pour les investissements étrangers.
- Vous estimez qu'un taux croissant d'adoption de l'IA pourrait générer une valeur ajoutée considérable pour le PIB national, des ressources qui sont nécessaires de toute urgence pour les investissements dans les infrastructures publiques.
- Vous pensez que l'Union européenne peut jouer un rôle important pour ce qui est de garantir une concurrence loyale afin que les entreprises européennes et hongroises restent compétitives sur le marché intérieur et dans les chaînes de valeur mondiales.
- En ce qui concerne la classification des modèles d'IA à "haut risque", l'approche fondée sur les capacités est mieux adaptée que l'approche fondée sur la finalité proposée par la Commission. Si le même système d'IA est considéré comme présentant un risque faible dans un contexte et un risque élevé dans un autre, cela peut créer de la confusion et de l'insécurité juridique pour les utilisateurs, les développeurs et les investisseurs.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Vous plaidez en faveur de l'exclusion des applications militaires et de celles liées à la défense de la réglementation de l'IA, soulignant qu'une réglementation excessive dans ce domaine pourrait entraver le déploiement rapide des technologies de l'IA dans les zones de conflit ou dans le cadre de la réaction aux crises. Dans un contexte d'instabilité régionale persistante, une utilisation flexible de ces technologies est essentielle.
- En tant que pays partageant une frontière avec l'Ukraine, pays actuellement en guerre avec la Russie, la Hongrie est profondément préoccupée par la sécurité nationale et celle de ses citoyens. En outre, en tant qu'État membre périphérique de l'espace Schengen, la Hongrie est confrontée à des défis importants en ce qui concerne la gestion de l'augmentation des flux migratoires, en particulier le long de sa frontière méridionale.
- Compte tenu de ces pressions, la Hongrie invite les autres États membres de l'UE à une compréhension et à un soutien accrus à l'égard des défis spécifiques qu'elle doit relever aux niveaux géopolitique et sécuritaire.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

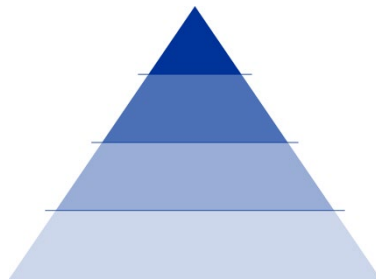
Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Risque élevé

Risque faible

Risque nul



Interdiction totale

Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Obligation de transparence

Pas de réglementation

Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé

Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (chatbots) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie	fondée sur les capacités		domaine militaire/défense	
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Définitions

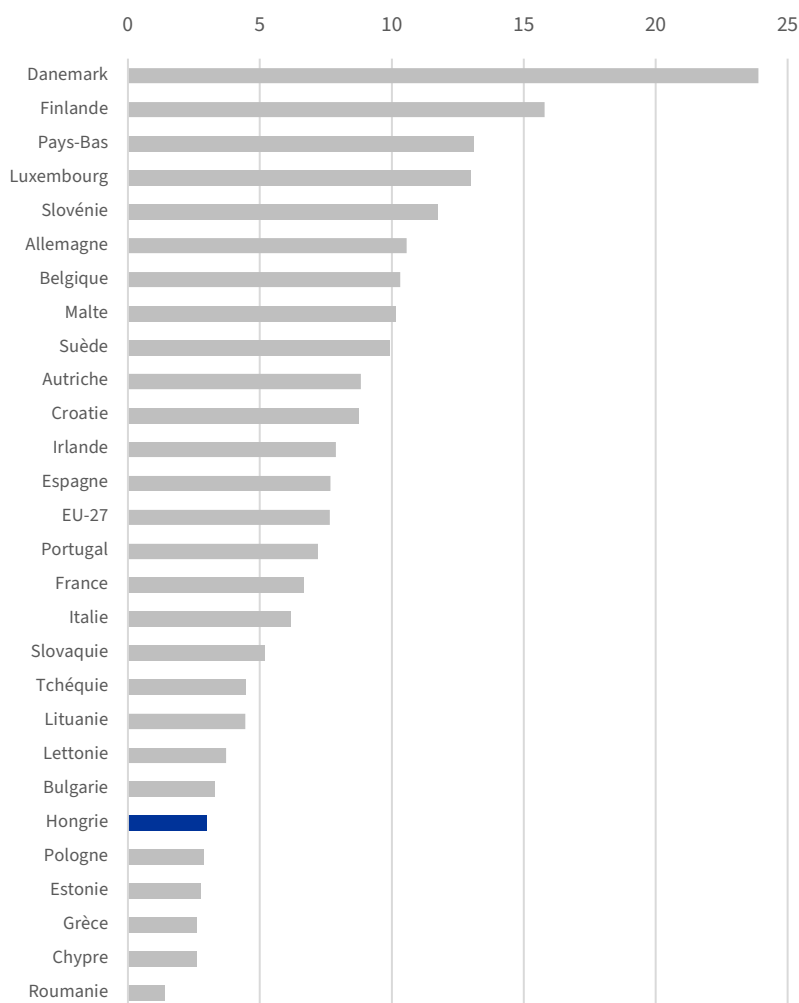
- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

	Union européenne	Hongrie
Population	447 695 350	9 599 744
PIB par habitant en €	38 150	20 630
Taux de chômage	6,1 %	4,1 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	3,7 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	28,1 %

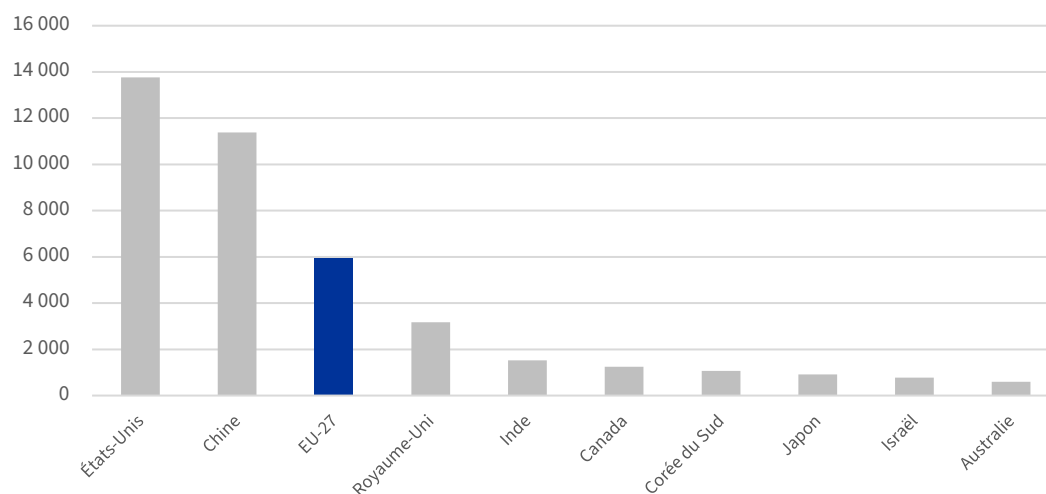
Pourcentage d'entreprises dont plus de 10 salariés
utilisent au moins un système d'IA (2021)



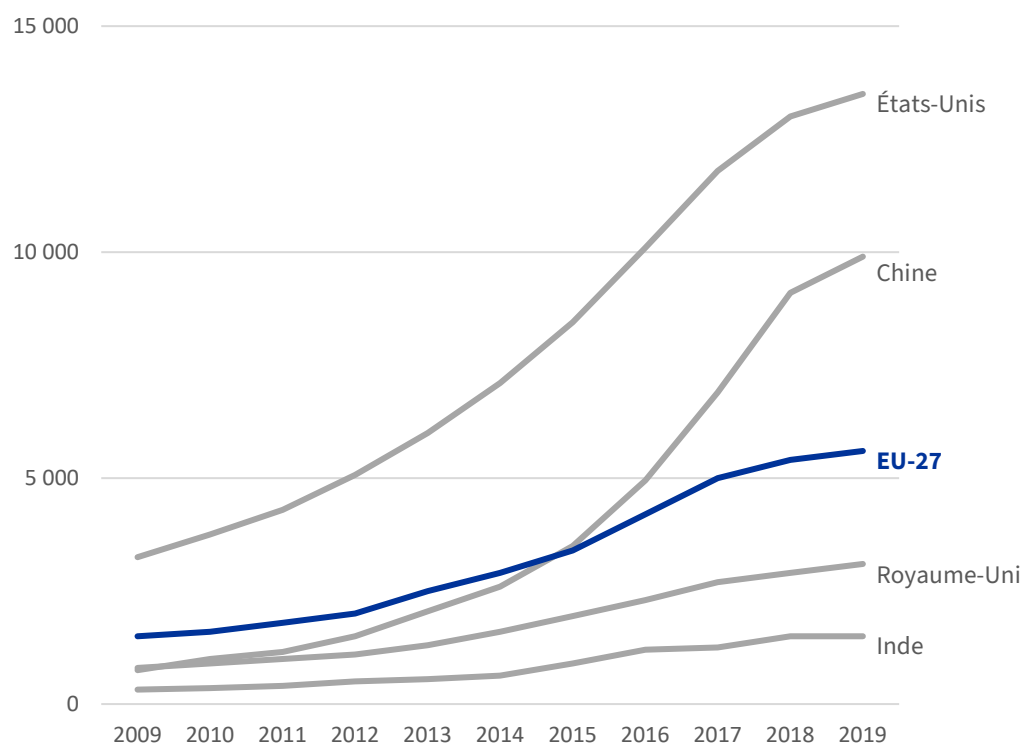
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

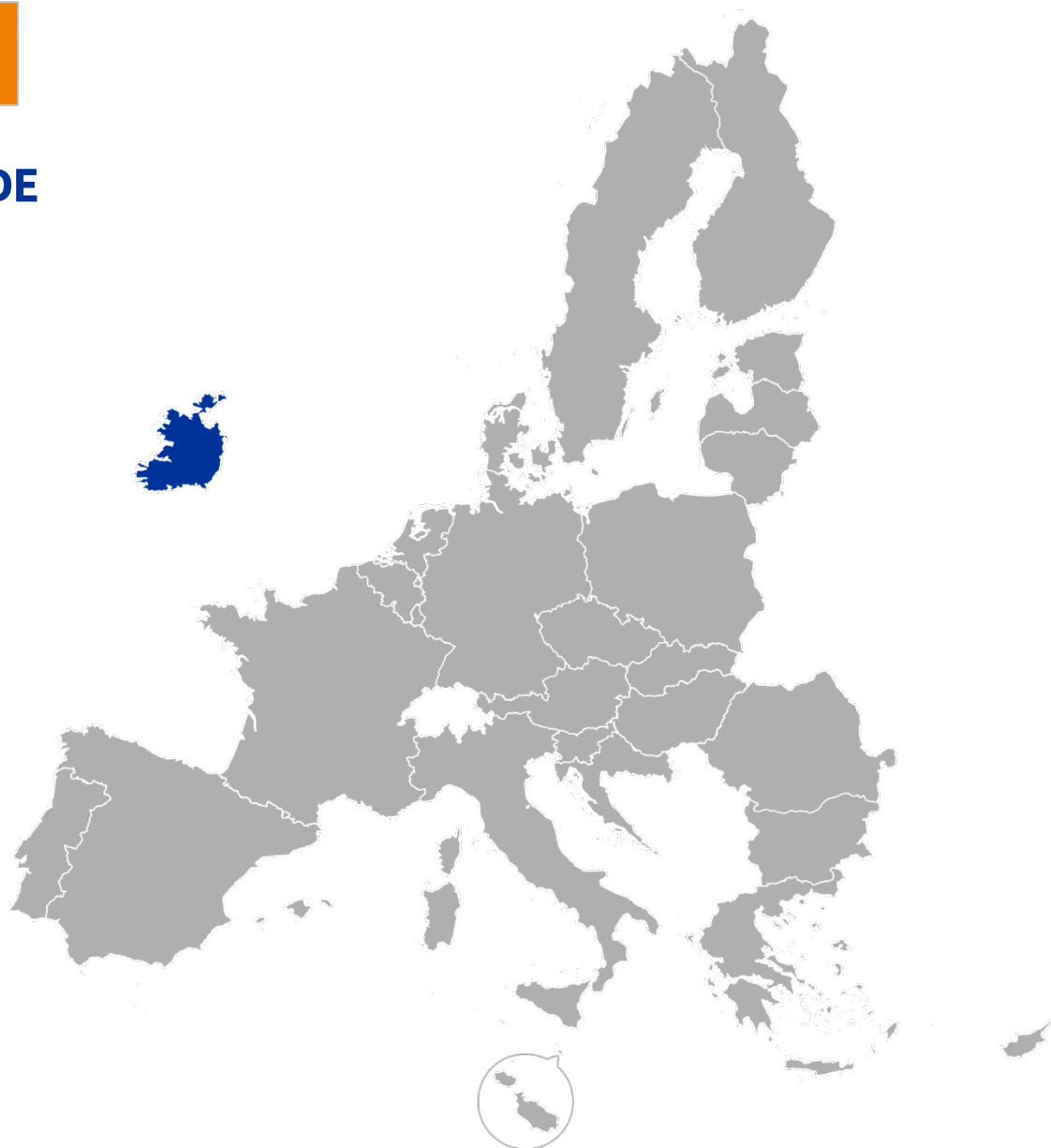
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



IRLANDE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



IRLANDE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que la Finlande, le Portugal et la Suède**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.



*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____ .*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____ .*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____ .*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- C'est dans votre pays que se trouvent les sièges européens d'OpenAI, de Google et de Meta. Maintenir ces entreprises en Irlande correspond à vos intérêts nationaux – et profite à l'UE dans son ensemble.
- Vous vous réjouissez de la proposition de la Commission consistant à introduire un cadre commun de l'UE en matière d'IA. Celui-ci est important d'après vous car cela envoie le bon signal, montrant au monde que l'UE est prête à être une puissance responsable dans le domaine de l'IA.
- Vous soutenez l'approche fondée sur la finalité proposée par la Commission. Cette approche, par rapport à l'approche fondée sur les capacités, présente moins de risques d'entrer en conflit avec les exigences existantes dans d'autres réglementations sectorielles.
- Vous souhaitez souligner que de nombreux risques liés à l'IA apparaissent après le déploiement, donc vous estimez que la surveillance consécutive à la mise sur le marché est l'élément le plus important. **La liste des exigences à respecter avant le lancement pourrait être légèrement plus flexible.**
- Vos notes:

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Vous estimez que la révolution de l'IA et la révolution numérique doivent également favoriser l'égalité de genre dans l'UE. Les femmes sont sous-représentées dans presque tous les domaines et à presque tous les niveaux des secteurs liés à la recherche et à l'innovation. Vous soulignez qu'il importe de soutenir activement leur participation à l'élaboration de l'IA.
- Les start-up offrent une occasion unique. Contrairement aux grandes entreprises technologiques, elles présentent souvent des écarts plus faibles entre les hommes et les femmes et offrent des parcours plus accessibles aux femmes et aux personnes queer dans le domaine de l'IA. Il est également prouvé que la diversité au sein des équipes permet de développer une IA moins biaisée et plus éthique, ce que l'UE devrait encourager.
- Par nature, les start-up cherchent à innover rapidement avec des ressources limitées. De lourdes charges administratives peuvent freiner ce potentiel, en particulier pour les petites équipes qui tentent de percer dans le domaine.
- C'est la raison pour laquelle vous êtes favorable à ce que les petites start-up (moins de dix salariés et moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires) soient exemptées d'une partie du poids du règlement de l'UE sur l'IA.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Interdiction totale

Risque élevé

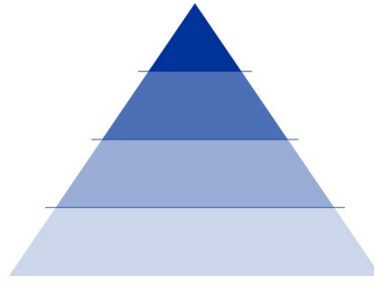
Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Risque faible

Obligation de transparence

Risque nul

Pas de réglementation



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (chatbots) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande	approche fondée sur la finalité	Flexibilité en ce qui concerne les tests	start-up	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Définitions

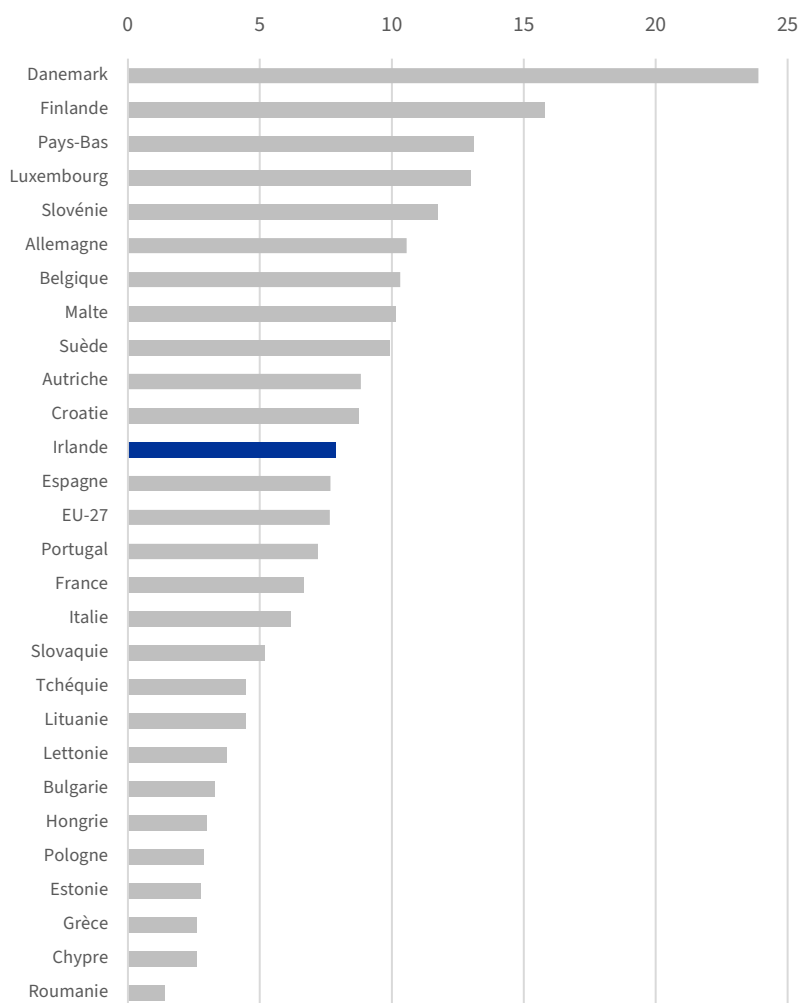
- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

	Union européenne	Irlande
Population	447 695 350	5 271 395
PIB par habitant en €	38 150	96 290
Taux de chômage	6,1 %	4,3 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	8 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	43,8 %

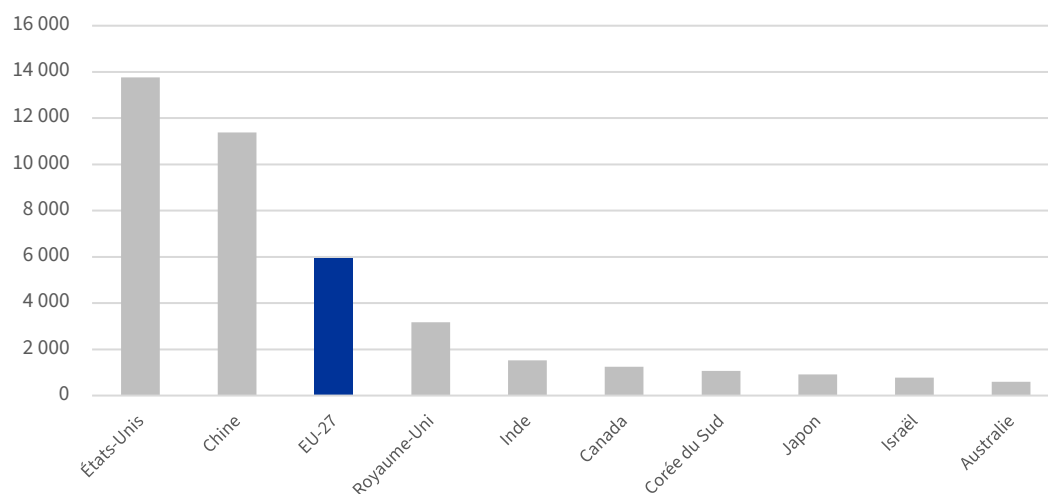
Pourcentage d'entreprises dont plus de 10 salariés
utilisent au moins un système d'IA (2021)



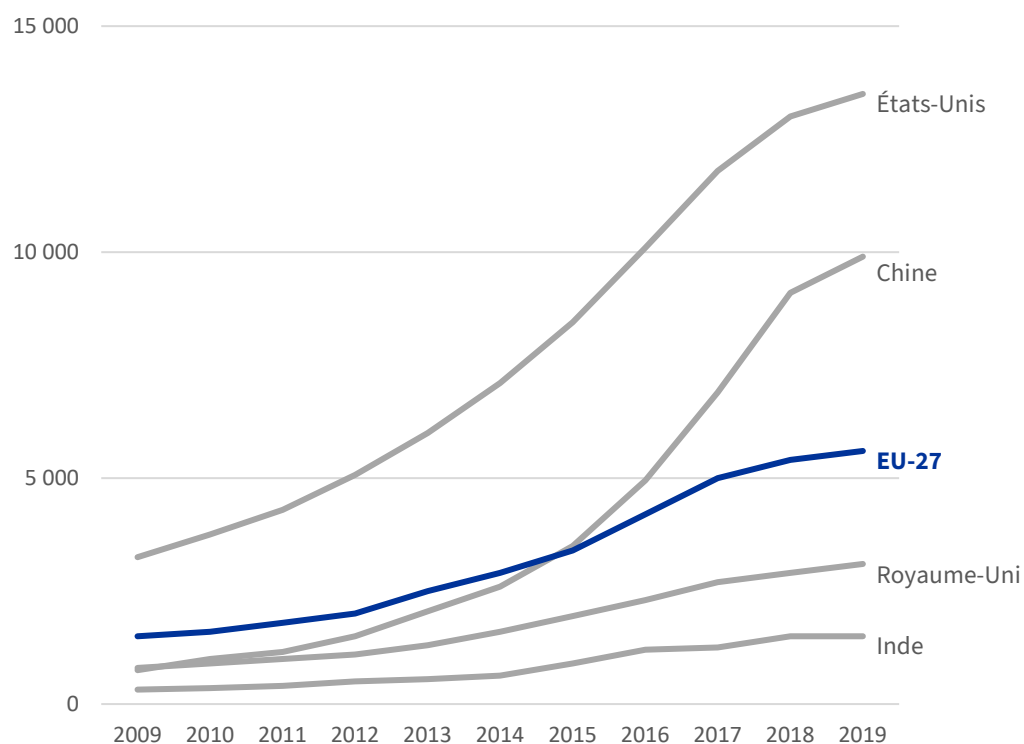
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



ITALIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIÉ À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



ITALIE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que la Croatie, les Pays-Bas et la Slovénie.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la Commission
d'avoir soumis cette proposition et la présidence d'avoir
inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Votre gouvernement national estime que la réglementation de l'IA devrait être traitée au niveau européen, étant donné que des règles au niveau national nuiraient à la compétitivité et à l'autonomie stratégique de l'UE.
- Conformément à l'article 3 de la Constitution italienne ("Tous les citoyens ont une même dignité sociale et sont égaux devant la loi") et aux objectifs de développement durable des Nations unies, l'IA doit promouvoir l'inclusion, la durabilité et les droits de l'homme, au service des personnes comme de la planète.
- Vous considérez que l'approche fondée sur la finalité est problématique, étant donné qu'elle crée des incohérences sectorielles: par exemple, la chirurgie assistée par l'IA et l'attribution de chambres d'hôpital par l'IA sont toutes deux classées comme étant "à haut risque", bien qu'elles aient un niveau d'impact différent. Une approche fondée sur les capacités permet de mieux mettre en évidence les dangers réels, mais vous soutenez tout de même une actualisation régulière de la liste des risques afin de tenir compte de l'évolution des capacités de l'IA.
- Vos notes:

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Selon vous, le règlement de l'UE sur l'IA devrait servir de catalyseur pour le développement de l'IA dans tous les États membres de l'UE. Les start-up étant un moteur essentiel de l'innovation, le règlement sur l'IA ne devrait pas faire peser une charge excessive sur les start-up dans le domaine de l'IA (des exigences strictes en matière de tests pourraient aller au-delà des capacités financières et administratives d'une start-up).
- C'est pourquoi vous proposez d'exempter les start-up de moins de 20 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 4 millions d'euros. Au lieu de cela, elles devraient respecter les exigences applicables aux modèles d'IA à faible risque. Vous considérez qu'il s'agit d'un compromis équilibré et vous cherchez à mener la discussion à ce sujet.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Interdiction totale

Risque élevé

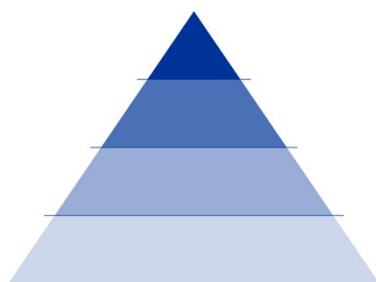
Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Risque faible

Obligation de transparence

Risque nul

Pas de réglementation



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie	fondée sur les capacités		start-up	
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Définitions

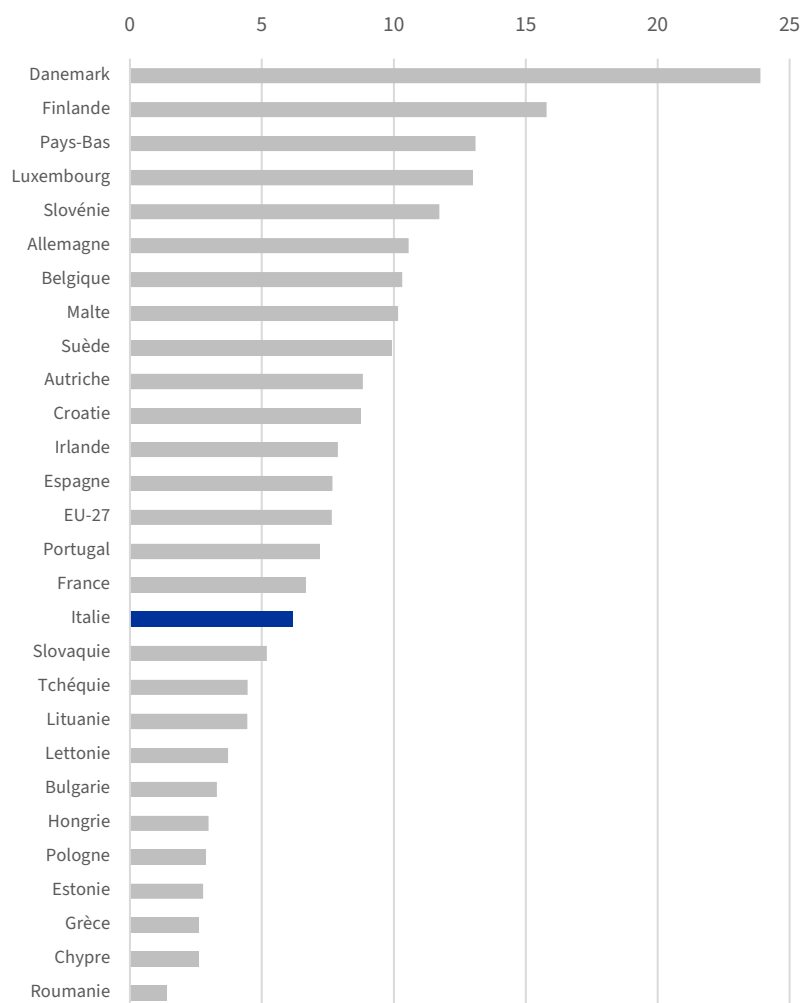
- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

	Union européenne	Italie
Population	447 695 350	58 997 201
PIB par habitant en €	38 150	36 130
Taux de chômage	6,1 %	7,7 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	5,1 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	22,2 %

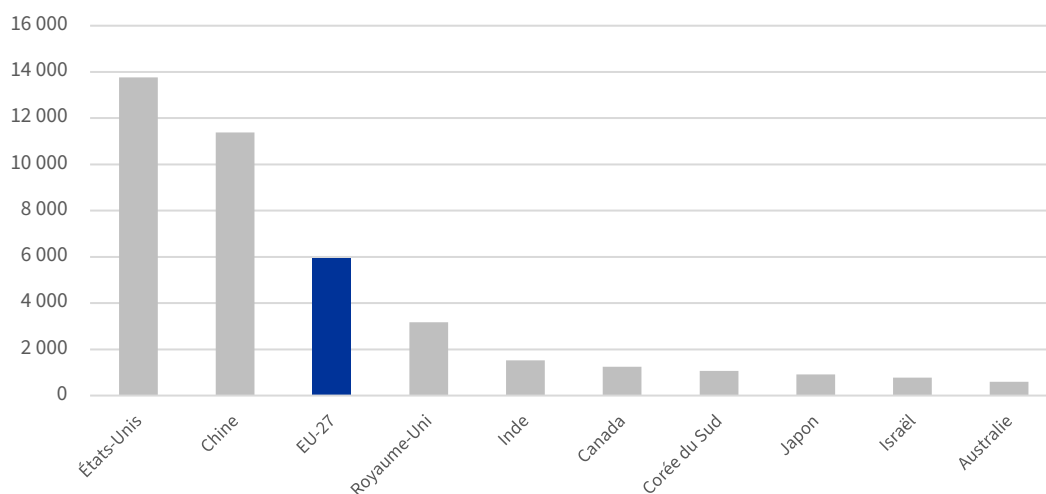
Pourcentage d'entreprises dont plus de 10 salariés
utilisent au moins un système d'IA (2021)



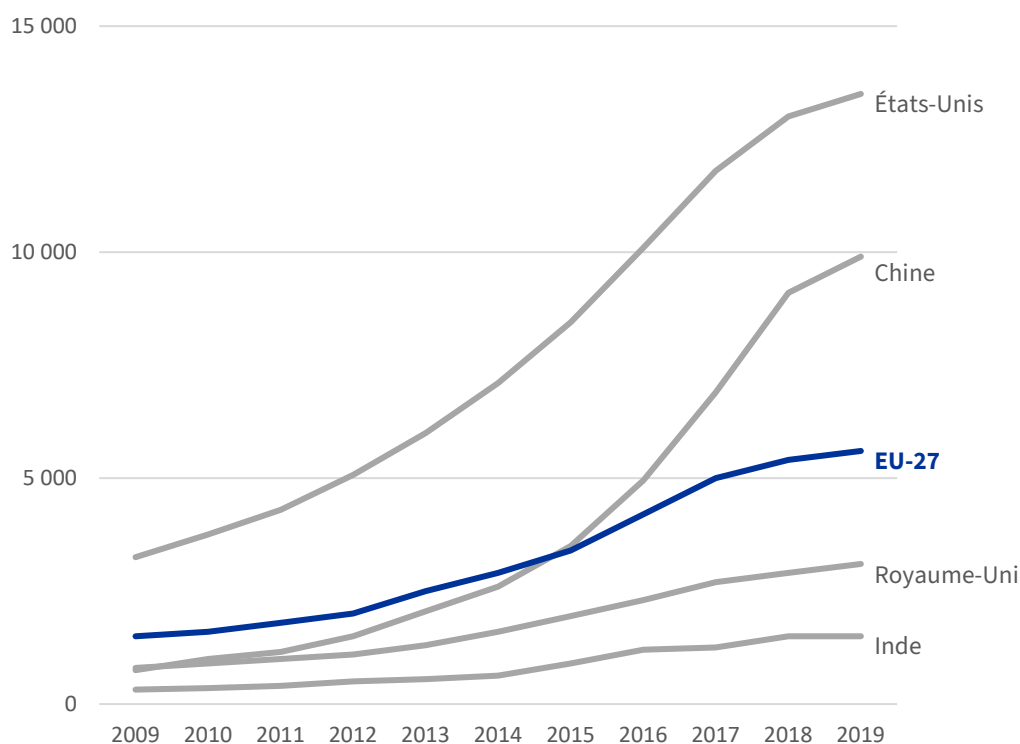
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

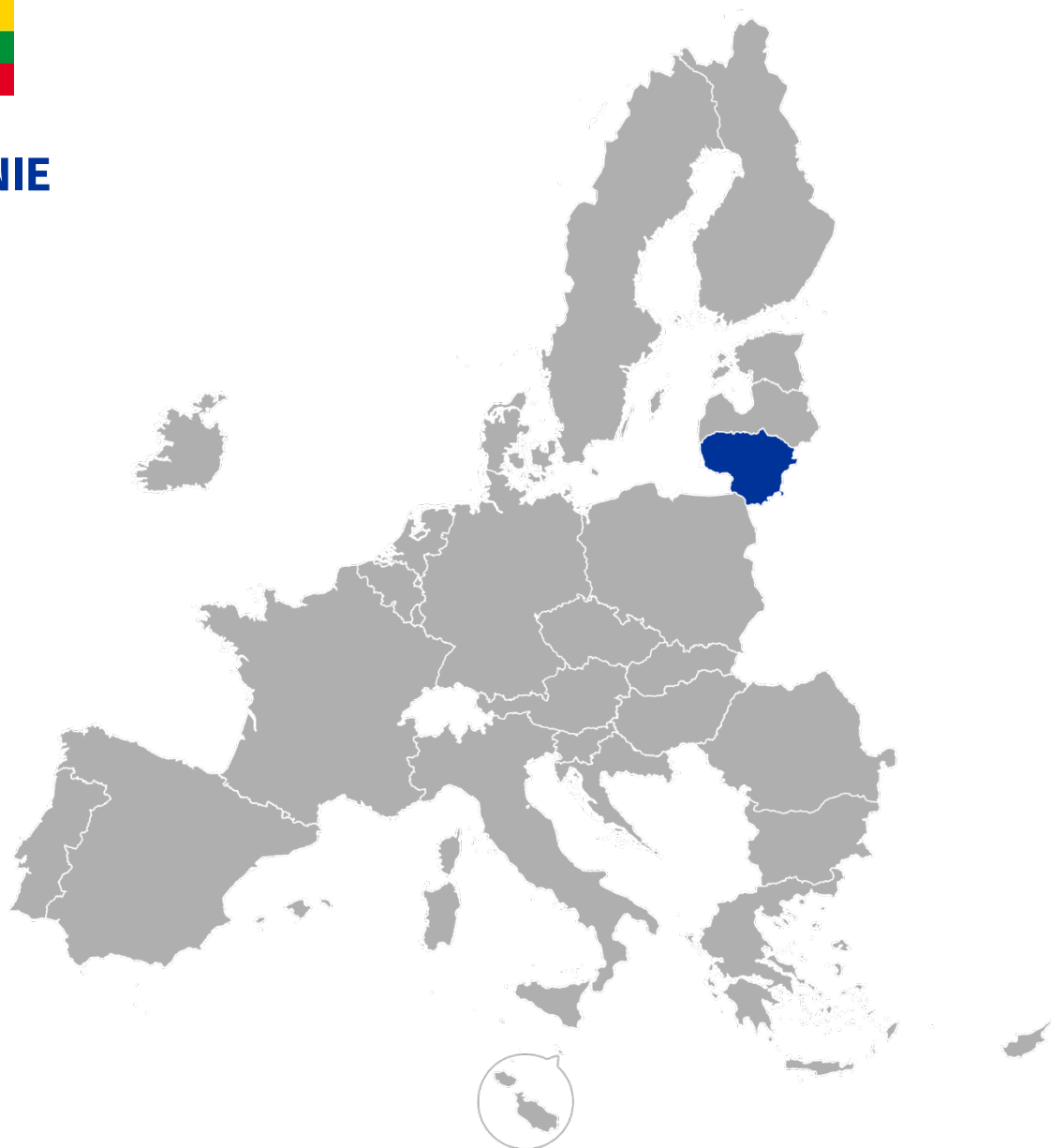
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



LITUANIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie et la Tchéquie.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.



*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la Commission
d'avoir soumis cette proposition et la présidence d'avoir
inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- L'industrie manufacturière est le secteur le plus important de l'économie lituanienne, générant 20,4 % du PIB du pays. L'un des principaux défis auxquels elle est confrontée est la faiblesse de la productivité du travail, un problème que l'intelligence artificielle peut contribuer à résoudre en automatisant les tâches de routine.
- Par conséquent, vous plaidez en faveur d'un cadre qui permette d'innover et d'expérimenter librement. Vous pensez que l'approche fondée sur les capacités est la meilleure à cette fin.
- Une réglementation trop lourde ralentirait l'innovation et nuirait aux start-up européennes actives dans le domaine de l'IA, en raison d'exigences de conformité coûteuses. Par conséquent, vous pensez que la réglementation de l'UE serait excessive si tous les systèmes d'IA "en mesure de traiter, d'analyser et de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle" devaient être considérés comme à haut risque. Les questions liées aux données seront couvertes par le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE.
- Bien que certains États membres plaident en faveur de règles plus strictes en raison de préoccupations concernant les droits de l'homme, vous affirmez que l'IA peut également être un outil puissant pour protéger ces droits. Elle peut contribuer à réduire les biais dans le cadre de l'embauche, du maintien de l'ordre et de la prise de décision, à se défendre contre les cyberattaques et à protéger les données à caractère personnel. Et si l'IA peut générer de la désinformation ou des hypertrucages (*deepfakes*), elle peut également être entraînée pour détecter et contrer ces phénomènes. L'UE devrait soutenir activement l'innovation dans ces utilisations de l'IA à des fins de protection.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- À l'article 1^{er}, vous plaidez en faveur d'une plus grande liberté d'innovation. Néanmoins, vous êtes fermement convaincu(e) que les règles ont toujours leur importance. Une réglementation est particulièrement pertinente lorsqu'elle s'applique à tous. Elle donne aux développeurs une idée plus claire de ce qui est attendu, et aide l'UE à adopter une approche cohérente en matière d'IA responsable.
- Les start-up et les petites entreprises ne devraient pas non plus être exclues. Le simple fait qu'une entreprise soit de petite taille ne signifie pas que sa technologie ne peut pas causer de préjudice. En outre, si une exemption est prévue pour les start-up et les petites entreprises, les grandes entreprises pourraient simplement leur transférer les projets risqués afin d'éviter les exigences en matière de tests. Il s'agit là d'une faille qui ne demande qu'à être exploitée, et l'UE devrait veiller à ce que cela ne se produise pas.
- On observe déjà des signaux d'avertissement: en Chine, les technologies de reconnaissance faciale et de reconnaissance des émotions basées sur l'IA ont été utilisées pour cibler la minorité musulmane ouïgoure, donnant lieu à l'autocensure et à la détention de nombreuses personnes dans des soi-disant "camps de rééducation". Aux États-Unis, Clearview AI a récupéré des milliards d'images sur les plateformes de médias sociaux sans le consentement de leurs propriétaires, et a vendu l'outil à des agences telles que le FBI et le service de l'immigration et du contrôle douanier (ICE). Au Royaume-Uni, les essais de reconnaissance faciale en direct menés par la police métropolitaine ont généré des taux d'erreurs élevés, en particulier pour les personnes noires.
- Vous estimez que ces problèmes auraient pu être évités grâce à des tests et des règles appropriés qui s'appliquent à tous, sans aucune exception.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Interdiction totale

Risque élevé

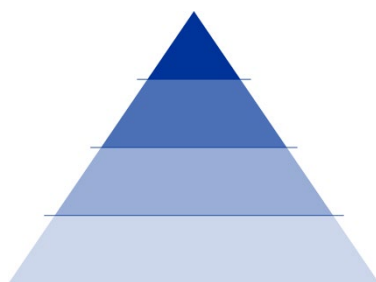
Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Risque faible

Obligation de transparence

Risque nul

Pas de réglementation



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie	fondée sur les capacités		sans exception	
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Définitions

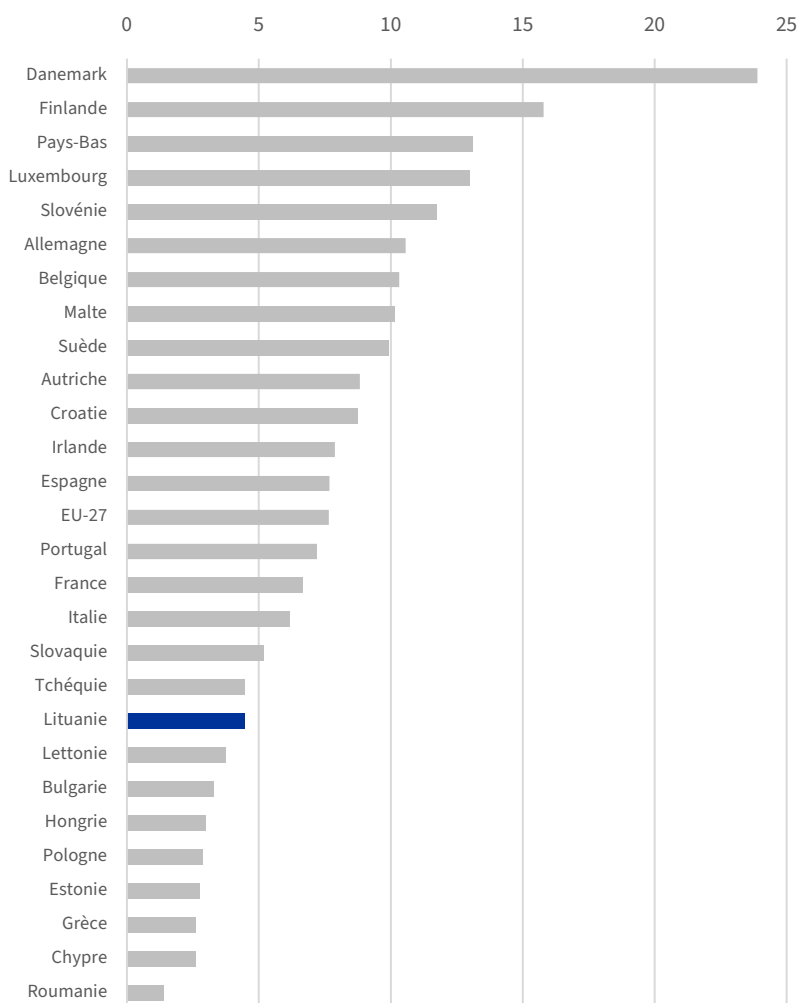
- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

	Union européenne	Lituanie
Population	447 695 350	2 857 279
PIB par habitant en €	38 150	25 700
Taux de chômage	6,1 %	6,9 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	4,9 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	25,9 %

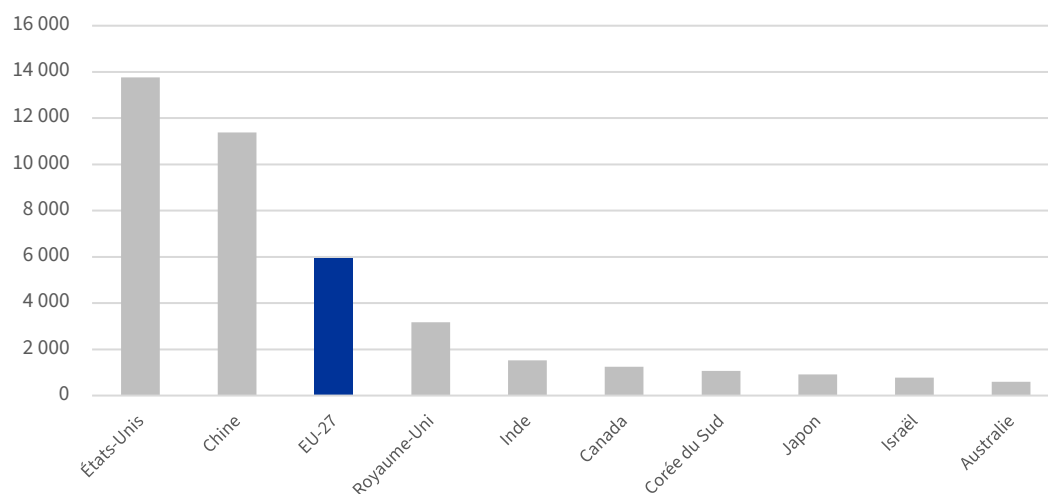
Pourcentage d'entreprises dont plus de 10 salariés
utilisent au moins un système d'IA (2021)



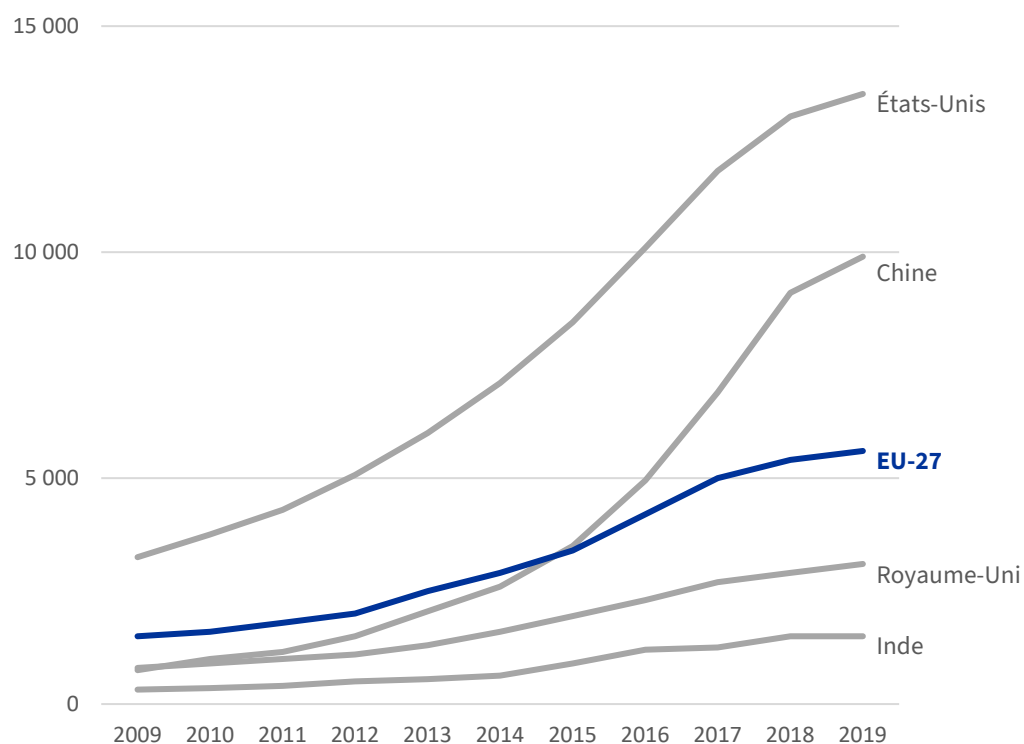
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



LUXEMBOURG



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIÉ À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que la Bulgarie, Malte et la Slovaquie.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Des pays tels que l'Allemagne et l'Espagne visent à éliminer le moindre biais lié à l'IA, ce que vous jugez irréaliste. Lorsqu'elle est développée de manière responsable, l'IA peut même réduire les biais humains. Vous cherchez à orienter le débat vers une voie plus réaliste, qui tienne compte des besoins de tous les États membres. On vous accusera peut-être de minimiser les risques liés à l'IA. Vous n'êtes pas du tout d'accord: vous accordez simplement la priorité aux risques les plus immédiats. C'est la raison pour laquelle il est essentiel d'adopter une approche fondée sur la finalité.
- Par exemple, l'IA ne doit pas mettre en péril les systèmes d'électricité ou internet; cela pourrait avoir une incidence sur les hôpitaux et mettre des vies en danger dans plusieurs régions. Vous trouvez l'approche fondée sur les capacités trop confuse.
- Vous êtes favorable à un développement plus rapide de l'IA, y compris dans les secteurs à haut risque. Toutefois, vous craignez que votre pays ne dispose pas des capacités financières nécessaires pour exploiter pleinement les possibilités offertes par l'IA dans le cadre de règles rigides. Par conséquent, vous préconisez de prévoir des dérogations à la liste des exigences (voir annexe II) afin d'inclure la possibilité d'essais en conditions réelles, à condition que les audits externes restent obligatoires. De cette manière, les développeurs peuvent choisir librement les tests à appliquer, en fonction de leurs capacités financières.
- S'il est difficile de parvenir à un consensus sur l'approche fondée sur la finalité, **vous êtes disposé(e) à accepter une clause de réexamen dans un délai de trois ans.**
- Vos notes:

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

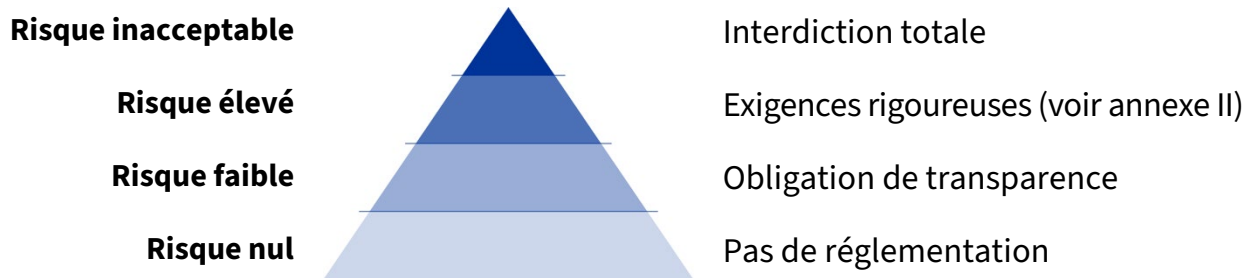
Vos arguments

- Vous estimez que l'IA et la révolution numérique doivent également favoriser l'égalité de genre dans l'UE. Les femmes sont sous-représentées dans presque tous les domaines et à presque tous les niveaux des secteurs liés à la recherche et à l'innovation. Vous soulignez qu'il importe de soutenir activement leur participation à l'élaboration de l'IA.
- Les start-up offrent une occasion unique. Contrairement aux grandes entreprises technologiques, elles présentent souvent des écarts plus faibles entre les hommes et les femmes et offrent des parcours plus accessibles aux femmes et aux personnes queer dans le domaine de l'IA. Il est également prouvé que la diversité au sein des équipes permet de développer une IA moins biaisée et plus éthique, ce que l'UE devrait encourager.
- Par nature, les start-up cherchent à innover rapidement avec des ressources limitées. De lourdes charges administratives peuvent freiner ce potentiel, en particulier pour les petites équipes qui tentent de percer dans le domaine.
- C'est la raison pour laquelle vous êtes favorable à ce que les petites start-up (moins de dix salariés et moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires) soient exemptées d'une partie du poids du règlement de l'UE sur l'IA.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

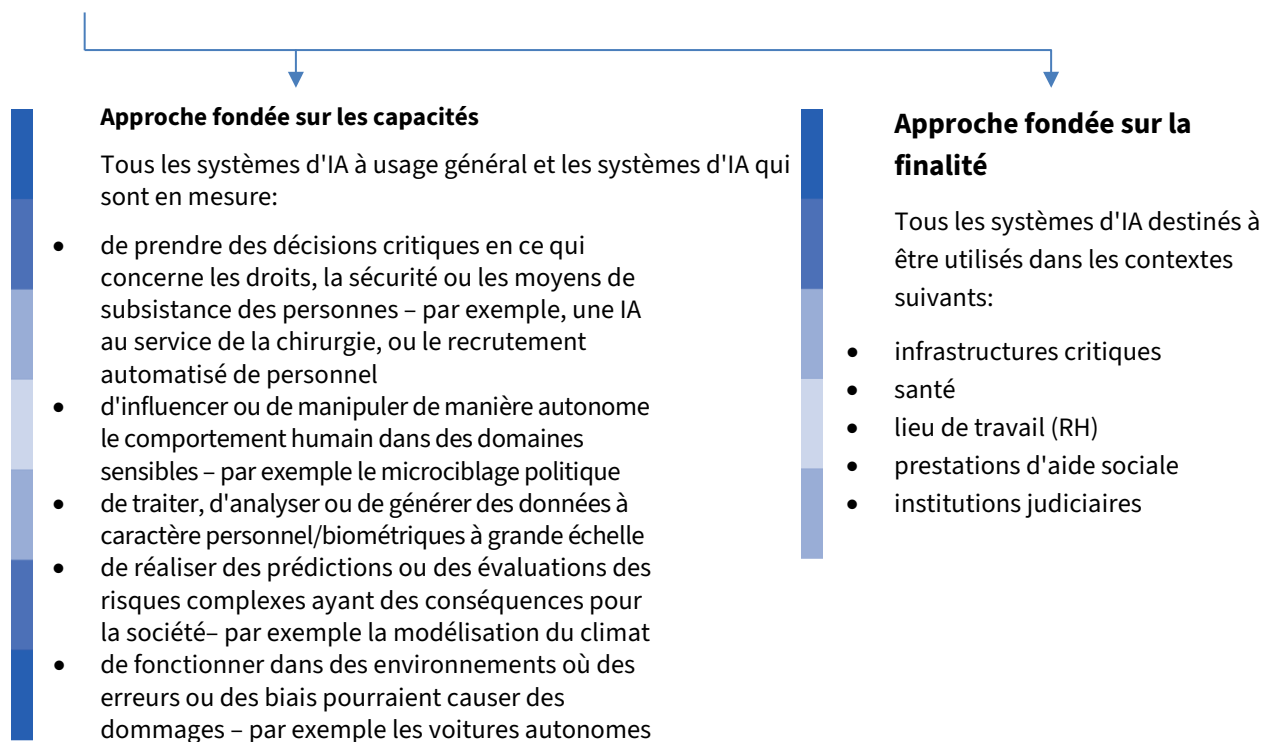
Annexe I: classification des risques



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg	approche fondée sur la finalité	Réexamen dans 3 ans	start-up	
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



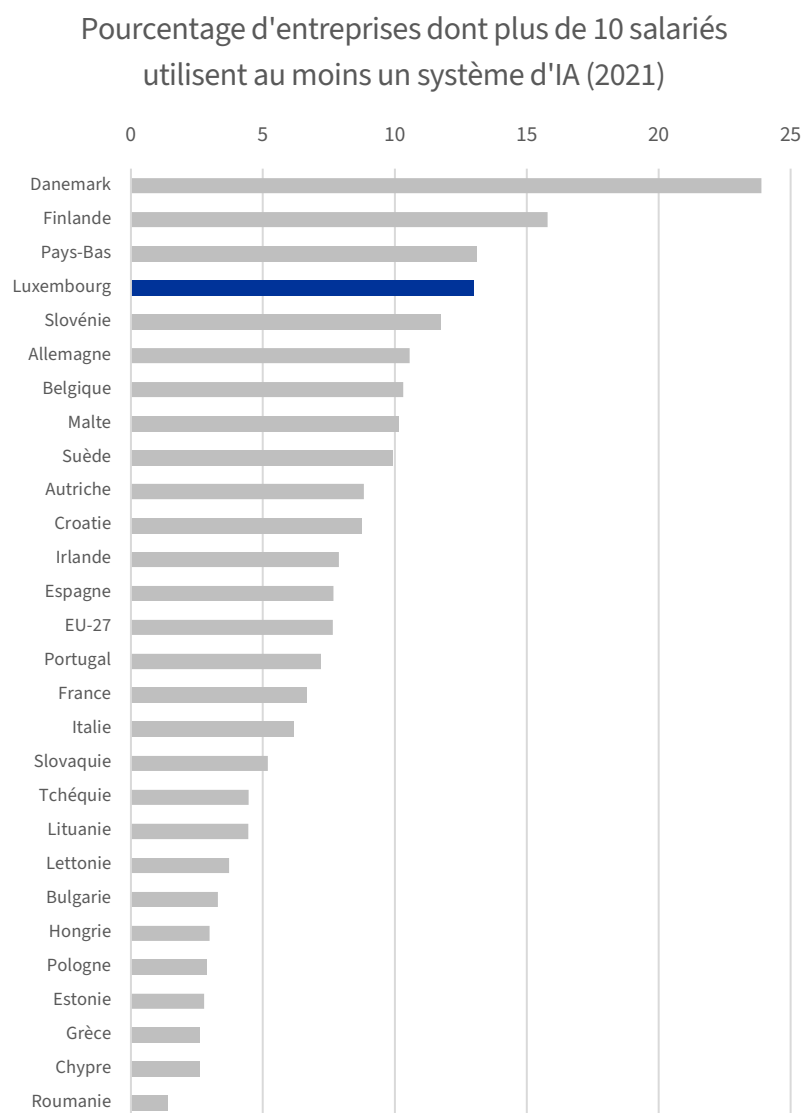
Définitions

- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

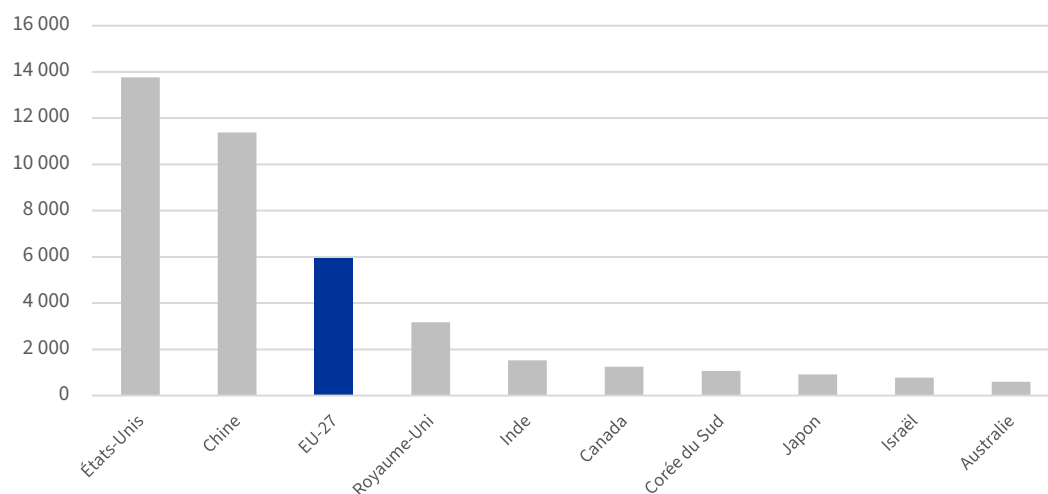
	Union européenne	Luxembourg
Population	447 695 350	660 809
PIB par habitant en €	38 150	121 290
Taux de chômage	6,1 %	5,2 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	14,5 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	27,9 %



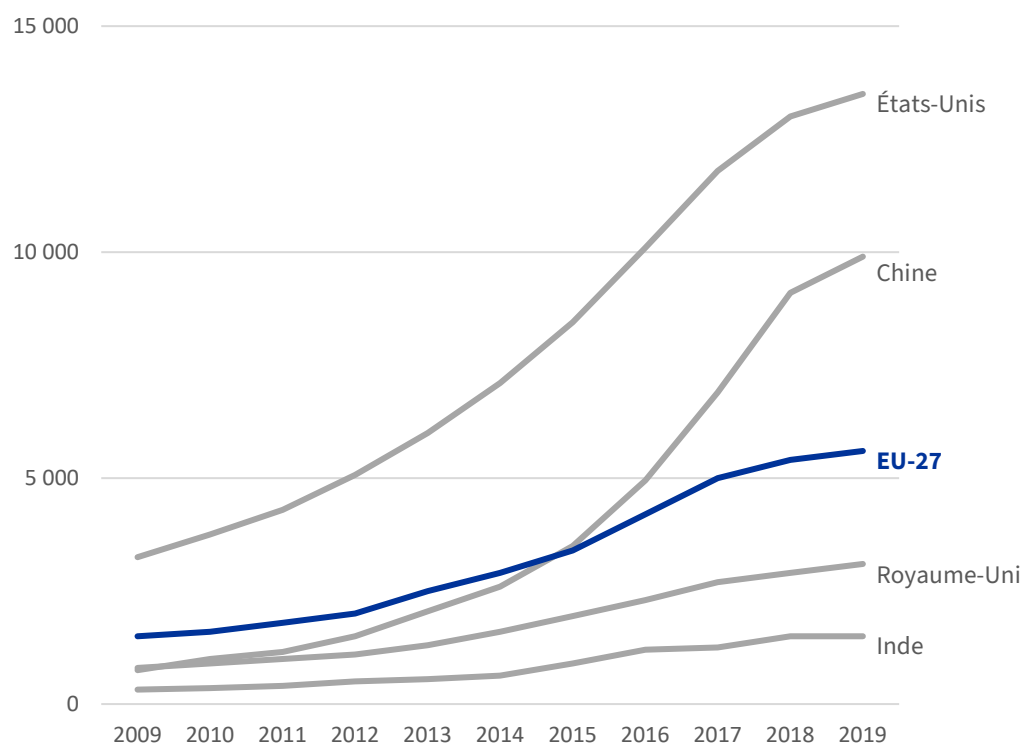
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

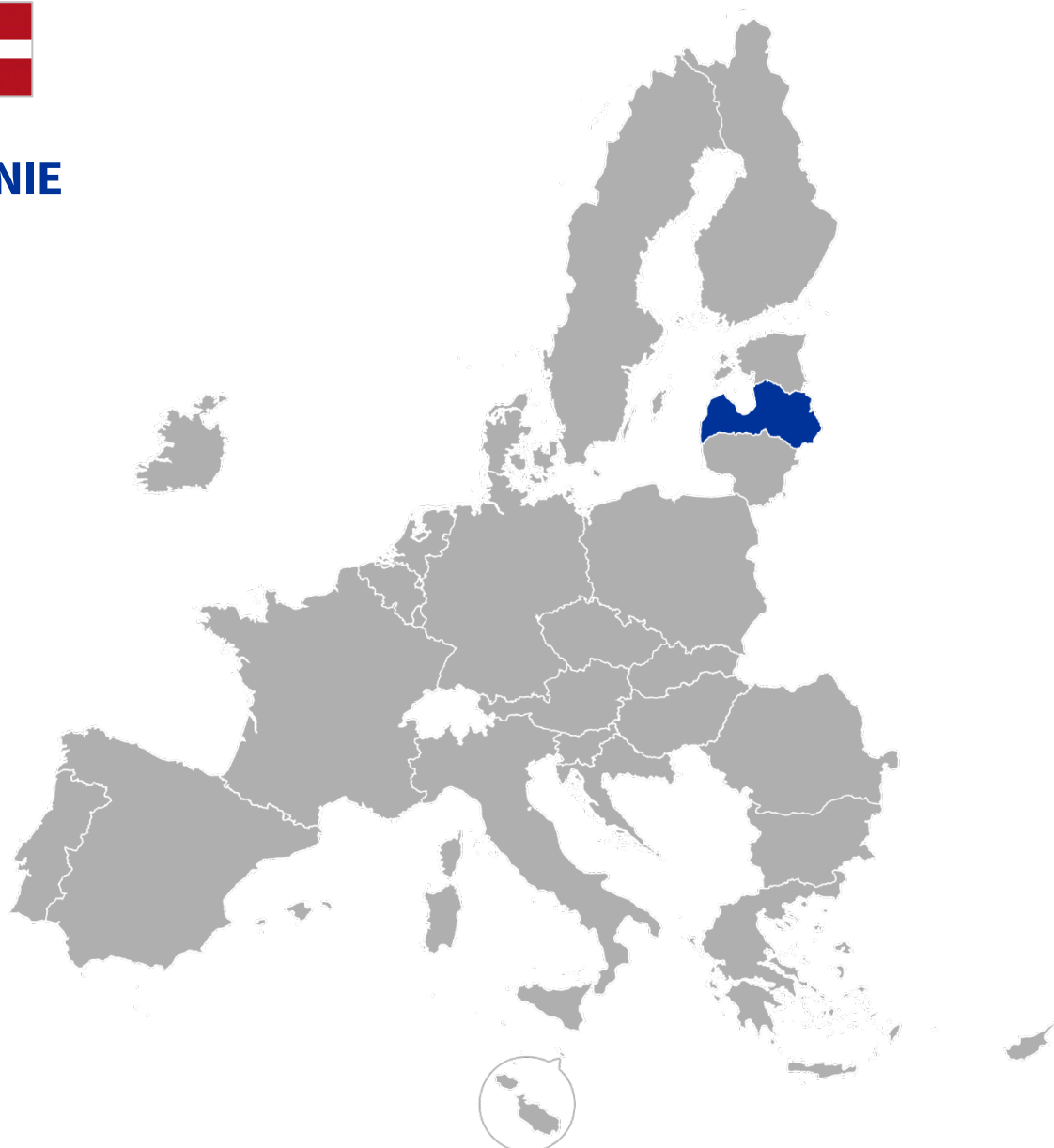
La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
© Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



LETONIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIÉ À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



LETTONIE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie et la Tchéquie.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.



Madame la Présidente/Monsieur le Président, Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire, chères/chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de remercier la Commission d'avoir soumis cette proposition et la présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.

Avant cette session, nous avons eu des discussions fructueuses avec _____.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une classification des risques fondée sur les capacités/la finalité, parce que _____.

En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous sommes favorables à _____.

Nous avons toute confiance dans le fait que nous trouverons un compromis réaliste lors de la session d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Vous êtes déterminé(e) à assurer la mise en œuvre de solutions numériques en Lettonie. Il en résulte de nouvelles exigences en matière de protection des informations sensibles et des infrastructures numériques, qui sont essentielles au maintien de fonctions vitales de la société.
- En ce qui concerne la classification des modèles d'IA à "haut risque", l'approche fondée sur les capacités est mieux adaptée que l'approche fondée sur la finalité. Si le même système d'IA est considéré comme présentant un risque faible dans un contexte et un risque élevé dans un autre, cela peut créer de la confusion et de l'insécurité juridique pour les utilisateurs, les développeurs et les investisseurs.
- Afin d'attirer les investissements nécessaires dans le domaine de l'IA, il est essentiel de mettre en place un cadre approprié. Selon vous, il s'agit d'un système qui protège consciencieusement les droits fondamentaux tout en permettant des processus d'innovation libres et flexibles. Si l'UE souhaite rivaliser avec les géants de l'IA tels que les États-Unis et la Chine, elle doit faire preuve d'excellence. Or, une telle excellence serait bridée dans un contexte réglementaire trop restrictif qui limite l'expérimentation et le développement. C'est pourquoi vous souhaiteriez proposer des dérogations à la liste des exigences applicables aux systèmes d'IA à haut risque (voir annexe II). Vous pensez qu'il **serait préférable de supprimer la "surveillance consécutive à la mise sur le marché" des exigences obligatoires**, car il est difficile de comprendre ce que cette obligation implique précisément.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- D'une manière générale, vous êtes d'accord avec les pays qui plaident en faveur de l'absence d'exemption, y compris votre voisin et solide allié, la Lituanie. Vous pensez qu'il est judicieux de soutenir un cadre européen commun pour la réglementation de l'IA sans exceptions inutiles.
- Toutefois, depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, vous et les autres États baltes êtes en état d'alerte face à l'éventualité d'une attaque russe contre l'Union européenne. Votre pays et la Russie partagent même une frontière, que vous vous efforcez chaque jour de protéger aux côtés des forces de l'OTAN.
- Par conséquent, vous êtes disposé(e) à discuter de dérogations limitées à des fins militaires et de défense, mais pas en ce qui concerne la sécurité nationale au sens large. Si la sécurité nationale relève de la compétence des États membres, le fait de la laisser totalement en dehors du cadre de l'UE risque de créer des lacunes et une fragmentation réglementaire. Une approche de référence minimale de l'UE peut favoriser la cohérence (et la clarté pour les développeurs), et signaler une position uniforme sur l'IA liée à la sécurité nationale dans l'ensemble de l'Union.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Interdiction totale

Risque élevé

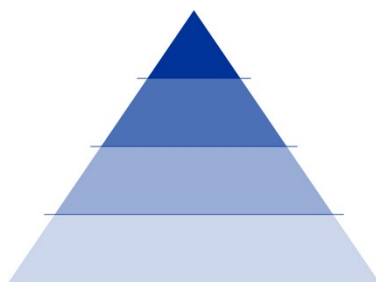
Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Risque faible

Obligation de transparence

Risque nul

Pas de réglementation



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé

Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (chatbots) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie	fondée sur les capacités	Supprimer la surveillance consécutive à la mise sur le marché	domaine militaire/défense	
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Définitions

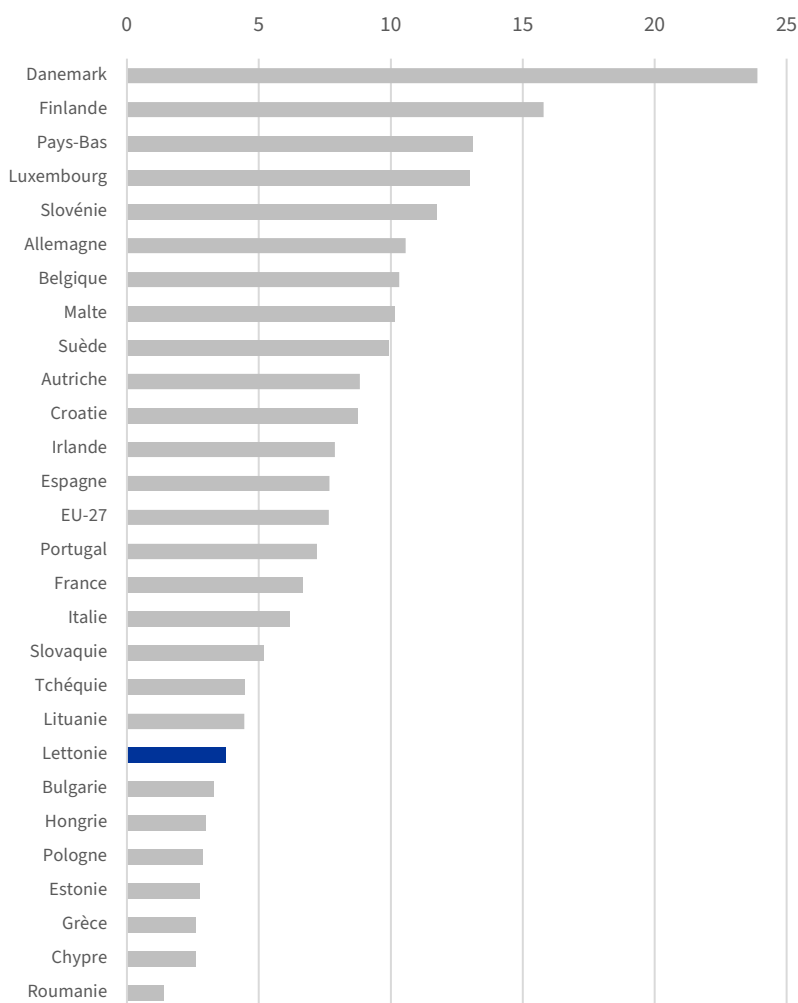
- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

	Union européenne	Lettonie
Population	447 695 350	1 883 008
PIB par habitant en €	38 150	20 930
Taux de chômage	6,1 %	6,5 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	4,5 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	16,6 %

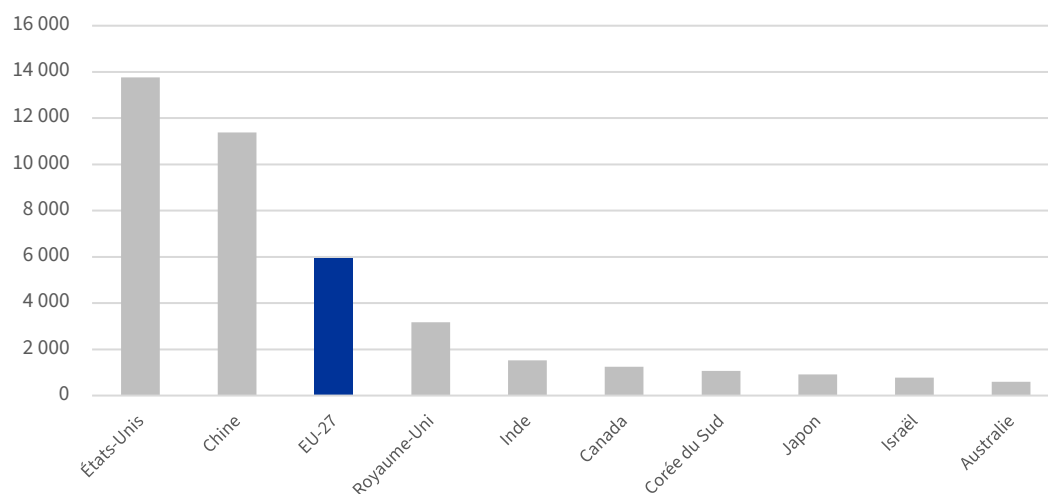
Pourcentage d'entreprises dont plus de 10 salariés
utilisent au moins un système d'IA (2021)



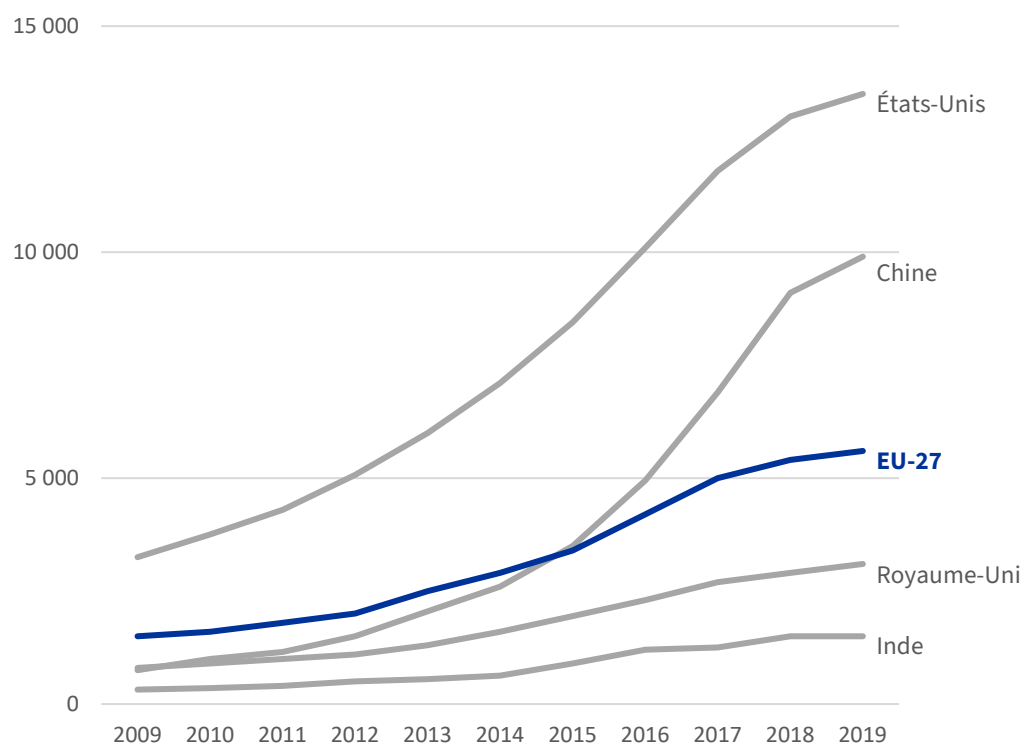
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



MALTE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que la Bulgarie, le Luxembourg et la Slovaquie.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments.** Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin.** Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.



*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.**

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- En tant que l'un des plus petits États membres de l'UE, avec seulement 550 000 habitants, et en tant que nation insulaire, votre pays est fermement attaché à une croissance économique durable. Vous cherchez à attirer des investissements étrangers et des talents qualifiés pour développer un secteur de l'IA solide, en mettant l'accent sur la médecine et les infrastructures critiques, des domaines qui devraient générer des rendements élevés.
- Vous soutenez la proposition de la Commission relative à un cadre horizontal en matière d'IA, et en particulier son approche de la gestion des risques fondée sur la finalité, que vous jugez logique et appropriée car il est plus facile pour les régulateurs d'évaluer des applications spécifiques que les capacités abstraites d'un modèle.
- Aujourd'hui, il est essentiel de souligner qu'il ne peut y avoir de créativité technologique sans liberté - l'innovation doit être encouragée, et non bridée. À cet effet, il est important de promouvoir les tests en conditions réelles des nouveaux modèles d'IA, car les environnements en mode expérimental, bien qu'utiles, ne parviennent souvent pas à reproduire fidèlement les conditions réelles. Vous **préconisez donc de privilégier les tests en conditions réelles** plutôt que les essais en mode expérimental dans les exigences.
- Vos notes:

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Pour vous, il reste essentiel que les questions relatives à la sécurité nationale, au domaine militaire ou à la défense ne relèvent pas du champ d'application du règlement sur l'IA. La sécurité nationale, en particulier, ne relève pas des compétences de l'UE. L'article 4, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne (TUE) l'indique: "la sécurité nationale reste de la seule responsabilité de chaque État membre". Dès lors, il n'est pas judicieux de restreindre la manière dont les États membres réglementent l'IA dans les applications de sécurité nationale.
- Par ailleurs, vous ne voyez aucune raison d'exclure les start-up du règlement. Le simple fait qu'une entreprise soit de petite taille ne signifie pas que sa technologie ne peut pas causer de préjudice. En outre, si une exemption est prévue pour les start-up et les petites entreprises, les grandes entreprises pourraient simplement leur transférer les projets risqués afin d'éviter les exigences en matière de tests. Il s'agit là d'une faille qui ne demande qu'à être exploitée, et l'UE devrait veiller à ce que cela ne se produise pas.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

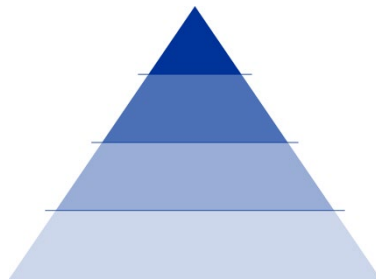
Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Risque élevé

Risque faible

Risque nul



Interdiction totale

Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Obligation de transparence

Pas de réglementation

Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé

Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (chatbots) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte	approche fondée sur la finalité	Tests en conditions réelles	sécurité nationale	
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Définitions

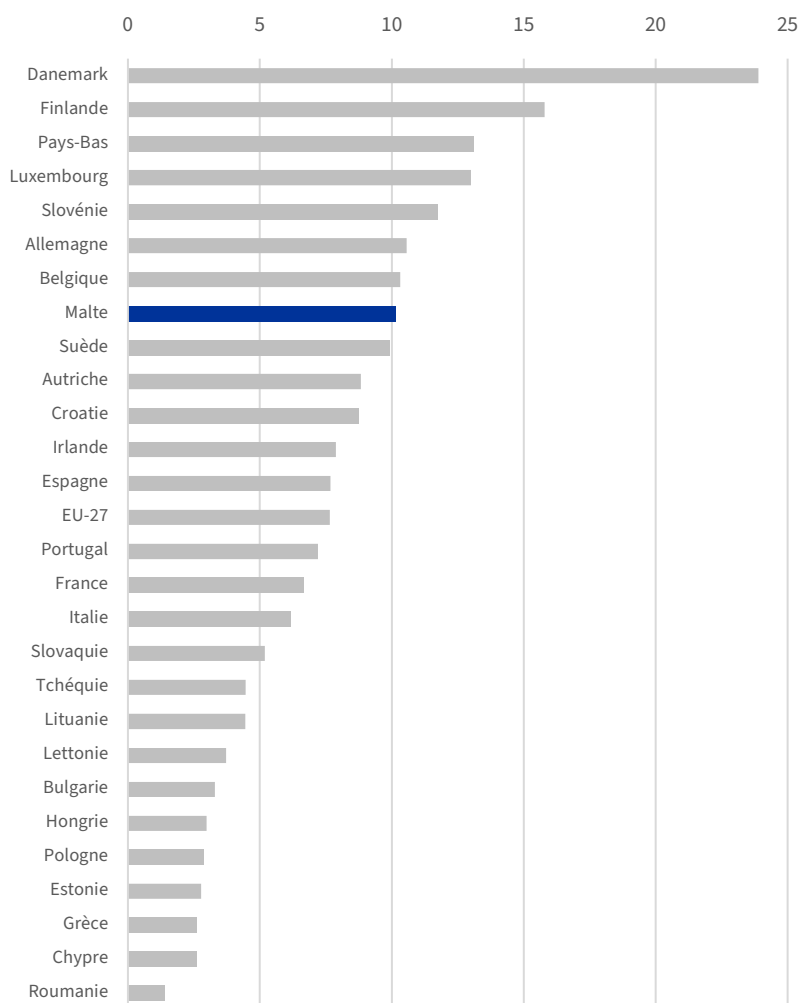
- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

	Union européenne	Malte
Population	447 695 350	542 051
PIB par habitant en €	38 150	37 110
Taux de chômage	6,1 %	3,5 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	13,2 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	37 %

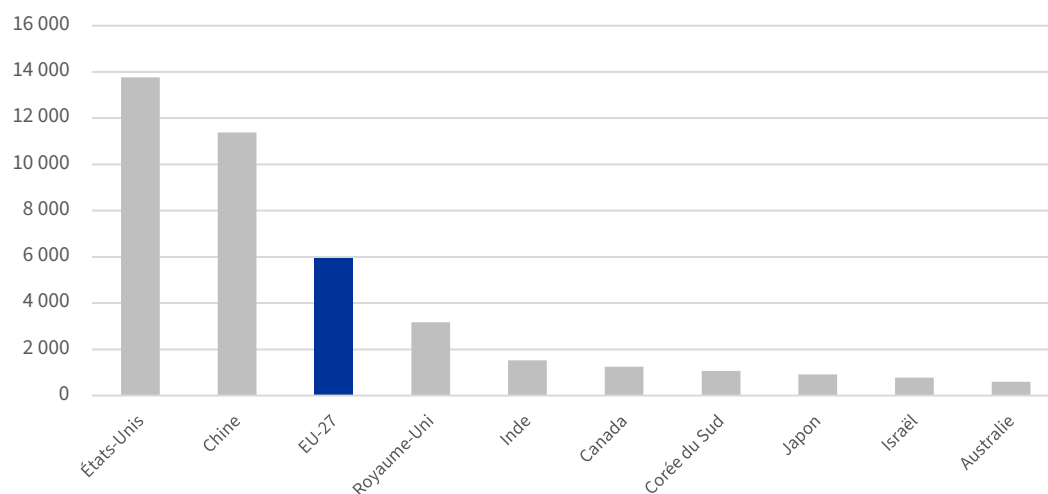
Pourcentage d'entreprises dont plus de 10 salariés
utilisent au moins un système d'IA (2021)



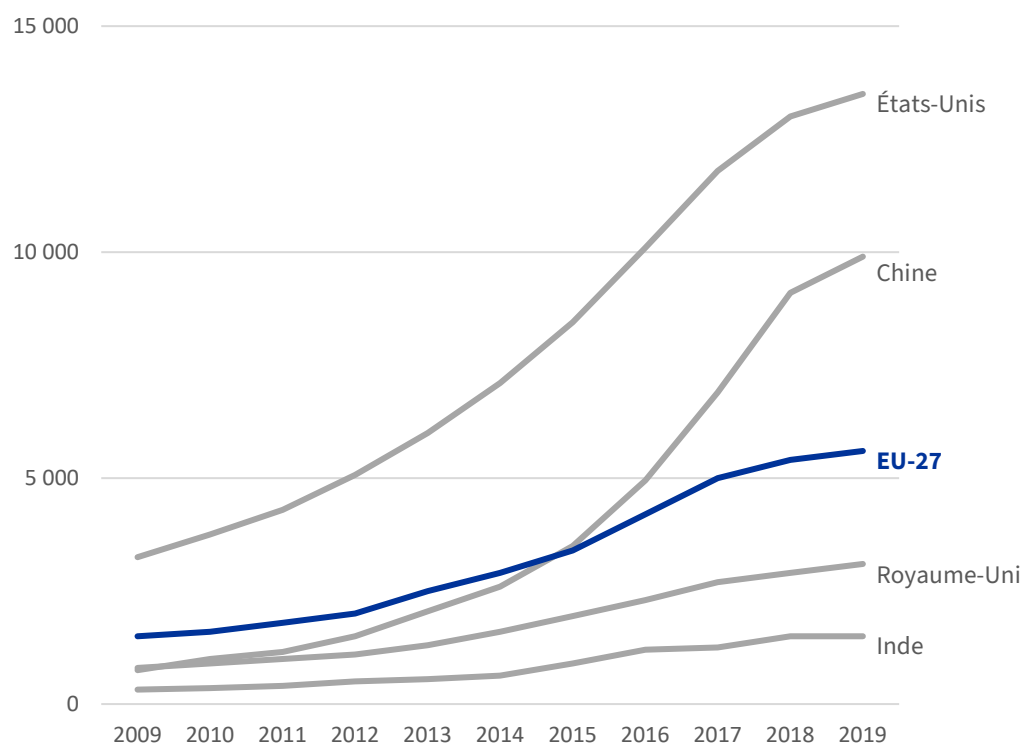
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

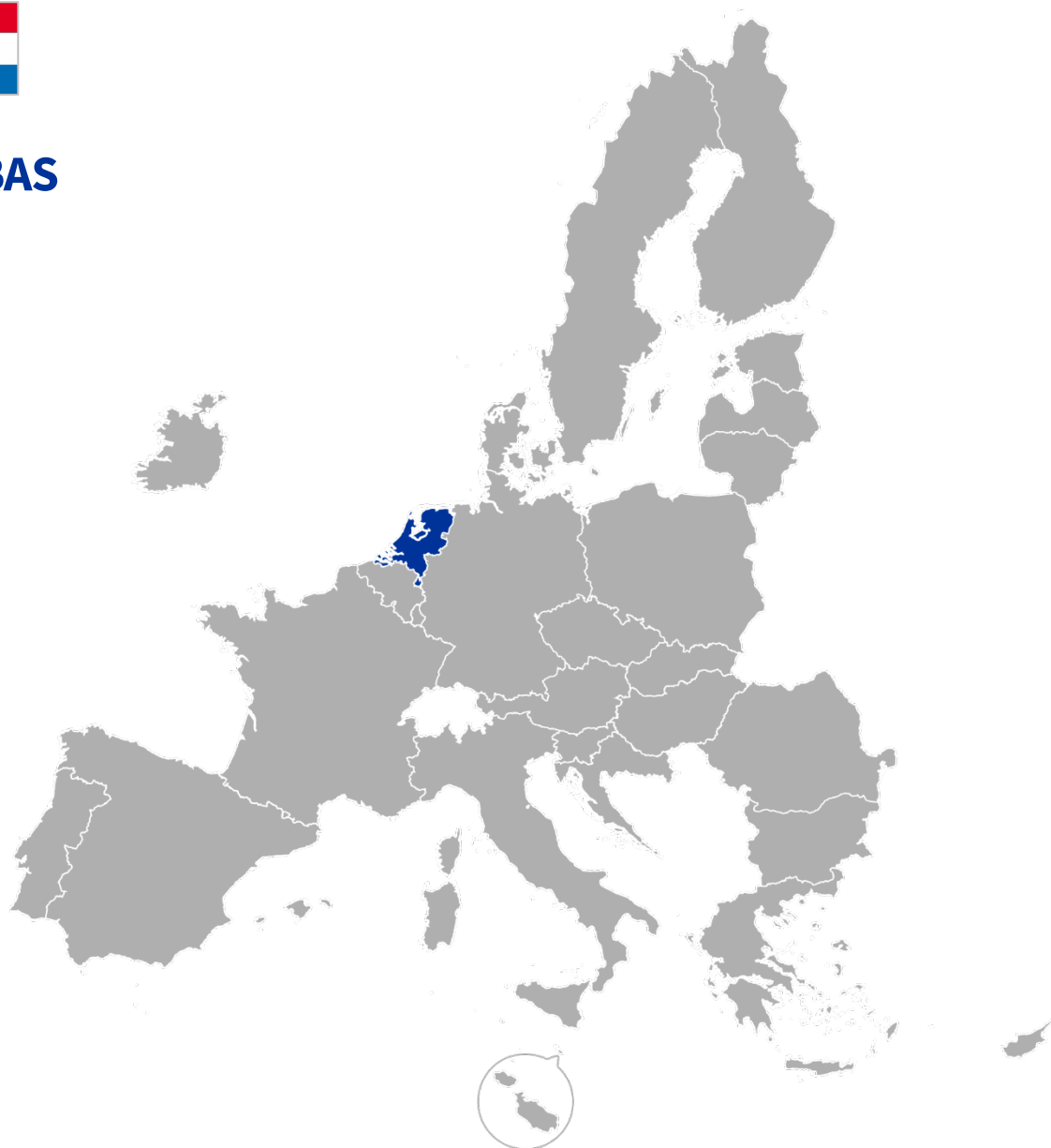
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



PAYS-BAS



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que la Croatie, l'Italie et la Slovénie.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments.** Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin.** Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.



Madame la Présidente/Monsieur le Président, Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire, chères/chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de remercier la Commission d'avoir soumis cette proposition et la présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.

Avant cette session, nous avons eu des discussions fructueuses avec _____.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une classification des risques fondée sur les capacités/la finalité, parce que _____.

En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous sommes favorables à _____.

Nous avons toute confiance dans le fait que nous trouverons un compromis réaliste lors de la session d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- La préservation des valeurs nationales et de la prospérité économique est une priorité absolue pour votre gouvernement. Selon le FMI, jusqu'à 60 % des emplois peuvent être touchés par l'IA, ce qui se traduit par des suppressions d'emplois et un besoin croissant de travailleurs qualifiés en matière d'IA. Un chômage incontrôlé menacerait gravement l'économie néerlandaise. Par conséquent, vous vous félicitez de la proposition de la Commission d'imposer un cadre obligatoire en matière de tests pour les technologies à haut risque.
- Vous plaidez également en faveur d'une meilleure maîtrise de l'IA dans l'ensemble de la société néerlandaise, afin que les citoyens puissent reconnaître les biais ou les manipulations et éviter de faire aveuglément confiance aux systèmes automatisés. L'approche fondée sur les capacités est mieux adaptée à cet objectif, car elle met l'accent sur les risques réels d'utilisation abusive et de manipulation: certaines capacités, telles que la reconnaissance faciale, sont par nature propices à des abus ou à des défaillances, quel que soit le contexte.
- Un système fondé sur les capacités permet d'éviter de sous-réglementer ces technologies simplement parce qu'elles sont utilisées dans des secteurs à "faible risque". Par exemple, un système d'IA utilisé dans le commerce de détail qui suit les déplacements des clients, prédit leur comportement et utilise la reconnaissance faciale pour personnaliser les promotions ou signaler les clients "à forte valeur ajoutée" pourrait échapper à la surveillance dans le cadre d'un modèle sectoriel. Toutefois, les capacités sous-jacentes suscitent de vives inquiétudes quant au respect de la vie privée, au profilage et à la discrimination.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Vous êtes favorable à des exceptions à des fins de sécurité nationale. La sécurité nationale ne relève pas des compétences de l'UE. L'article 4, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne (TUE) l'indique: "la sécurité nationale reste de la seule responsabilité de chaque État membre". Dès lors, il n'est pas judicieux de restreindre la manière dont les États membres réglementent l'IA dans les applications de sécurité nationale.
- Par ailleurs, vous ne voyez aucune raison d'exclure les start-up du règlement. Le simple fait qu'une entreprise soit de petite taille ne signifie pas que sa technologie ne peut pas causer de préjudice. En outre, si une exemption est prévue pour les start-up et les petites entreprises, les grandes entreprises pourraient simplement leur transférer les projets risqués afin d'éviter les exigences en matière de tests. Il s'agit là d'une faille qui ne demande qu'à être exploitée, et l'UE devrait veiller à ce que cela ne se produise pas.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

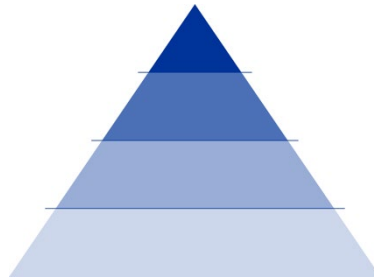
Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Risque élevé

Risque faible

Risque nul



Interdiction totale

Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Obligation de transparence

Pas de réglementation

Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas	fondée sur les capacités		sécurité nationale	
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Définitions

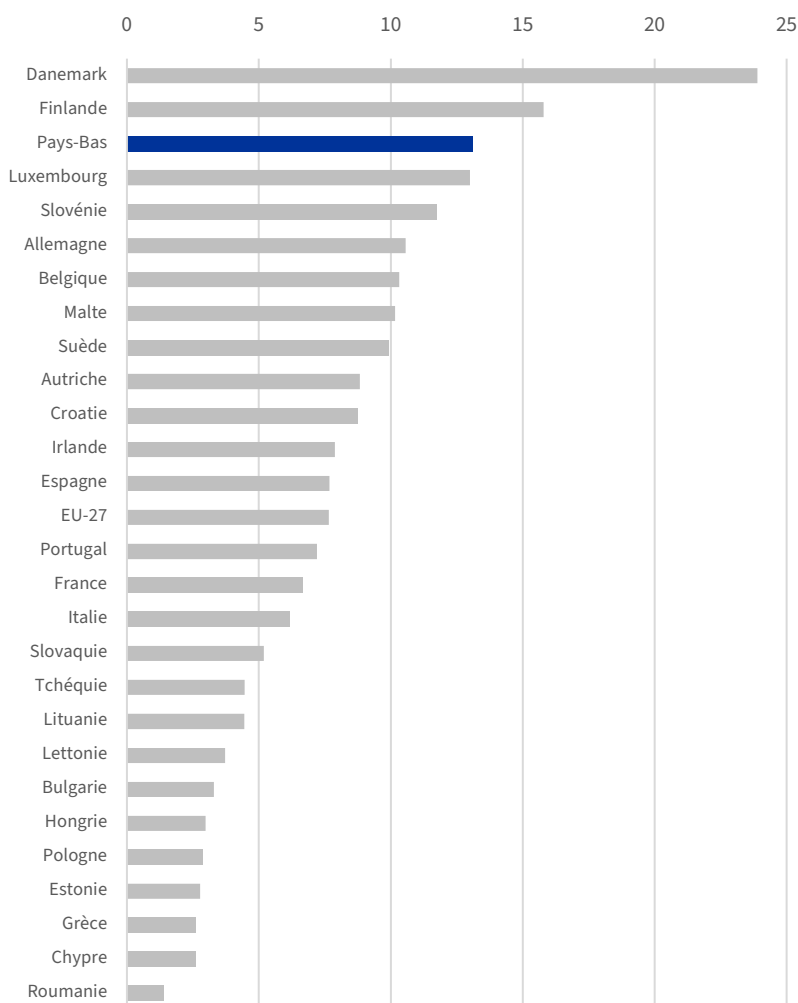
- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

	Union européenne	Pays-Bas
Population	447 695 350	17 811 291
PIB par habitant en €	38 150	59 720
Taux de chômage	6,1 %	3,6 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	14,1 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	54,5 %

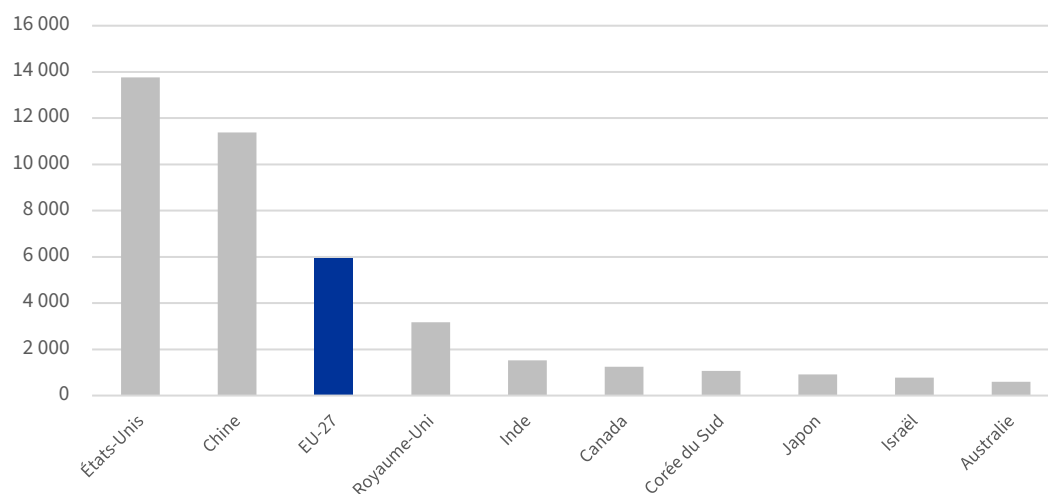
Pourcentage d'entreprises dont plus de 10 salariés
utilisent au moins un système d'IA (2021)



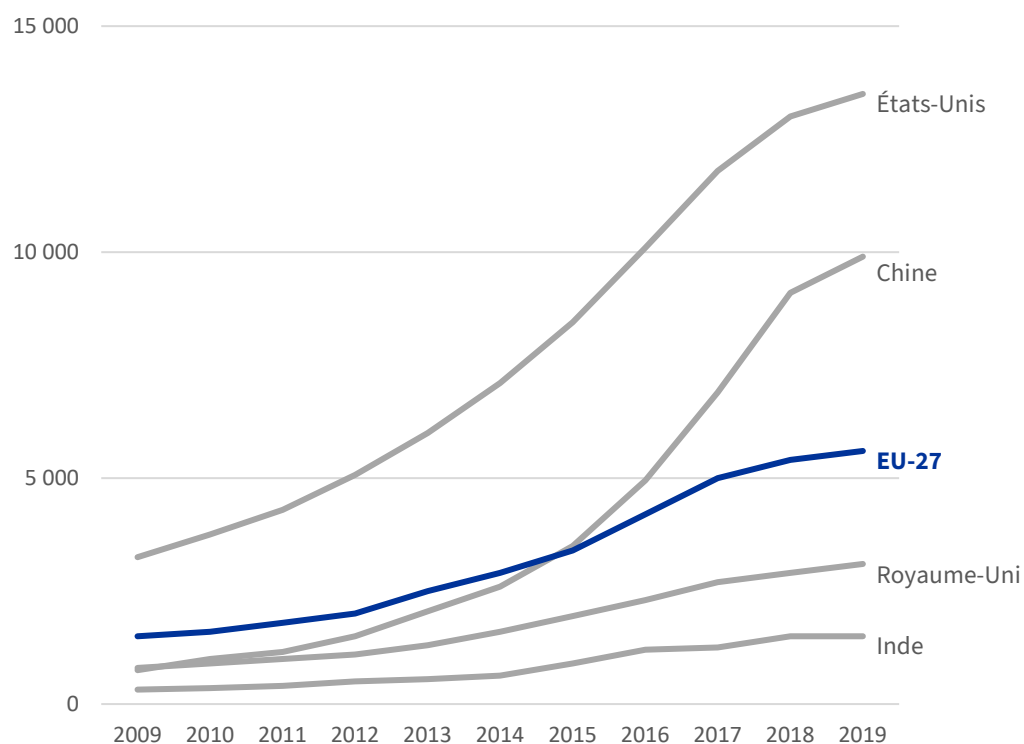
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

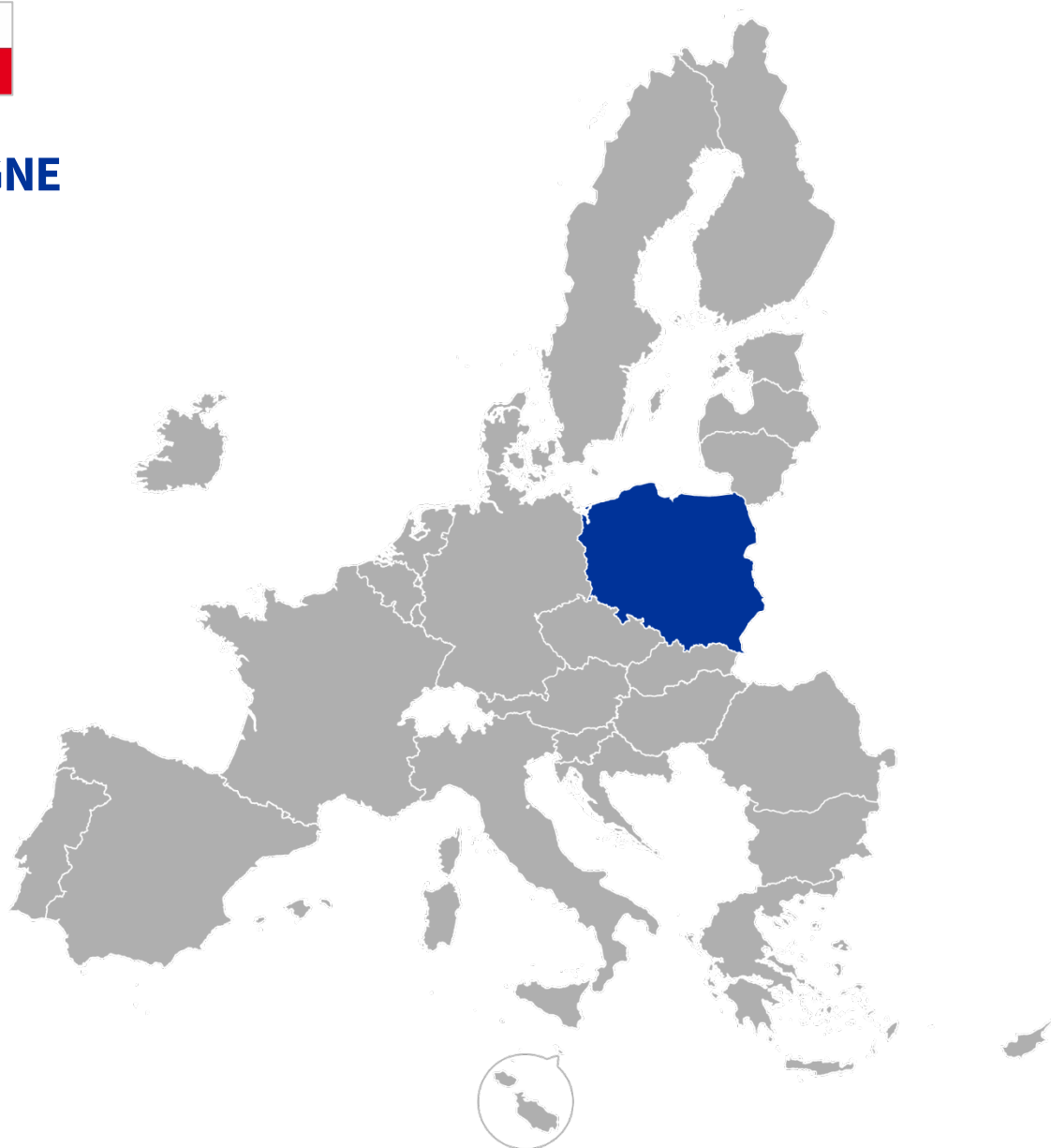
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



POLOGNE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



POLOGNE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que l'Autriche, le Danemark, la France et la Roumanie.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments.** Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin.** Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- La Pologne compte actuellement peu de géants technologiques mondiaux, l'IA représente donc une occasion importante de développement pour les petites et moyennes entreprises. Votre économie – fondée sur l'énergie, l'industrie, l'agriculture et la logistique – est bien placée pour tirer parti de l'adoption de l'IA.
- Vous reconnaissez que l'IA peut engendrer des biais, des discriminations et des risques pour la protection de la vie privée, étant donné qu'aucun ensemble de données n'est totalement neutre. Il est donc pertinent d'imposer des réglementations strictes aux systèmes d'IA à haut risque qui sont les plus susceptibles d'engendrer des dommages, pour contribuer à prévenir toute incidence grave et à protéger les droits fondamentaux.
- Vous soutenez l'approche fondée sur la finalité, qui crée des incitations claires: les secteurs à faible risque gagnent en flexibilité pour l'innovation, tandis que les secteurs à haut risque sont soumis à des normes strictes. Cela renforcera la confiance dans l'IA européenne, connue à l'échelle mondiale pour sa qualité et sa sécurité.
- Vos notes:

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

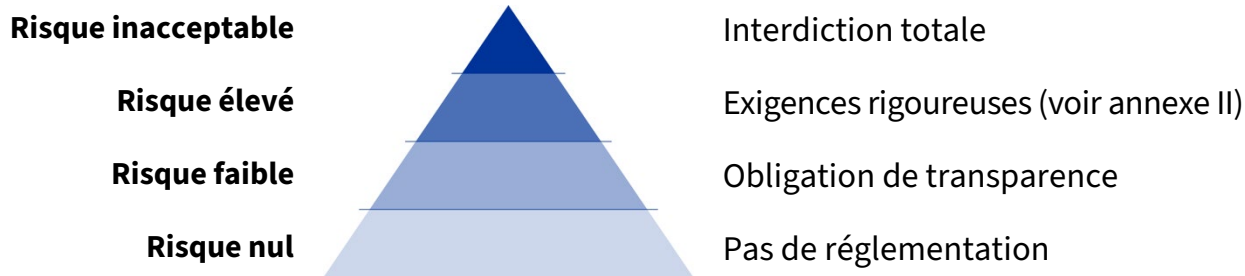
Vos arguments

- Vous plaidez en faveur de l'exclusion des applications militaires et de celles liées à la défense de la réglementation de l'IA, soulignant qu'une réglementation excessive dans ce domaine pourrait entraver le déploiement rapide des technologies de l'IA dans les zones de conflit ou dans le cadre de la réaction aux crises. Dans un contexte d'instabilité régionale persistante, une utilisation flexible de ces technologies est essentielle.
- En tant que pays partageant une frontière avec la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie, la Pologne est profondément préoccupée par la sécurité nationale et celle de ses citoyens. En outre, le long de sa frontière avec la Biélorussie, la Pologne est confrontée à d'importants défis en ce qui concerne la gestion de l'augmentation des mouvements de réfugiés.
- Compte tenu de ces pressions, la Pologne invite les autres États membres de l'UE à une compréhension et à un soutien accrus à l'égard des défis spécifiques qu'elle doit relever aux niveaux géopolitique et sécuritaire.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

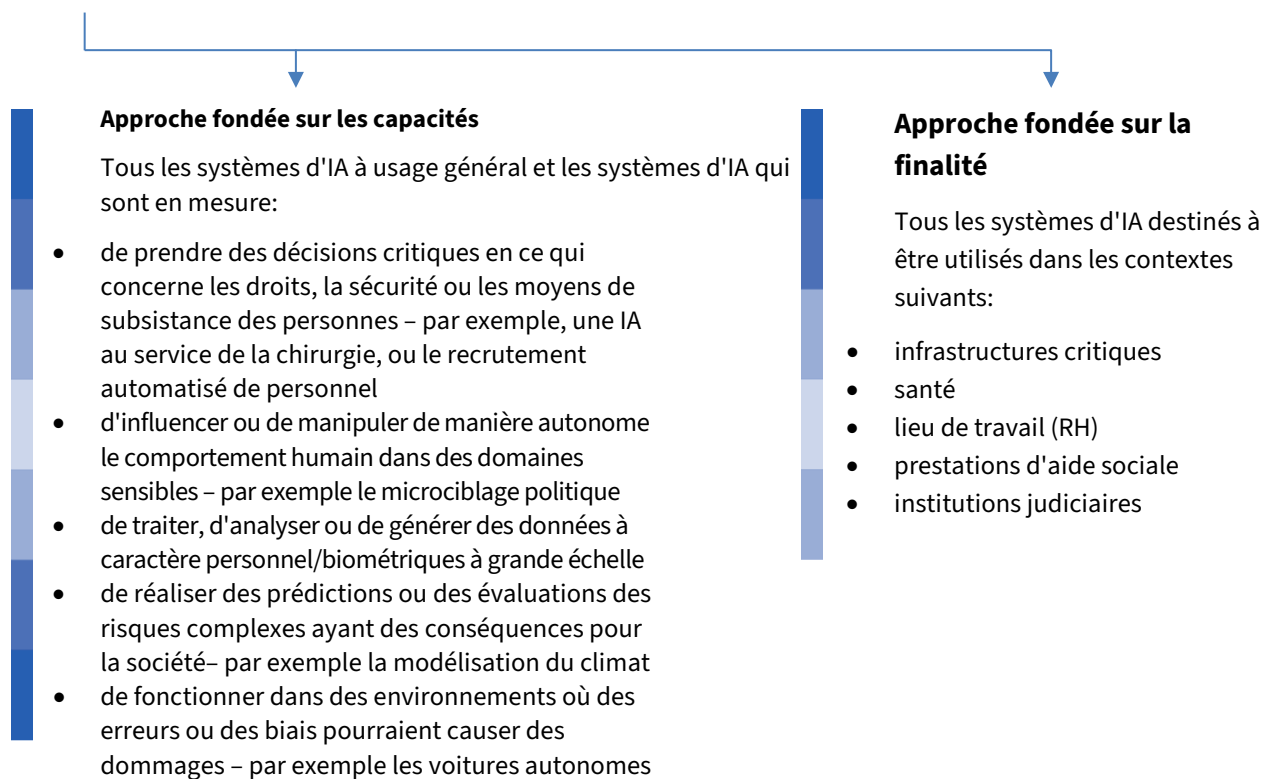
Annexe I: classification des risques



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



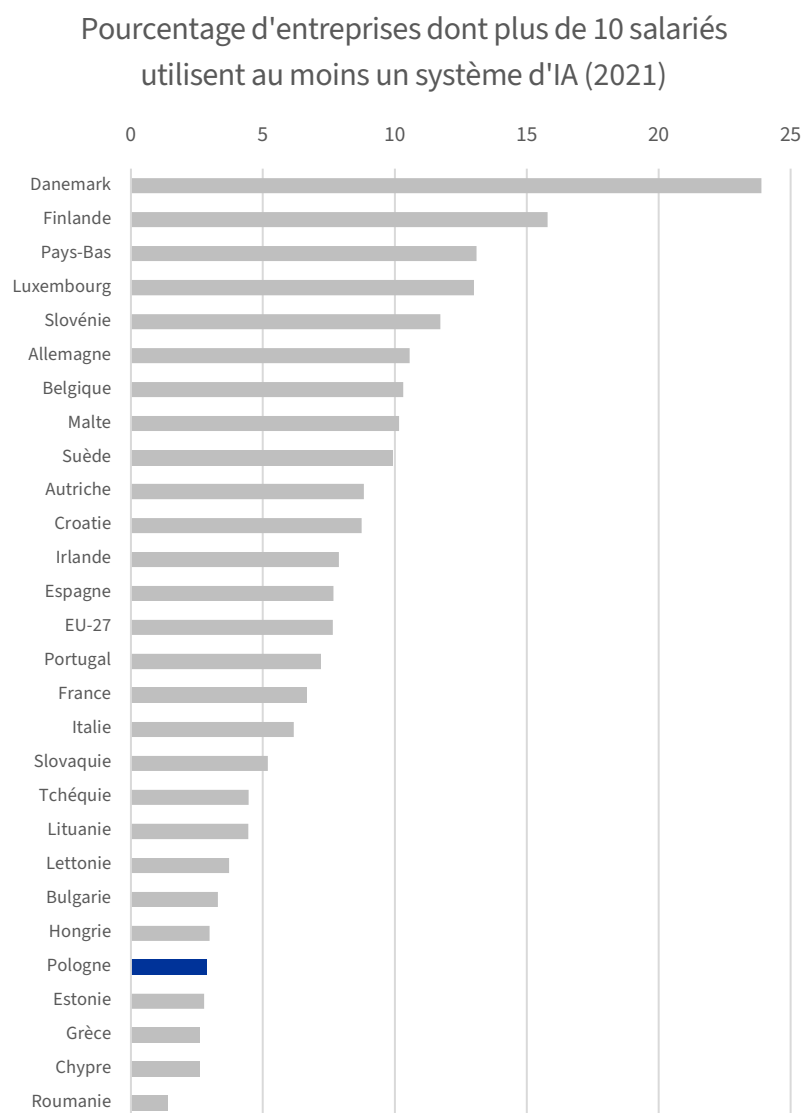
Définitions

- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

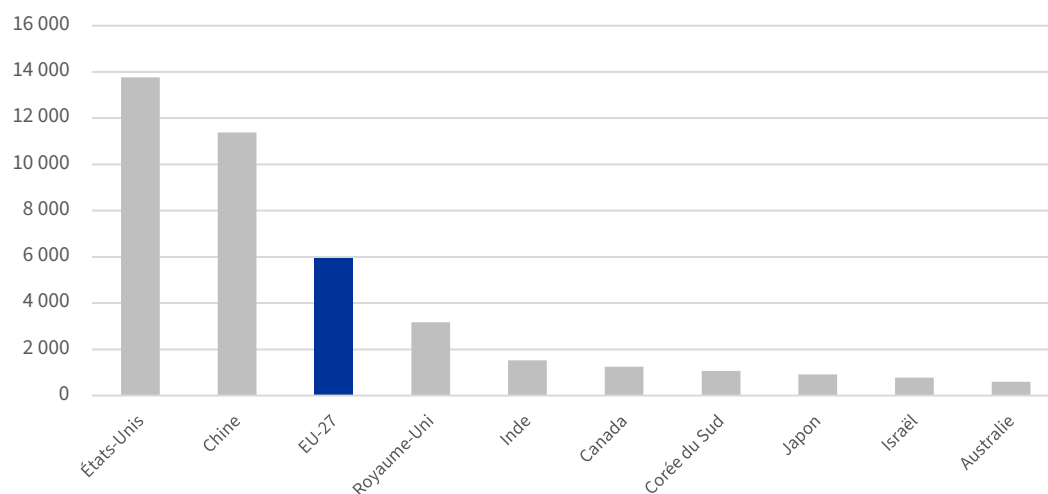
	Union européenne	Pologne
Population	447 695 350	36 753 736
PIB par habitant en €	38 150	19 980
Taux de chômage	6,1 %	2,8 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	3,7 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	20,1 %



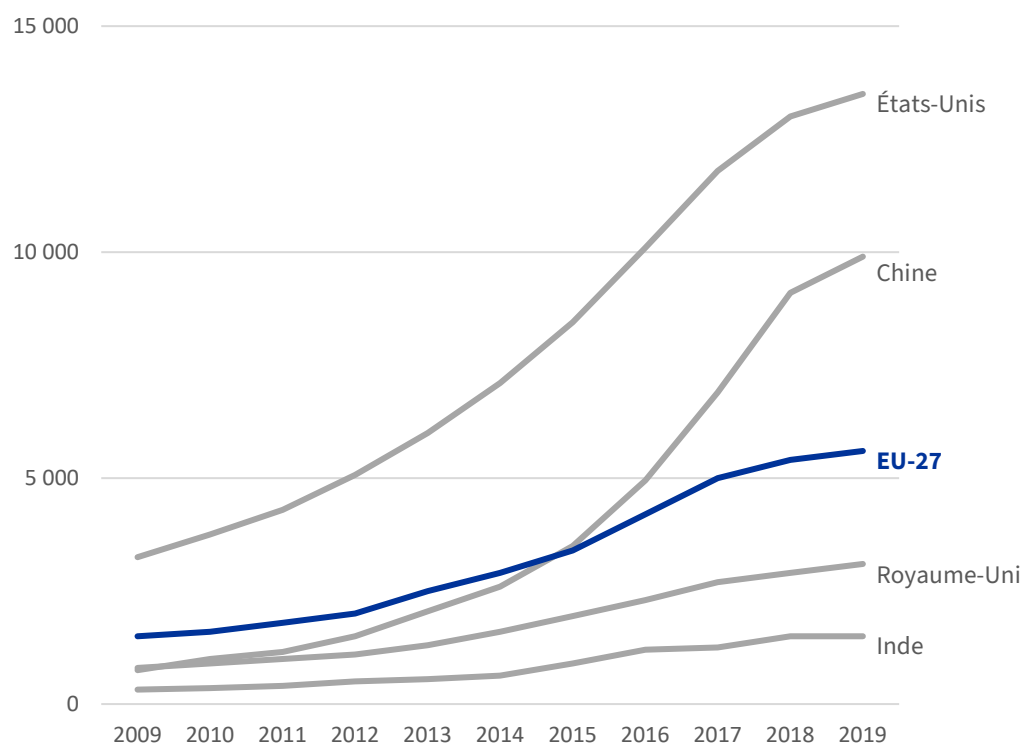
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

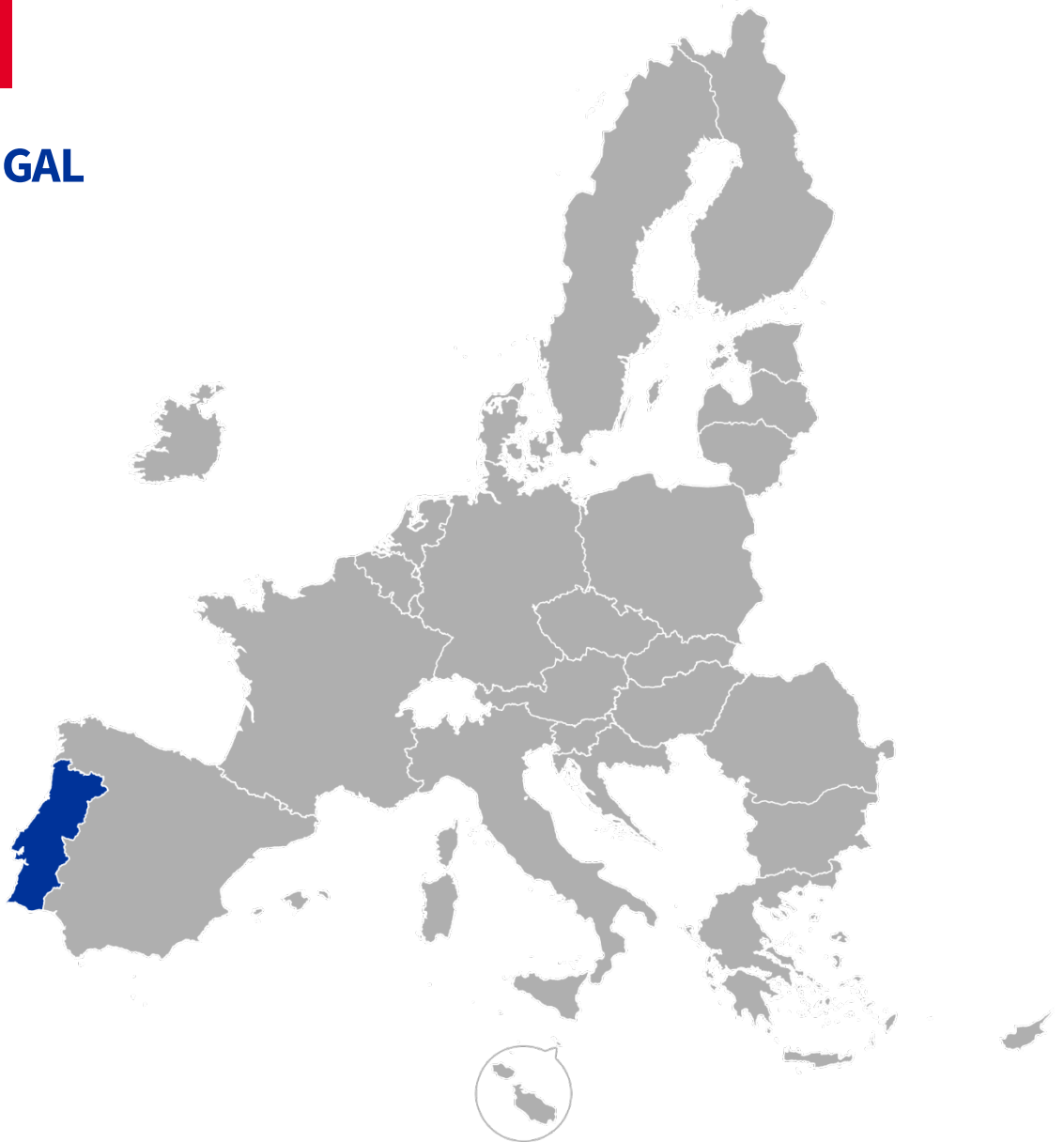
La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
© Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



PORTUGAL



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

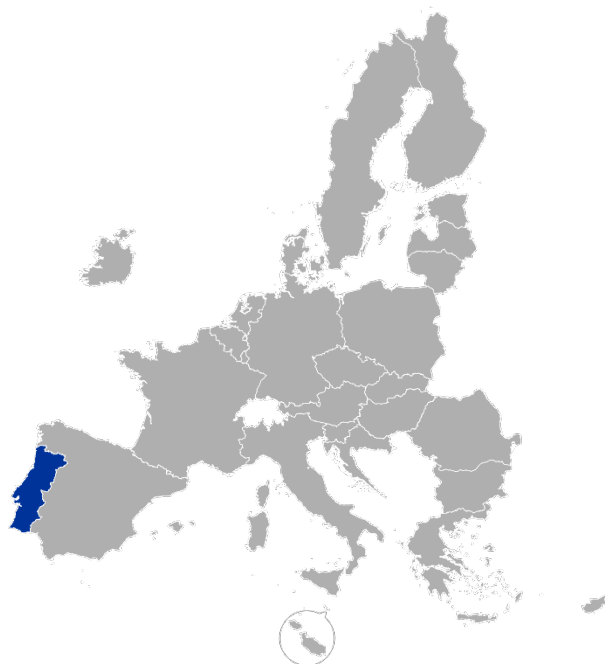
Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que la Finlande, l'Irlande et la Suède.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments.** Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin.** Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Le Portugal est une destination très attrayante pour les entreprises internationales de haute technologie en raison des compétences techniques de ses travailleurs. Un exemple est la société Tekever qui développe des modèles d'IA pour la surveillance autonome au moyen de drones dans des contextes tant commerciaux que militaires. Sur le plan commercial, ces drones sont utilisés pour surveiller les canalisations en vue de détecter des fuites ou des actes de sabotage, protégeant ainsi les infrastructures critiques. L'Agence de l'UE pour la sécurité maritime (AESM) utilise également les systèmes Tekever pour appuyer les opérations de garde-côtes et les efforts en matière de protection de l'environnement.
- Vous êtes favorable à l'approche fondée sur la finalité, mais vous craignez que des descriptions sectorielles peu claires ne rendent la réglementation de l'UE sur l'IA faible et confuse. Vous souhaitez fournir des descriptions plus précises pour les "infrastructures critiques", par exemple en précisant que cela couvre la production d'électricité, les télécommunications, l'approvisionnement en eau, l'agriculture, le chauffage et les transports.
- Si vous espérez parvenir aujourd'hui à un accord sur le texte final du règlement de l'UE sur l'IA, qui servira de guide pour le développement d'une IA digne de confiance en Europe, vous vous opposez fermement à l'idée de prévoir un réexamen dans quelques années, car cela saperait la confiance des investisseurs. Si l'incertitude persiste, **il serait plus responsable de reporter le vote** que de prévoir de manière anticipée une réécriture des règles.
- Vos notes:

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

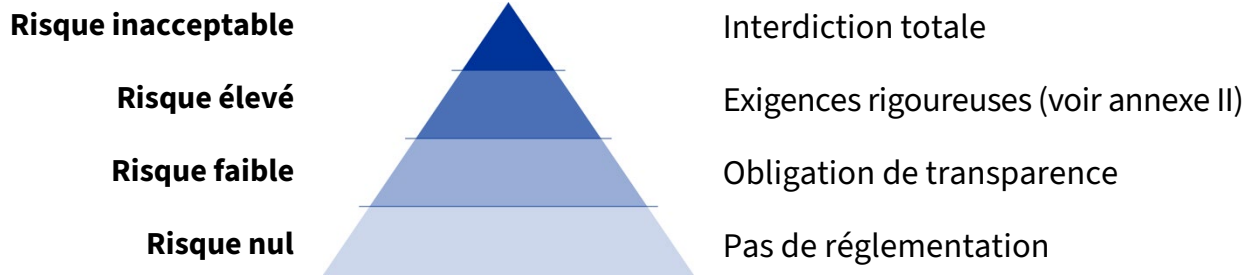
Vos arguments

- Vous estimez que des règles claires devraient s'appliquer à tous les secteurs, y compris la sécurité nationale et le renseignement. Leur exemption crée des lacunes et augmente le risque que des systèmes d'IA nuisibles ou contraires à l'éthique échappent aux contrôles.
- Il ne s'agit pas d'empêcher l'utilisation de l'IA dans la sécurité nationale, mais de veiller à ce qu'elle soit conçue de manière responsable afin d'éviter tout biais ou toute discrimination.
- La seule exception que vous êtes disposé(e) à accepter est celle des modèles "open source", qui sont des moteurs rapides de l'innovation, car ils sont développés de manière transparente. Les développeurs font des expériences et apprennent ensemble, en partageant leurs connaissances pour améliorer les outils. L'IA en source ouverte est souvent plus facile à inspecter et à contrôler que les modèles propriétaires, ce qui est conforme aux objectifs du règlement.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

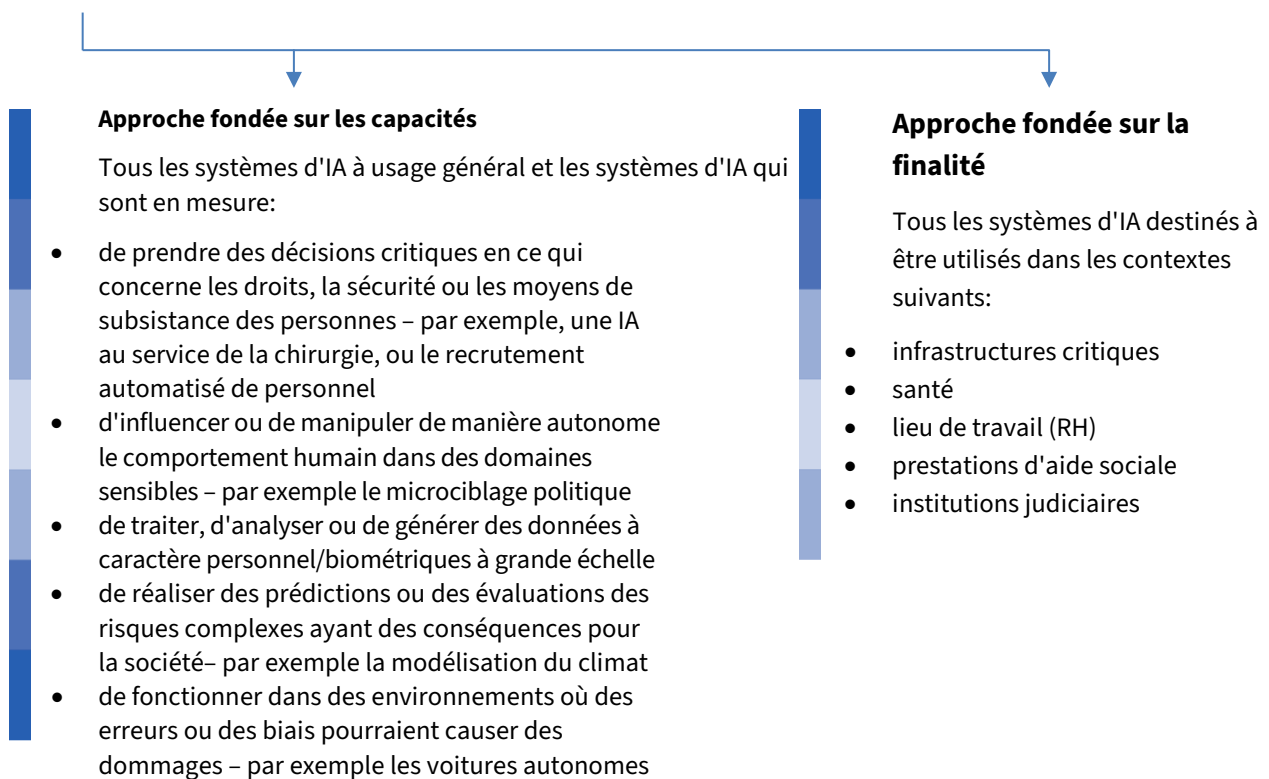
Annexe I: classification des risques



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal	approche fondée sur la finalité	Reporter le vote	open-source	
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



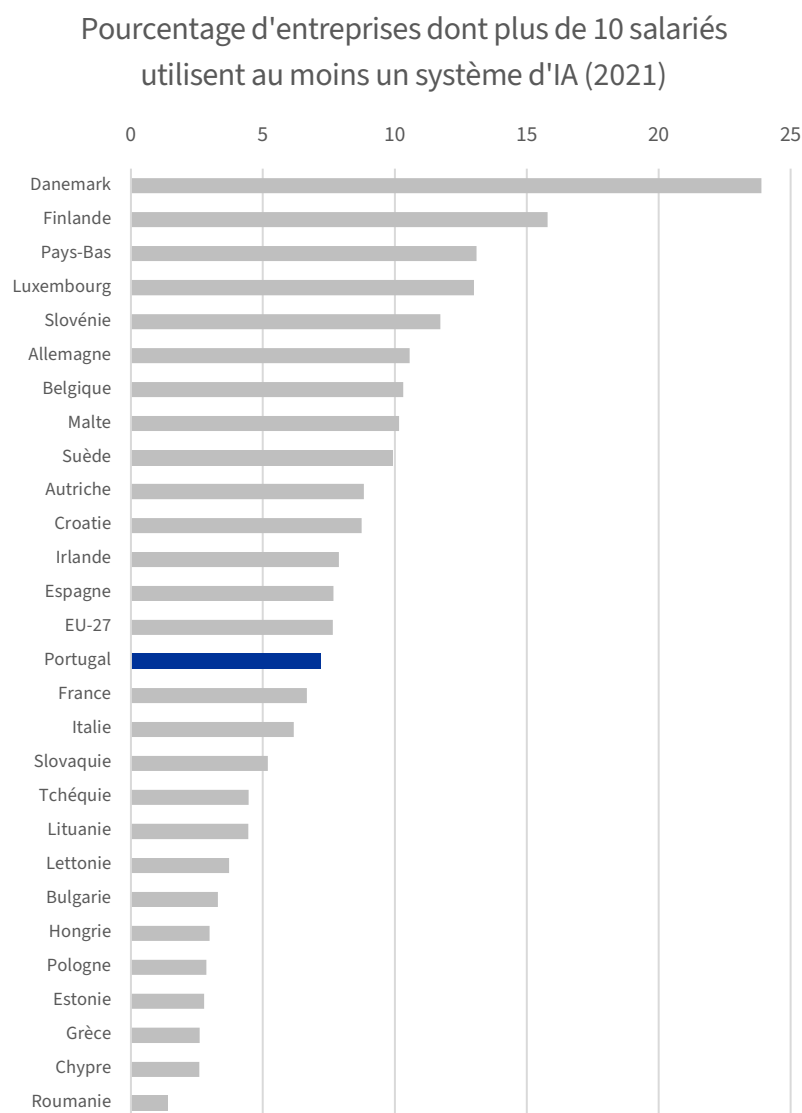
Définitions

- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

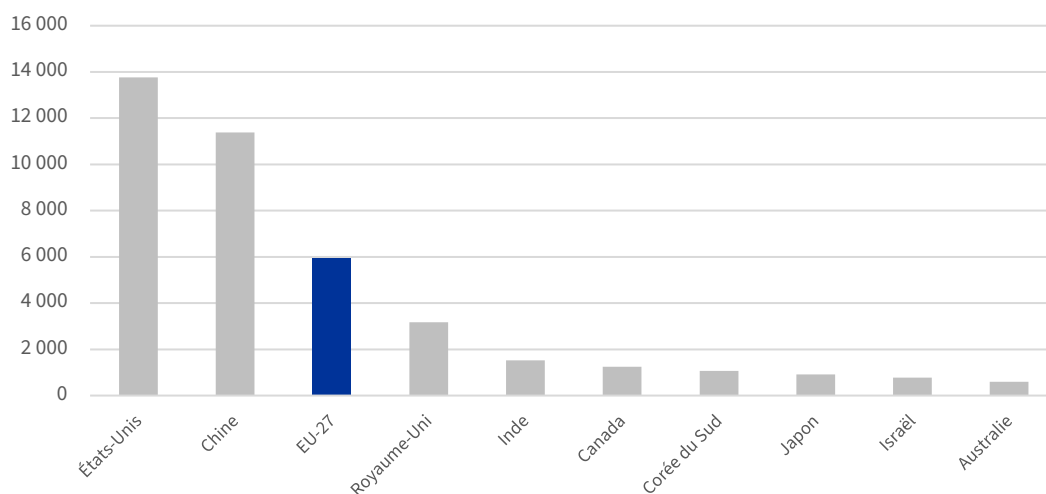
	Union européenne	Portugal
Population	447 695 350	10 516 621
PIB par habitant en €	38 150	25 330
Taux de chômage	6,1 %	6,5 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	7,9 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	29,9 %



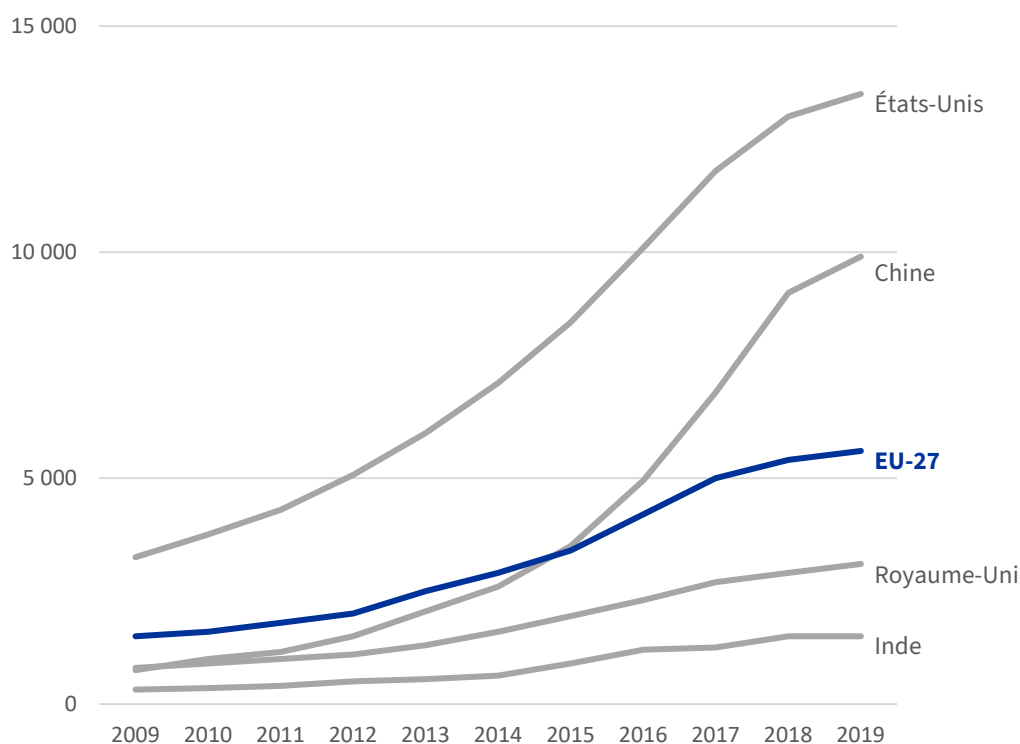
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

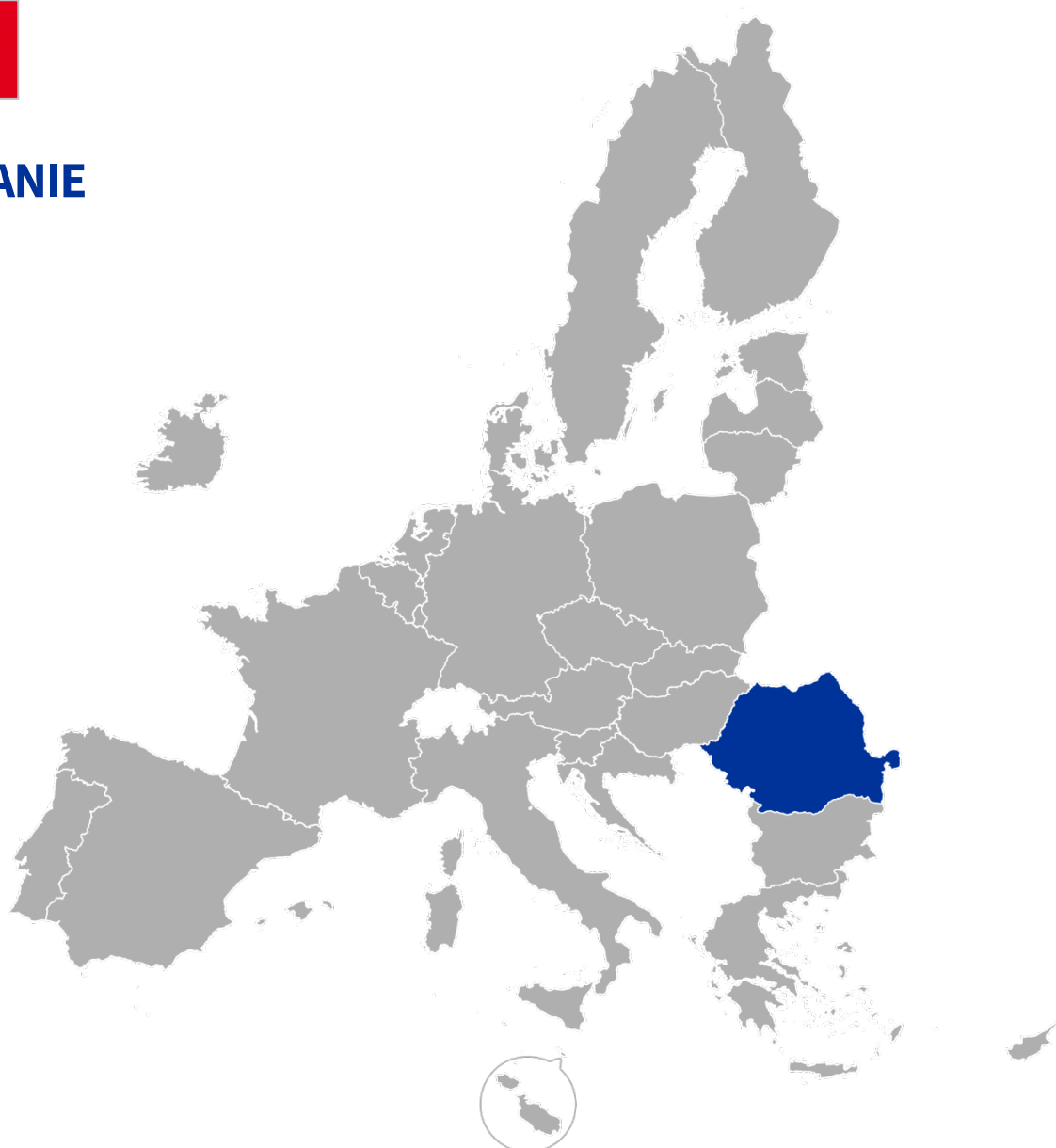
La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
© Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



ROUMANIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIÉ À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Document de travail



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que l'Autriche, le Danemark, la France et la Pologne.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.



*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Votre objectif est d'améliorer la vie des citoyens roumains et de veiller à ce que le développement de l'IA ait un impact positif maximal sur la société.
- En principe, vous êtes favorable à une approche fondée sur la finalité, car il semble logique et proportionné de déterminer le risque au regard des secteurs dans lesquels un modèle d'IA est utilisé. Toutefois, vous estimez que la liste des secteurs pourrait être réduite. Vous ne voyez pas en quoi il est nécessaire d'appliquer les mêmes règles aux modèles d'IA utilisés dans les infrastructures critiques et à ceux utilisés dans les processus de recrutement et de promotion sur les lieux de travail.
- Au lieu de cela, vous souhaitez préciser quels sont les domaines couverts par les "infrastructures critiques". Pour vous, cette catégorie pourrait être interprétée comme si elle couvrait également l'agriculture et d'autres secteurs économiques. Si l'agriculture est importante pour votre économie et pour l'approvisionnement alimentaire, vous ne jugez pas qu'il soit strictement nécessaire de réglementer fortement ce secteur. Les secteurs à haut risque devraient être ceux qui impliquent des décisions immédiates de vie et de mort.
- Vous soulignez l'importance d'un cadre en matière d'IA qui soutienne tous les États membres de l'UE, et pas seulement les pays riches. Si un compromis apparaît aujourd'hui hors de portée, vous êtes prêt(e) à accepter une approche fondée sur les capacités. Toutefois, dans ce cas, vous préconisez de définir l'agriculture comme un secteur à faible risque.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Si vous vous attendez à ce que l'agriculture soit le secteur qui tirera le plus de bénéfices de l'IA, vous prévoyez également que l'IA apportera des avantages significatifs dans le domaine répressif. Toutefois, vous craignez que le fait de soumettre les services répressifs à des exigences en matière de tests, aussi minimales soient-elles, risquerait d'engendrer la divulgation d'algorithmes sensibles ou de détails opérationnels aux autorités de régulation. Une telle divulgation pourrait, à son tour, entraîner des fuites potentielles et compromettre les enquêtes en cours.
- Par conséquent, vous plaidez en faveur de l'exclusion des applications de sécurité nationale du règlement, en soulignant que la police et les agences de sécurité nationale doivent être en mesure d'agir rapidement et avec souplesse dans le cadre de leurs efforts de lutte contre la criminalité et le terrorisme.
- Si votre demande ne peut être pleinement prise en compte dans la discussion d'aujourd'hui, vous êtes ouvert(e) à un compromis prévoyant que le règlement pourrait être réexaminé et éventuellement révisé dans deux ans.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Interdiction totale

Risque élevé

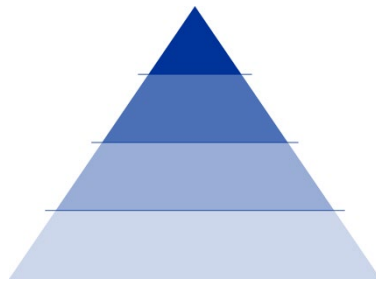
Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Risque faible

Obligation de transparence

Risque nul

Pas de réglementation



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé

Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie	approche fondée sur la finalité		sécurité nationale	
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



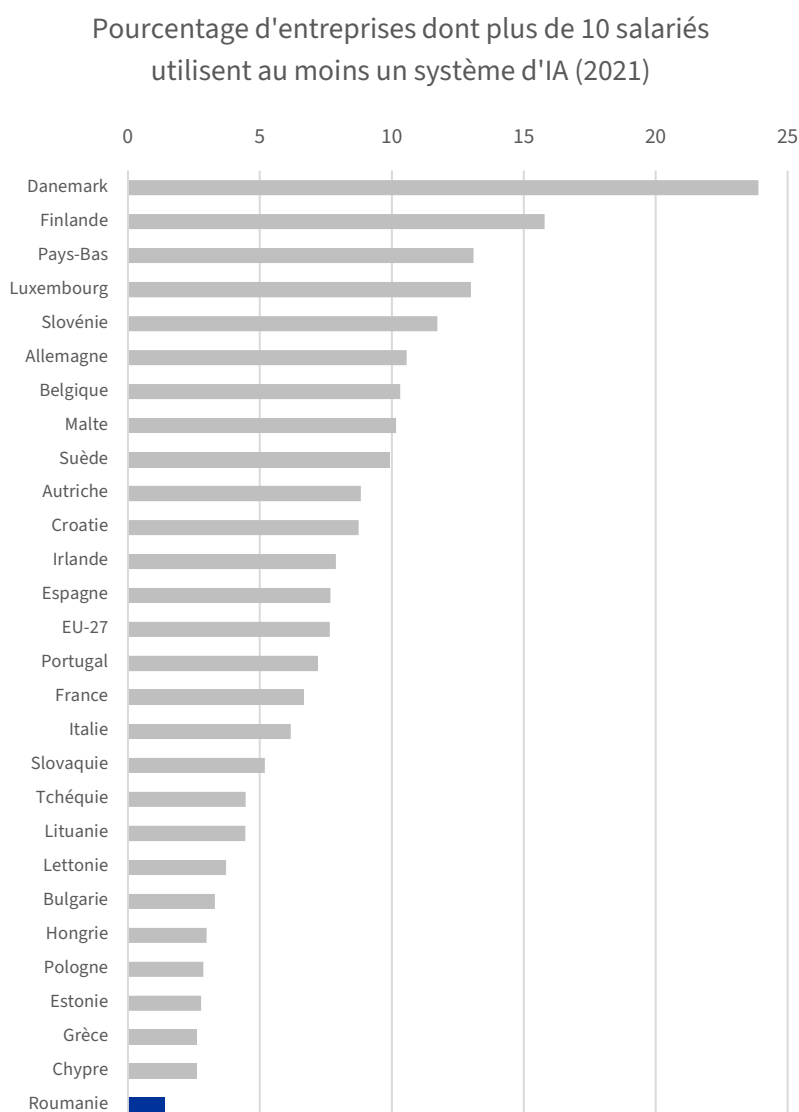
Définitions

- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

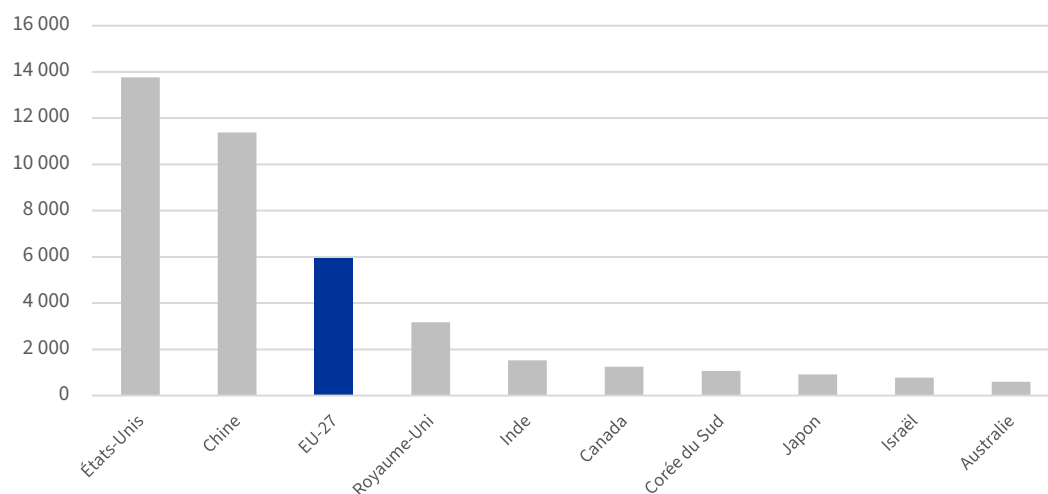
	Union européenne	Roumanie
Population	447 695 350	19 054 548
PIB par habitant en €	38 150	17 010
Taux de chômage	6,1 %	5,6 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	1,5 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	9 %



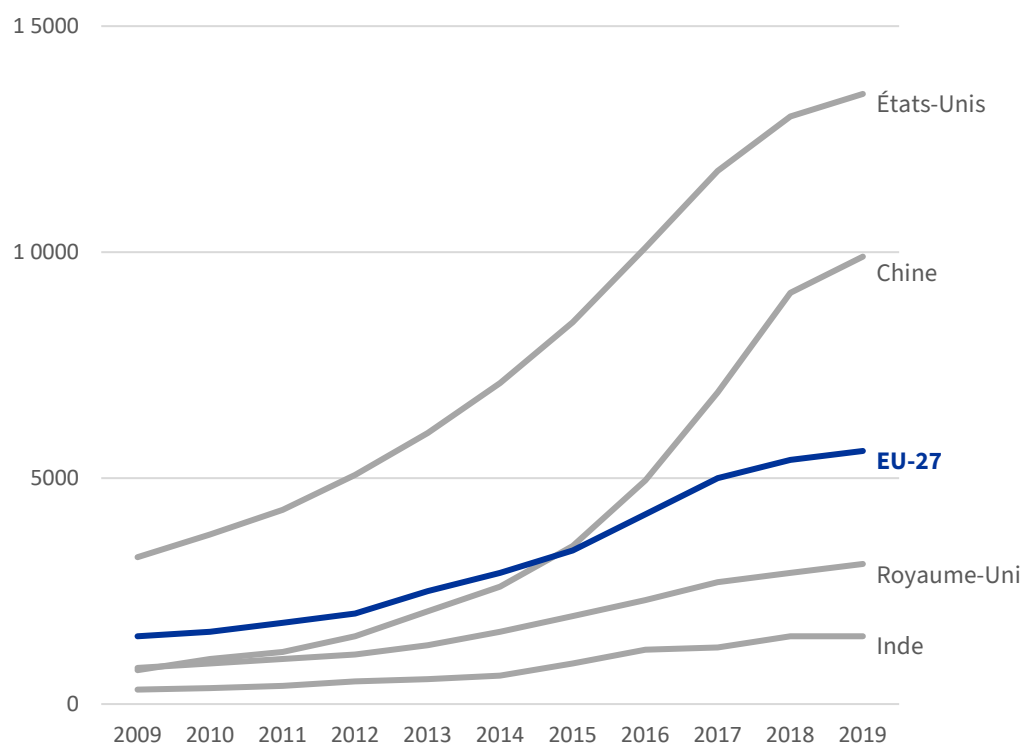
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

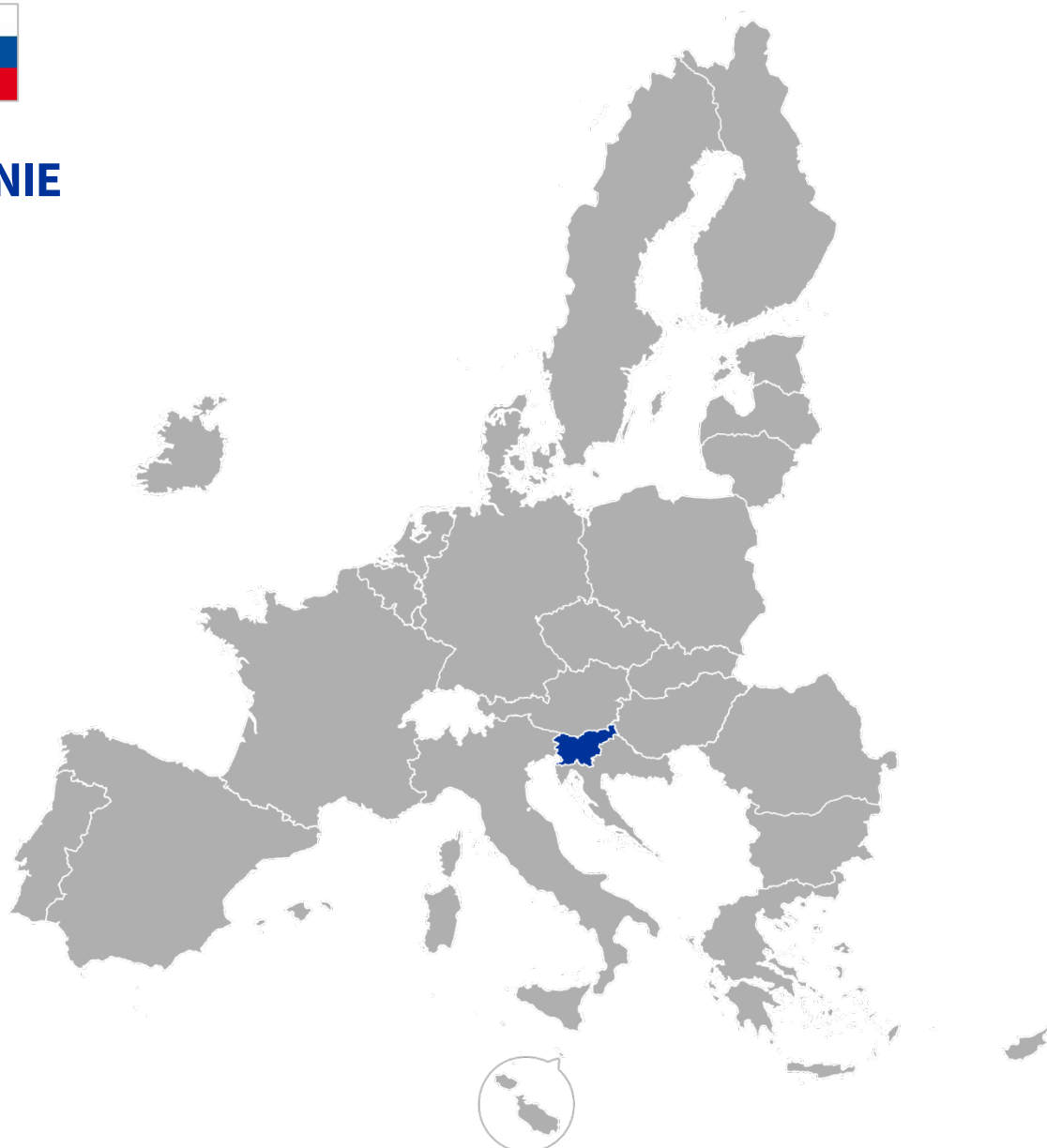
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



SLOVÉNIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profils des rôles | **Version standard** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



SLOVÉNIE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que la Croatie, l'Italie et des Pays-Bas.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.



*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- Votre pays est attaché à une transformation numérique globale et efficace, ancrée dans l'apprentissage tout au long de la vie, la coopération intergénérationnelle et la croissance des talents numériques slovènes. Vous considérez l'IA comme un outil destiné à servir l'humanité.
- Vous soutenez l'approche fondée sur les capacités car elle reflète mieux les risques réels, en particulier en ce qui concerne la vie privée. Vous jugez très raisonnable de classer toutes les IA en mesure de "traiter, analyser et générer des données à caractère personnel" dans la catégorie "à haut risque", comme le suggère l'approche fondée sur les capacités.
- Au cours de la discussion d'aujourd'hui, vous souhaitez mettre en évidence les risques potentiels pour les droits de l'homme, la justice et les activités humaines. L'IA devient beaucoup plus risquée lorsque les gens ne sont pas informés de son fonctionnement, de ce qu'elle peut faire et de ses limites. Sans une maîtrise élémentaire de l'IA, les individus pourraient se fier aveuglément aux systèmes automatisés, ne pas reconnaître les biais ou les manipulations et ne pas être en mesure de demander des comptes aux développeurs ou aux institutions. Un tel manque de compréhension accroît également la vulnérabilité à la désinformation, aggrave les inégalités sociales et peut conduire à une peur irrationnelle ou à une acceptation non critique des technologies de l'IA. Pour garantir une utilisation sûre et équitable de l'IA, il est essentiel de généraliser l'éducation publique à l'IA.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

Vos arguments

- Selon vous, le règlement de l'UE sur l'IA devrait servir de catalyseur pour le développement de l'IA dans tous les États membres de l'UE. Certains pays riches en capital ont de puissantes entreprises d'IA, tandis que d'autres cherchent encore à établir leurs écosystèmes de start-up. La raison d'être des start-up est de créer un élément de rupture en peu de temps et avec un accès limité aux capitaux. Cela est presque impossible s'il y a une charge administrative considérable.
- C'est pourquoi vous proposez d'exempter les start-up de moins de 20 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 4 millions d'euros des exigences applicables aux modèles d'IA à haut risque. Au lieu de cela, elles devraient respecter les exigences applicables aux modèles d'IA à faible risque. Vous considérez qu'il s'agit d'un compromis équilibré et vous cherchez à mener la discussion à ce sujet.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

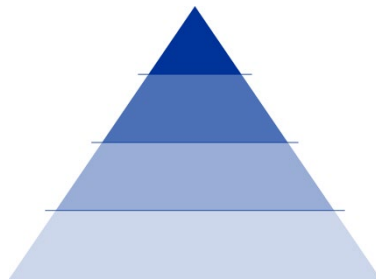
Annexe I: classification des risques

Risque inacceptable

Risque élevé

Risque faible

Risque nul



Interdiction totale

Exigences rigoureuses (voir annexe II)

Obligation de transparence

Pas de réglementation

Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé

Approche fondée sur les capacités

Tous les systèmes d'IA à usage général et les systèmes d'IA qui sont en mesure:

- de prendre des décisions critiques en ce qui concerne les droits, la sécurité ou les moyens de subsistance des personnes – par exemple, une IA au service de la chirurgie, ou le recrutement automatisé de personnel
- d'influencer ou de manipuler de manière autonome le comportement humain dans des domaines sensibles – par exemple le microciblage politique
- de traiter, d'analyser ou de générer des données à caractère personnel/biométriques à grande échelle
- de réaliser des prédictions ou des évaluations des risques complexes ayant des conséquences pour la société – par exemple la modélisation du climat
- de fonctionner dans des environnements où des erreurs ou des biais pourraient causer des dommages – par exemple les voitures autonomes

Approche fondée sur la finalité

Tous les systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les contextes suivants:

- infrastructures critiques
- santé
- lieu de travail (RH)
- prestations d'aide sociale
- institutions judiciaires

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (chatbots) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie	fondée sur les capacités		start-up	
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Définitions

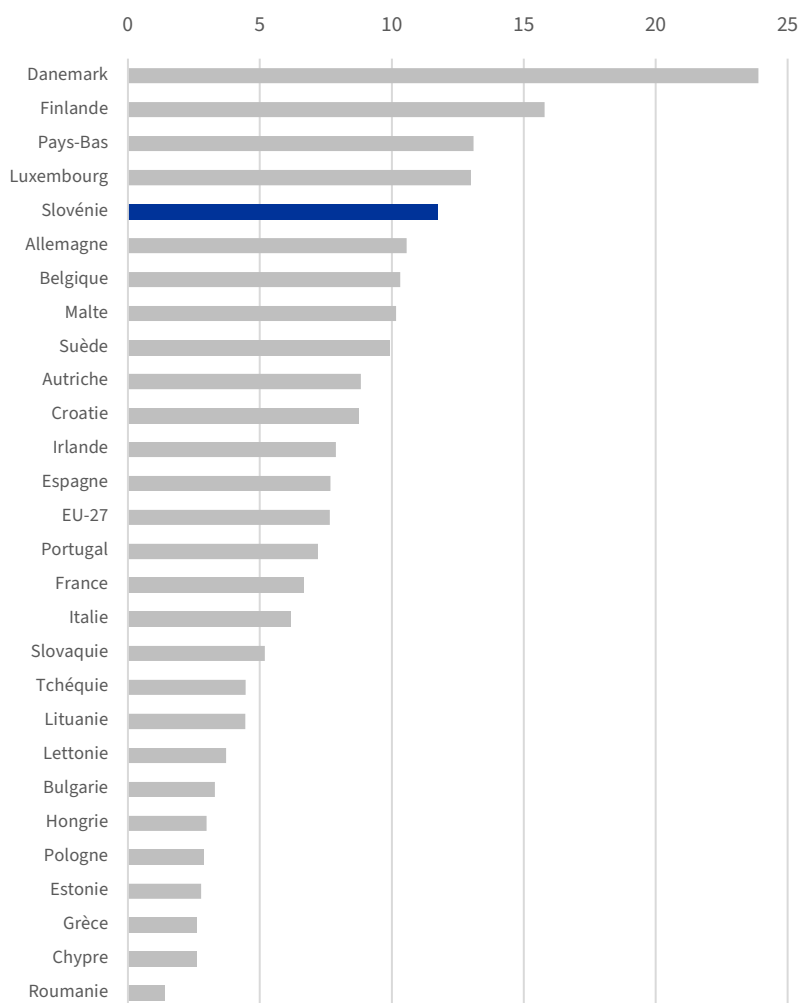
- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

	Union européenne	Slovénie
Population	447 695 350	2 116 972
PIB par habitant en €	38 150	30 160
Taux de chômage	6,1 %	3,7 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	11,4 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	18,9 %

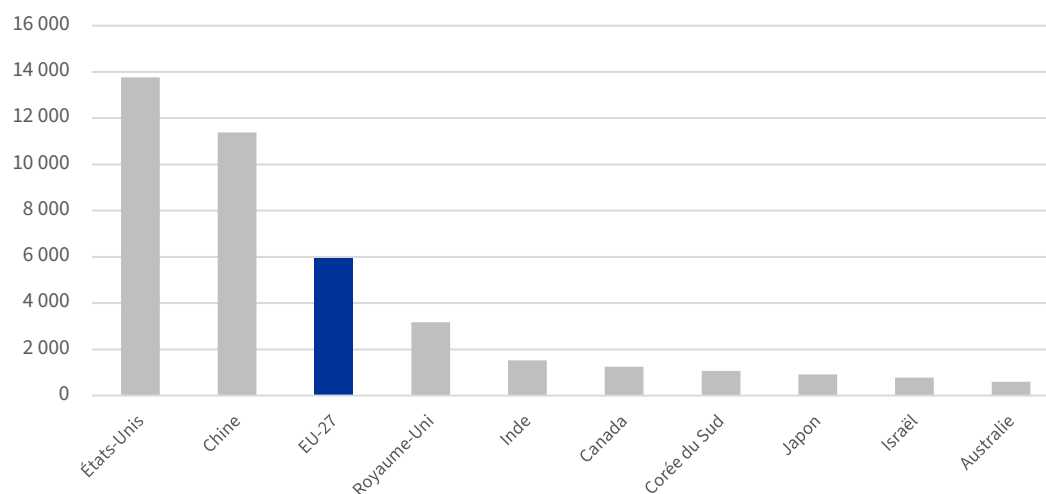
Pourcentage d'entreprises dont plus de 10 salariés
utilisent au moins un système d'IA (2021)



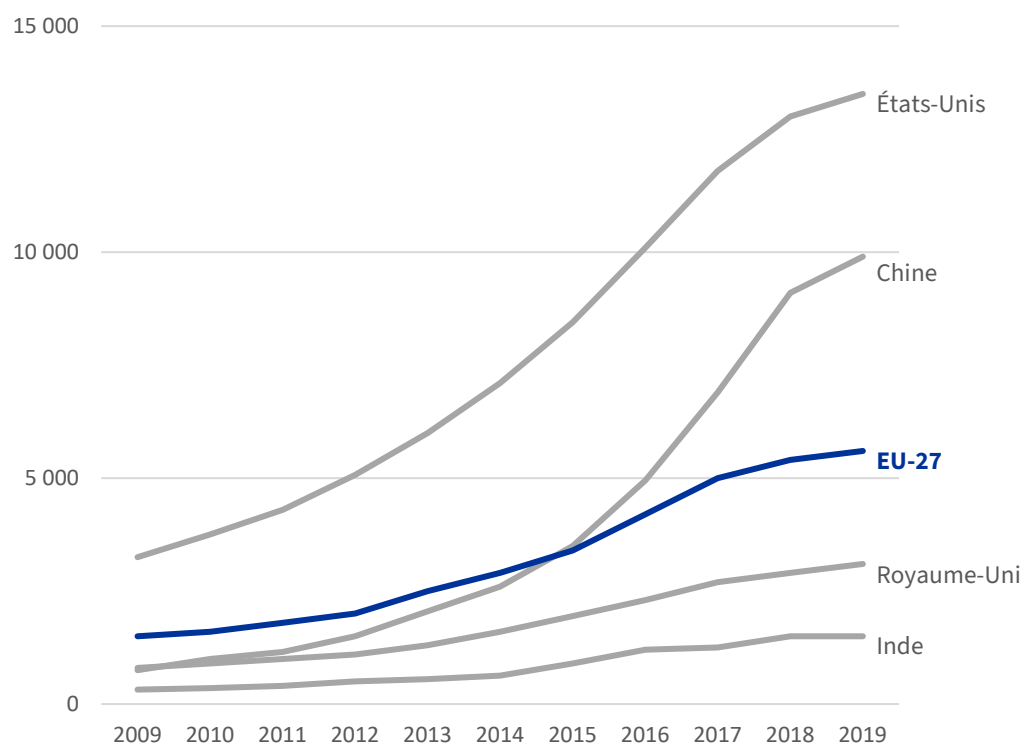
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

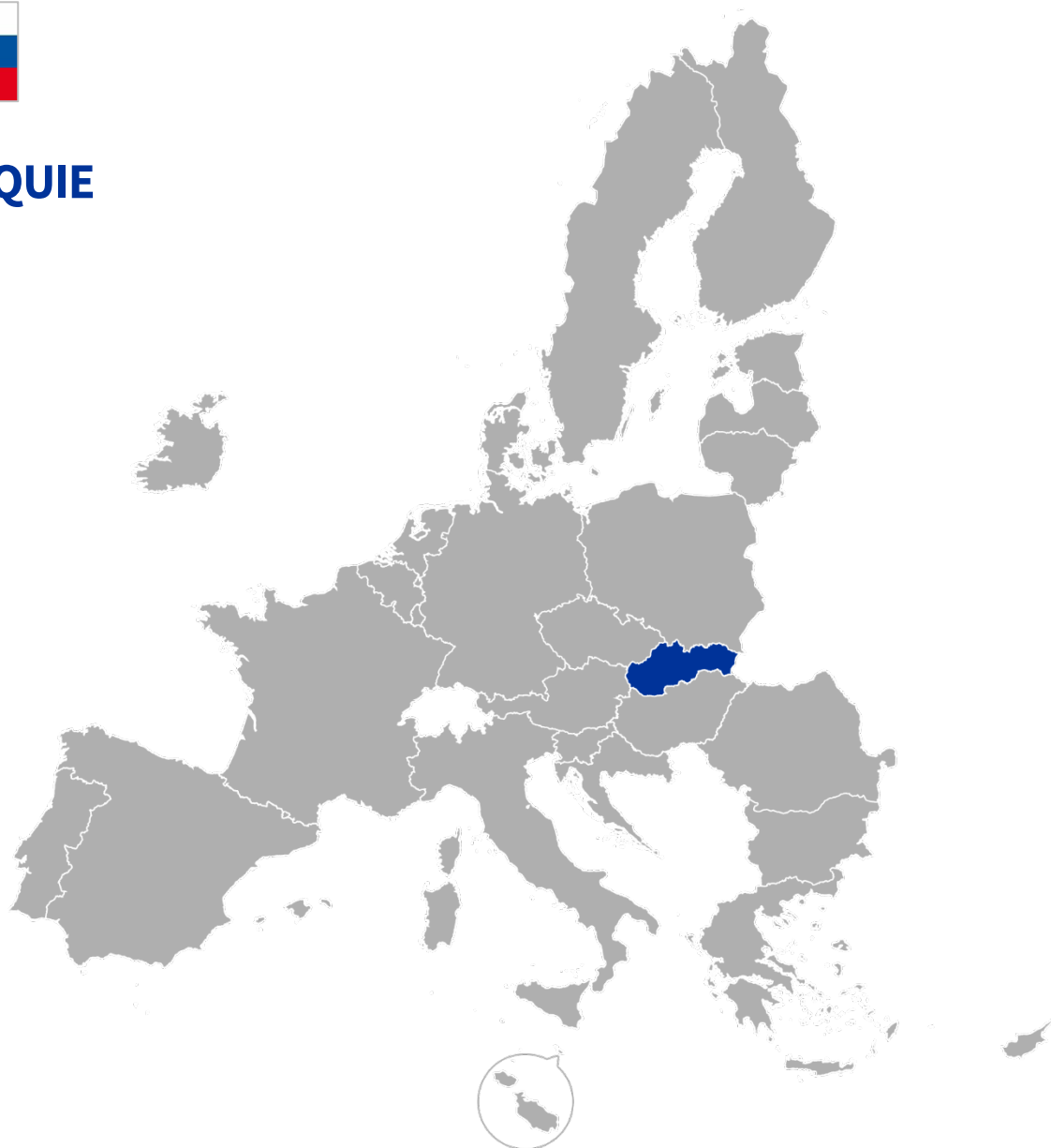
Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



SLOVAQUIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIÉ À 27

■ Introduction d'un cadre pour l'IA

Profil des rôles | **Version standard** | FR

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

C'est un moment charnière pour l'Union européenne, qui doit façonner son avenir numérique. Dans le cadre de la stratégie pour une décennie numérique, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), tout en préservant les droits fondamentaux, la protection des consommateurs, la compétitivité du marché, l'innovation et la primauté technologique. Au cœur des discussions figure une proposition législative de la Commission européenne qui vise à réglementer le développement de l'IA dans l'UE. Après plusieurs cycles de négociations, les questions qui suivent doivent encore être tranchées.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA présentant un risque élevé, autrement dit "à haut risque", l'UE adoptera une **classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles**. Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA, **à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense**.



SLOVAQUIE

Ordre du jour

À l'ordre du jour du Conseil figure la proposition de la Commission relative à un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Certains de vos arguments concordent avec ceux de pays tels que la Bulgarie, le Luxembourg et Malte.** Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de faire valoir vos intérêts communs, si vous parvenez à en recenser.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà été exposées, indiquez-le clairement.
5. Écoutez attentivement les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau figurant aux pages 8 et 9** afin de garder une trace de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vous avez des arguments en commun avec d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. Bien sûr, **c'est vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.



*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le Commissaire,
chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____ .*

*Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une
classification des risques fondée sur les capacités/la
finalité, parce que _____ .*

*En ce qui concerne l'article 2, certaines exceptions
s'appliqueront/ne s'appliqueront pas, parce que nous
sommes favorables à _____ .*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article premier

Classification des systèmes d'IA et gestion des risques

L'UE est en passe d'adopter une norme commune pour la gestion des risques dans le cadre du développement, de la commercialisation, de l'importation et de l'utilisation des systèmes d'IA. Ces systèmes sont classés en différentes catégories: risque nul, risque faible, risque élevé ou risque inacceptable (voir annexe I). Pour définir les systèmes d'IA "à haut risque", l'UE adoptera une



... classification des risques fondée sur les capacités: le risque est déterminé au regard des capacités techniques du système.



... classification des risques fondée sur la finalité: le risque est déterminé au regard de l'utilisation prévue de l'IA dans des secteurs sensibles.

Sur la base de cette classification des risques, les systèmes d'IA "à haut risque" doivent faire l'objet de tests rigoureux avant leur lancement.

Vos arguments

- La Slovaquie est désireuse de comprendre comment tirer le meilleur parti du règlement de l'UE sur l'IA. Jusqu'à présent, aucun financement public n'a été alloué à la recherche nationale en matière d'IA. Par conséquent, votre gouvernement s'appuie sur des investissements privés ou sur le soutien d'autres membres de l'UE.
- Vous soutenez l'approche fondée sur la finalité parce que c'est ainsi que l'UE réglemente habituellement les technologies et les produits, comme les dispositifs médicaux ou les produits chimiques. Toutefois, vous estimez que la liste actuelle de secteurs à haut risque devrait être limitée aux infrastructures critiques et à la santé, ainsi qu'aux services répressifs, étant donné que ces secteurs touchent directement la vie et les libertés. D'autres secteurs, comme l'éducation et les prestations d'aide sociale, bien qu'importants, peuvent être pris en considération ultérieurement. Vous êtes prêt(e) à revoir la liste dans trois ans, en consultation avec la société civile et l'industrie.
- En outre, vous estimez que le classement des autres secteurs comme étant à haut risque pourrait entraîner une fuite des cerveaux des scientifiques qui développent des modèles précisément pour ces secteurs, poussant les talents européens dans le domaine de l'IA vers des environnements plus flexibles tels que les États-Unis.
- Si les discussions d'aujourd'hui mènent à une impasse et qu'un compromis apparaît hors de portée, **vous suggérez que l'UE offre un soutien financier aux États membres moins riches de l'UE**, afin de contribuer à couvrir l'augmentation des coûts de développement.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Champ d'application

La disposition visée à l'article 1^{er} s'applique à tous les systèmes d'IA,



sans exception



sans exception, sauf si le système est développé en open source



à l'exception de ceux développés par de petites entreprises et des start-up (et)



à l'exception de ceux développés à des fins militaires ou de défense (et)



à l'exception de ceux développés à des fins de sécurité nationale, de migration ou de contrôle aux frontières

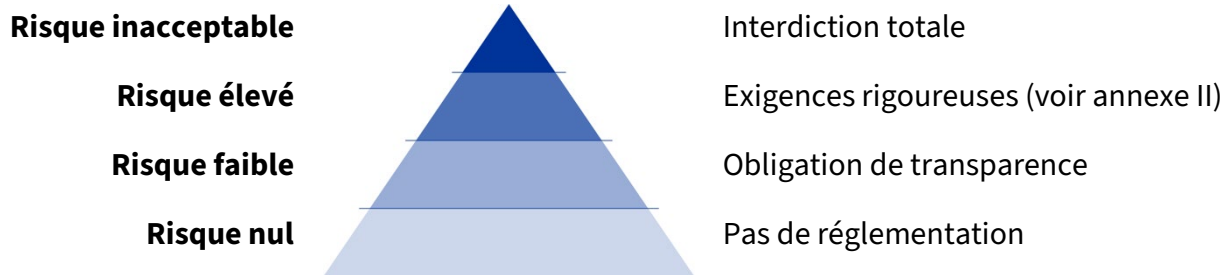
Vos arguments

- Vous savez que le règlement de l'UE sur l'IA fait peser une charge financière et administrative sur les entreprises de l'UE dans le domaine de l'IA. Dans le même temps, l'UE a, jusqu'à présent, pris du retard dans le développement de l'IA au niveau mondial.
- Exempter les start-up de réglementations strictes pourrait favoriser un écosystème plus dynamique et donner aux start-up de l'UE de meilleures chances de faire concurrence à celles des États-Unis, de la Chine et d'ailleurs.
- Vous accordez une plus grande importance à l'article 2 qu'à l'article 1^{er}. Si vous ne réussissez pas à convaincre d'autres pays de soutenir vos arguments concernant l'article 1^{er}, vous ferez tout votre possible pour que vos principales demandes à l'égard de l'article 2 soient prises au sérieux.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

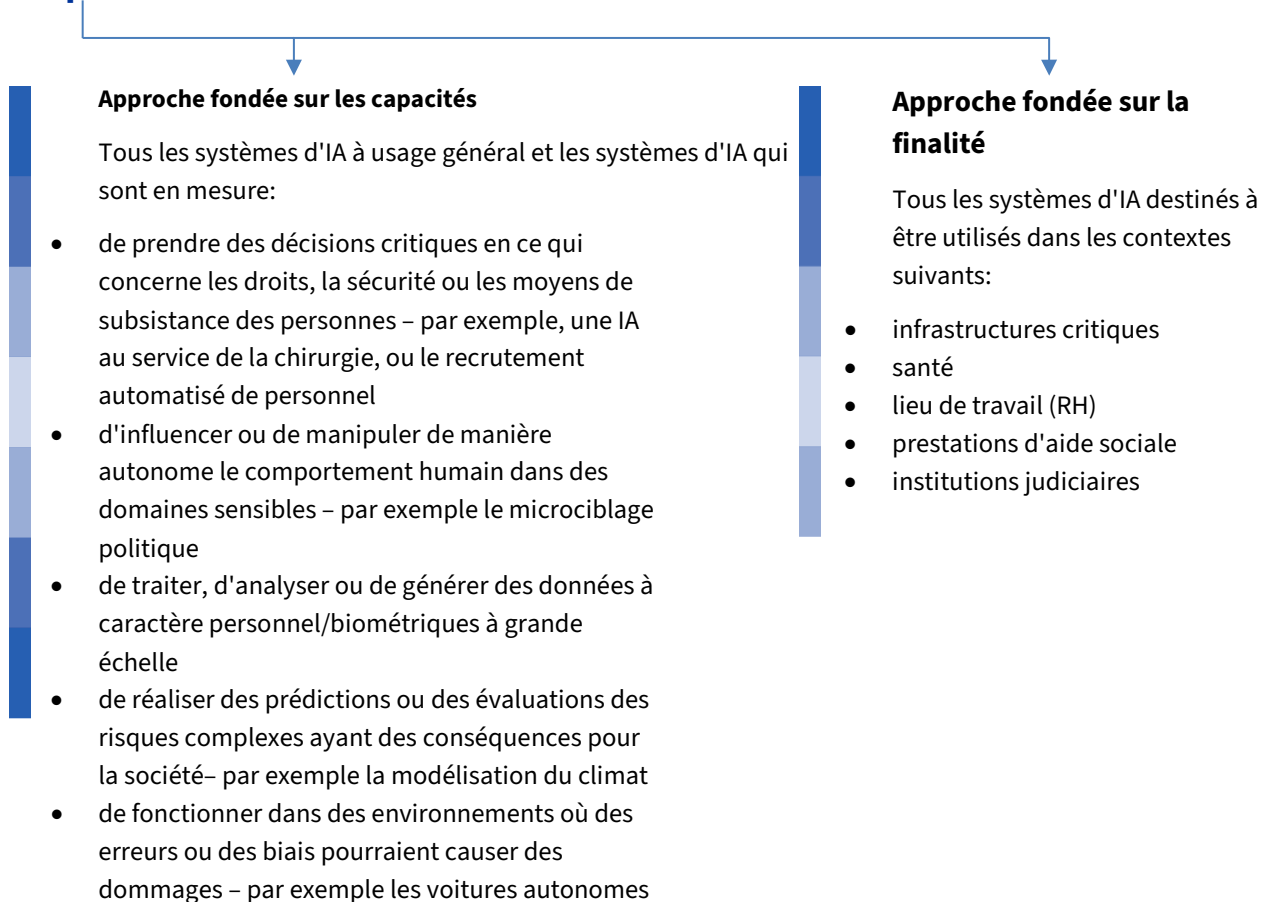
Annexe I: classification des risques



Risque inacceptable:

- **Notation sociale par l'IA** – classement des citoyens en fonction de leur comportement
- **Surveillance de masse fondée sur l'IA** – suivi biométrique sans consentement
- **Reconnaissance des émotions sur le lieu de travail/à l'école** pour influencer les performances
- **Armes létales autonomes** – qui peuvent tuer sans intervention humaine
- **Manipulation subliminale à travers l'IA** – influencer les décisions des citoyens sans aucune transparence

Risque élevé



Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Risque faible

- **Systèmes d'IA non classés comme étant "à haut risque"**
- **Dialogueurs (*chatbots*) et assistants virtuels** (pour autant que les utilisateurs soient au courant qu'ils parlent à une IA)
- **Algorithmes de recommandation** – suggestions alimentées par l'IA sur les médias sociaux
- **IA pour l'automatisation des entreprises** – IA qui automatise les tâches administratives de base

Risque nul

- Générateurs/éditeurs d'images, de musique ou d'art alimentés par l'IA
- IA dans la recherche scientifique
- IA dans les robots jouets et de divertissement – jouets alimentés par l'IA sans risques dans le monde réel



Annexe II: exigences applicables aux systèmes d'IA "à haut risque"

Accent mis sur les normes juridiques et éthiques:

- évaluation des risques avant le déploiement, en recensant les risques prévisibles et les utilisations abusives potentielles
- contrôle exercé par un humain afin d'empêcher l'automatisation complète de la prise de décision
- gouvernance des données pour garantir l'absence de biais dans les ensembles de données d'entraînement
- audits externes obligatoires, y compris essais en mode expérimental sous supervision humaine
- divulgation des résultats des essais aux autorités de régulation de l'UE
- surveillance consécutive à la mise sur le marché pour suivre les performances

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Autriche				
Belgique				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
Tchéquie				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er} : classification	Autres suggestions/notes	Article 2: champ d'application	Autres suggestions/notes
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
Pays-Bas				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie	approche fondée sur la finalité	soutien financier	start-up	
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Commission	approche fondée sur la finalité		domaine militaire/défense	

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible. Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



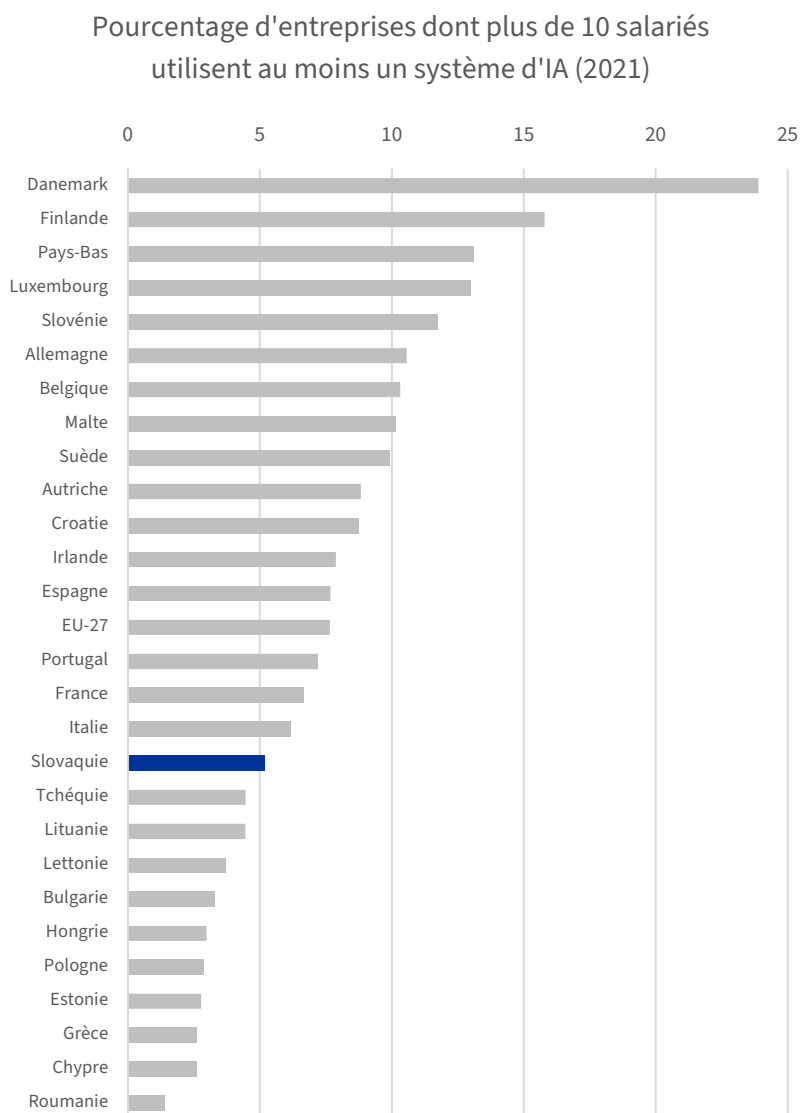
Définitions

- **Algorithmes** – instructions étape par étape qu'un ordinateur suit pour résoudre un problème ou prendre une décision
- **Systèmes d'intelligence artificielle** (systèmes d'IA) – systèmes informatisés utilisant l'IA pour exécuter des tâches nécessitant généralement l'intelligence humaine, par exemple apprentissage, raisonnement, résolution de problèmes, prise de décision, perception et compréhension linguistique
- **Fuite des cerveaux** – phénomène par lequel des travailleurs qualifiés quittent leur pays pour travailler à l'étranger
- **Migration d'entreprise** – phénomène par lequel une entreprise transfère ses activités dans un autre pays, souvent pour bénéficier de meilleures conditions ou de coûts moins élevés
- **IA fondée sur l'apprentissage profond** – système qui apprend grâce à de grandes quantités de données en utilisant des réseaux neuronaux, semblables au fonctionnement du cerveau humain. Il reconnaît les schémas et s'améliore au fil du temps sans qu'une programmation explicite soit nécessaire
- **Intelligence artificielle à usage général (GPAI)** – IA capable d'exécuter plus d'une tâche, par exemple ChatGPT ou Google Gemini
- **Open source** – logiciel dont le code est librement accessible, permettant à toute personne de le visualiser, de l'utiliser et de le modifier
- **IA fondée sur des règles** – système d'IA qui prend des décisions fondées sur des règles et une logique prédéfinies. Par exemple, "Si X se produit, alors faire Y"
- **Essais en mode expérimental** – essais réalisés dans un environnement isolé, comme lorsqu'une IA pour la conduite autonome est testée dans une ville factice avant d'être utilisée sur des routes réelles

Contexte

N.B.: **les négociations se déroulent en 2023!**

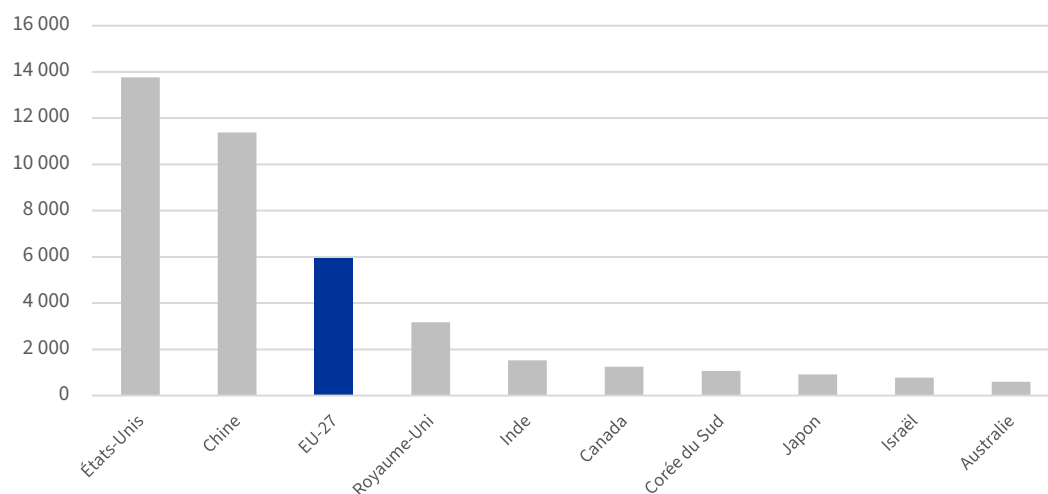
	Union européenne	Slovaquie
Population	447 695 350	5 428 792
PIB par habitant en €	38 150	22 690
Taux de chômage	6,1 %	5,8 %
Pourcentage d'entreprises utilisant des technologies d'IA	8 %	7 %
Proportion de la population possédant des compétences numériques avancées	27,3 %	21,7 %



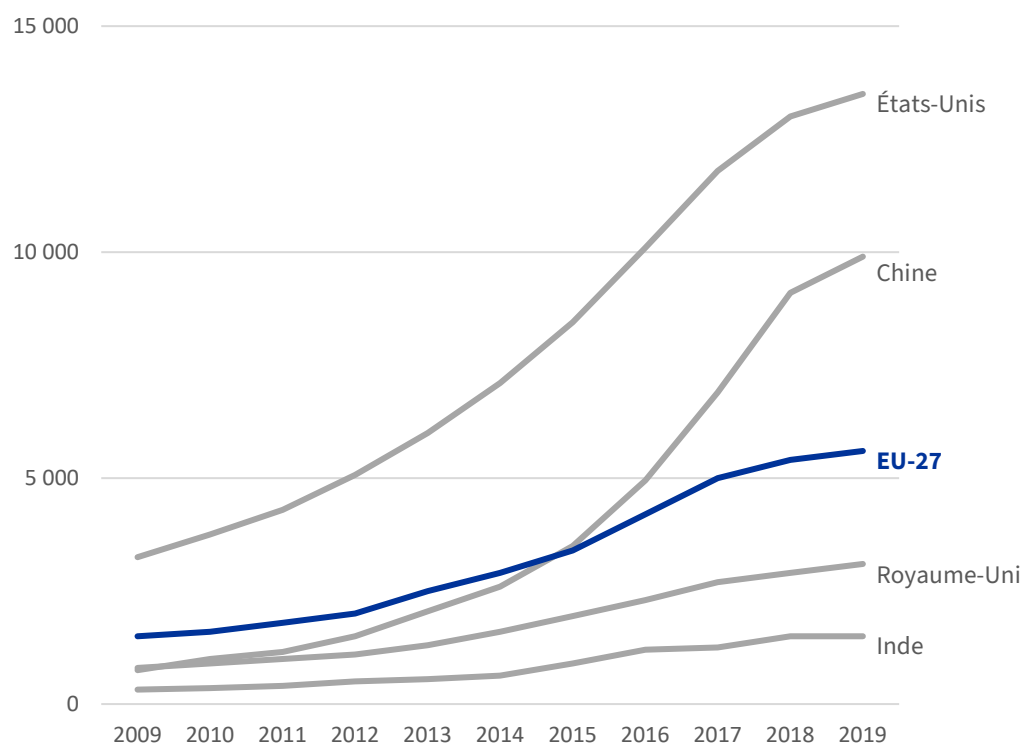
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Entreprises d'IA par pays (2020)



Croissance du nombre d'entreprises d'IA



Sources des données: Eurostat, Centre commun de recherche

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Print	ISBN 978-92-850-0512-2	doi: 10.2860/2039244	QC-01-25-006-FR-C
PDF	ISBN 978-92-850-0511-5	doi: 10.2860/2611626	QC-01-25-006-FR-N

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.